

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON
ABORIGINAL PEOPLES

ENDROIT/LOCATION: LE NOUVEL HÔTEL
1740, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE: MARDI LE 30 NOVEMBRE 1993

VOLUME: 2

"for the record..."

STENOTRAN

1376 Kilborn Ave.

OTTAWA 521-0703

I N D E X

LE 30 NOVEMBRE 1993 / NOVEMBER 30, 1993

NOM / NAME	PAGE
Présentation par la Fédération québécoise de la faune André Pelletier, Président	286
Présentation par l'honorable Jean-Charles Coutu Juge de la Cour du Québec	313
Présentation par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) Michel Bédard, Conseiller Jean-Bosco Bourcier, maire de Châteauguay et membre du conseil de l'UMQ Pierre-Benoît Forget, maire de Deux-Montagnes	380
Présentation par la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique Bernard Beaudin, Président Edmond Malec Lalo, Vice Président (basse Côte nord)	451
Présentation par la Fédération des pourvoyeurs du Québec Thérèse Farar, Représentante	489
Présentation par le Barreau du Québec M. le Bâtonnier Jean Pâquet, Président du Comité du Barreau du Québec sur le droit en regard des peuples autochtones M ^e Yvon Parent M ^e Paul Dionne M ^e Pierrette St-Onge M ^e Serge Tremblay M ^e Myriam Bordeleau M ^e Robert Pratt M ^e Marc Sauvé	524
Présentation par Le Groupe des 22 Michael Betts Anick Riverin Julie Breton Suzy Basile	570

1

2

Montréal (Québec)

3

--- L'audience se poursuit à 9 h 23 le mardi

4

30 novembre 1993

5

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je

6

voudrais souhaiter la bienvenue à tous.

7

La Commission royale sur les peuples

8

autochtones au Canada reprend ses audiences publiques avec

9

une première présentation de la Fédération québécoise de

10

la faune, M. André Pelletier.

11

ANDRÉ PELLETIER, Président, Fédération

12

québécoise de la faune: Pour vous situer un peu dans

13

le contexte tout d'abord je vais me permettre de vous

14

présenter brièvement la Fédération québécoise de la faune,

15

qui est le regroupement des chasseurs et des pêcheurs,

16

des préleveurs fauniques, si vous voulez, du Québec.

17

La Fédération est composée d'à peu près

18

350 associations chasse et pêche plus quelques milliers,

19

à ma connaissance c'est 4 500 membres individuels de la

20

Fédération, pour une représentativité totale d'à peu près

21

250 000 membres.

22

La Fédération a comme principal objectif

23

la gestion de la faune, la préservation des habitats, et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 la représentation, entre guillemets, politique des
2 intérêts des membres et des préleveurs québécois. Il faut
3 entendre que parmi ces préleveurs-là, dans nos membres
4 il y a très, très peu d'Autochtones.

5 La Fédération, à cause de sa position
6 à travers tout le Québec, parce qu'on a des membres des
7 Îles-de-la-Madeleine à Hull en passant par certains
8 endroits de la Baie James, est à même de voir et de vivre
9 les conflits grandissants qu'il y a entre les préleveurs
10 autochtones et préleveurs non-autochtones.

11 La Fédération a une politique, et je me
12 dois de l'avouer, très ambiguë sur les droits des
13 Autochtones. Je pense que sa position est à peu près
14 l'image de celle de l'ensemble de la société québécoise,
15 ce qui même m'amène aujourd'hui à vous faire une déposition
16 verbale et non écrite. C'est qu'il n'y a pas vraiment
17 de consensus au sein de notre Fédération quant au
18 traitement qu'on devrait accorder aux populations
19 autochtones, pas plus qu'il y a de consensus sur les droits.

20 Malheureusement on est pris à peu près
21 chaque jour à vivre avec la situation, pour laquelle on
22 ne voit pas, à court terme, de solution.

23 Il y a quand même une résolution qui date

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de notre dernier congrès de l'an dernier qui dit à peu
2 près en gros ceci. Au Québec il ne devrait y avoir qu'une
3 seule sorte de loi, parce qu'il y a une seule sorte de
4 citoyens, qui sont tous des Québécois. Je suis d'accord
5 avec vous que ça règle pas la situation.

6 Pour vous prouver à quel point la
7 Fédération est plus que divisée c'est que cette
8 résolution-là a été adoptée par une majorité de quatre
9 votes seulement sur à peu près 200 participants qui étaient
10 dans la salle. On en est à peu près là.

11 La Fédération compte parmi ses membres
12 des gens qui sont presque pro-Indiens. Il y a des gens
13 qui sont carrément, je l'avoue, qui ont même des réflexes
14 un peu racistes, et cette situation-là va pas en
15 s'améliorant à cause de tout ce qui se passe présentement
16 au Québec.

17 Dans le passé notre Fédération a
18 toujours essayé d'établir des ponts avec les divers groupes
19 autochtones. Malgré notre position plutôt ambiguë on
20 continue ce travail-là. C'est dans notre intérêt, c'est
21 dans l'intérêt de la faune qu'on travaille.

22 Il faut dire que chez nous théoriquement
23 on ne fait pas de politique. On ne pose que des actions

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 en fonction de la gestion faunique. Je pense qu'il y a
2 peut-être un point sur lequel il y a consensus à la
3 Fédération québécoise de la faune. C'est que tout le monde
4 souhaite que ça se règle le plus rapidement possible dans
5 l'intérêt de nos activités de prélèvement faunique.

6 Je demeure, moi, en tant que président,
7 convaincu qu'il y a moyen de s'entendre avec les groupes
8 autochtones et comme je le dis souvent, s'il y avait moins
9 d'hommes politiques et moins d'avocats dans ces
10 dossiers-là, on s'en sortirait peut-être plus facilement.

11 Je m'excuse mais malheureusement c'est
12 que ça que je peux dire ce matin.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
14 remercie, monsieur Pelletier. Évidemment c'est toujours
15 un certain désappointement lorsqu'une organisation ne peut
16 pas faire consensus pour une présentation devant la
17 Commission royale. Cependant je me hâte de dire que vous
18 n'êtes pas la seule organisation dans cette situation.

19 Il est évident que déjà d'avoir à
20 réfléchir sur les relations avec les peuples autochtones
21 et avec les Autochtones et dans l'optique concret de
22 présenter un mémoire à la Commission est souvent pour
23 plusieurs groupes une première où on s'arrête

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 véritablement pour voir si on est capable d'avoir un
2 consensus et prendre une position. Dans ce sens-là on
3 y voit quand même un petit bout de chemin parcouru.

4 Il est évident que pour une organisation
5 comme la vôtre qui est en contact de façon importante avec
6 le milieu autochtone au Québec ça démontre qu'il y a un
7 grand bout de chemin à faire. La valeur de gestion et
8 de conservation de la faune en principe devrait être une
9 valeur qui rapproche les gens plus que les partage ou les
10 divise.

11 Ceci étant dit, on sait très bien
12 qu'entre les principes généraux et le vécu quotidien en
13 région il y a souvent une bonne distance.

14 On apprécie que vous voyez venu nous dire
15 ce que vous nous avez dit. Vous êtes président de
16 l'Association, évidemment on souhaite que la poursuite
17 du débat et d'une discussion éclairée se fasse. Quand
18 vous parlez d'une résolution adoptée par quatre voix sur
19 une assemblée de 200 membres je pense que ça indique qu'il
20 y a effectivement un partage de points de vue important.

21 La Fédération existe depuis 1945,
22 regroupe 250,000 personnes. Vous avez des associations
23 locales, près de 300.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **ANDRÉ PELLETIER:** Structure régionale
2 aussi.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Structure
4 régionale aussi.

5 Quel est votre lien avec l'organisation
6 canadienne?

7 **ANDRÉ PELLETIER:** Là vous m'amenez sur
8 un autre territoire glissant.

9 La Fédération québécoise de la faune est
10 un membre associé. Je siège personnellement au conseil
11 d'administration de la Fédération canadienne de la faune.

12 La Fédération québécoise de la faune
13 représente presque la moitié du membership par la
14 Fédération canadienne de la faune. Nous sommes, disons,
15 le plus gros affilié de la Fédération canadienne de la
16 faune, le Québec.

17 On a eu là aussi des discussions très
18 serrées. Je ne sais pas si vous avez rencontré les
19 représentants de la Fédération canadienne mais encore là,
20 comme à l'époque où les discussions étaient faites avec
21 la Fédération canadienne, en tant qu'affilié j'ai tenu
22 des positions qui maintenant sont presque désavouées par
23 mon propre organisme.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je dois vous dire que tout ce que je vous
2 ai dit tout à l'heure, c'est un constat presque d'échec
3 pour moi personnellement. Ceux qui me connaissent savent
4 très bien que j'ai des liens particuliers avec les
5 Autochtones. Je suis un préleveur un peu assis entre deux
6 chaises et j'ai pas honte d'avouer aujourd'hui que si après
7 mon troisième mandat je ne reviens pas comme président
8 de la Fédération québécoise de la faune c'est beaucoup
9 dû au non règlement de ce dossier-là.

10 Je considère comme une défaite
11 personnelle la résolution qui a été adoptée par le congrès
12 chez moi et je suis personnellement pris un peu...je suis
13 presque en train de faire une confession publique, mais
14 je le prends comme une défaite personnelle parce que
15 j'étais le principal artisan d'une tentative de
16 rapprochement jusqu'à ce que des événements malheureux
17 arrivent et là la vague m'a carrément submergé, étant
18 moi-même moitié autochtone et moitié...parce que je ne
19 sais plus comment m'appeler. C'est un des problèmes.

20 C'est cette imprécision-là dans tout le
21 dossier qui va finir par, je pense, le dégrader
22 complètement. Quand t'es un Métis tu sais pas si t'es
23 Blanc ou si t'es Rouge. Les Indiens te traitent de Blanc

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 puis les Blancs te traitent de Rouge, alors tu finis par
2 ne plus savoir comment t'en sortir.

3 Le débat à la Fédération québécoise de
4 la faune c'est là qu'il commence à être pas clair. C'est
5 que chez nous presque tout le monde est...quand je dis
6 presque tout le monde, 99 pour cent des gens de la
7 Fédération sont prêts à reconnaître le droit de chasse
8 de subsistance. Le problème c'est qu'on sait pas où ça
9 commence puis où ça finit, la chasse de subsistance.

10 Quand on parle de Neskapi, complètement
11 en haut, qui se nourrissent carrément des fruits de leur
12 chasse puis de leurs cueillettes, il n'y a pas un membre
13 de la Fédération qui va dire ces gens-là doivent respecter
14 nos règles du jeu. Mais quand un Indien d'une bande qui
15 vit en banlieue d'un grand centre urbain vient nous dire
16 qu'au printemps tuer une oie blanche il fait de la chasse
17 de subsistance, là je m'excuse mais c'est carrément perçu
18 chez nous comme étant de la provocation. Alors le problème
19 est là.

20 C'est qu'il n'y a plus personne, et
21 j'espère que votre auguste commission va réussir à
22 éclaircir certains de ces points-là. C'est la seule chance
23 qu'on a de sortir vivant de ce débat-là. La chasse de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 subsistance, c'est quoi? Un Autochtone, c'est quoi? Et
2 à qui s'appliquent les droits qui sont revendiqués?

3 Je suis connu pour mon préjugé favorable
4 envers certains groupes autochtones et en même temps je
5 suis obligé d'avouer que je ne m'y retrouve plus. Je ne
6 m'y retrouve plus. Il y a des choses qu'il faut éclaircir,
7 c'est évident.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
9 qu'on est dans le vif du sujet dans la définition
10 d'Autochtone, notion de chasse de subsistance, mais aussi
11 et surtout la notion de droits autochtones ancestraux et
12 leur portée et leur harmonisation avec des réglementations
13 et les législations des autres niveaux de gouvernement.

14 Il est évident que c'est une question,
15 et vous nous faites part d'une façon très franche et très
16 directe, qui divise beaucoup plus qu'unit les Autochtones
17 et non-Autochtones, au Québec en particulier, et ça se
18 répercute sur une foule de choses sur le plan des relations.

19 Sur ce plan-là encore une fois la
20 Commission va essayer de jeter le maximum de lumière sur
21 le dossier mais encore une fois il y a un certain nombre
22 d'idées reçues qui vont sans doute devoir être mises en
23 cause et tout est dans la façon de le faire. Ce qui est

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 important c'est que les choses soient claires et le
2 pourquoi des choses. Dans ce sens-là je pense que le
3 témoignage que vous faites ce matin parle plus que bien
4 des textes que vous pourriez nous soumettre. Si je
5 comprends bien, vous êtes à terminer votre troisième
6 mandat. C'était des mandats de...?

7 **ANDRÉ PELLETIER:** De deux ans.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc ça
9 fait six ans.

10 Mary Sillett et moi avons eu l'occasion
11 d'entendre l'organisme canadien à Toronto, donc je
12 comprends très bien ce que vous nous dites. La position
13 était passablement différente.

14 Vous nous avez donné un certain nombre
15 de pistes, les interrogations, le fait que 99 pour cent
16 de vos membres acceptent le principe de la chasse et de
17 la pêche de subsistance, mais comment faire passer un
18 certain nombre de notions d'éducation publique....par
19 exemple, on a publié un certain nombre de documents. C'est
20 la quatrième série d'audiences publiques que l'on termine.
21 Entre chacune d'entre elles on a publié un compte-rendu
22 des audiences.

23 On a abordé à peu près tous les thèmes

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de notre mandat devant nous. C'est de l'information qui
2 est disponible, un peu ce que le monde pense, comment le
3 monde réagit sur le plan canadien, autochtone et
4 non-autochtone par rapport à ces problèmes-là.
5 Évidemment il y en a d'autres avant nous qui ont fait ce
6 type de travail-là.

7 Comment est-ce qu'on peut faire en sorte
8 que cette information qui est à la base, d'une certaine
9 façon, d'une réflexion, parce que souvent on a notre vision
10 du monde et c'est presque choquant quand on rencontre
11 quelqu'un qui a une autre vision du monde. Il y a deux
12 façons de réagir: d'en débattre ou de crier des noms.

13 Comment est-ce qu'on pourrait faire sur
14 le plan d'une information de base et non pas pour que les
15 gens prennent leur propre décision mais en s'assurant qu'il
16 y a une information plus équilibrée qui circule dans une
17 organisation comme la vôtre? Vous avez des organes
18 d'information?

19 Est-ce que vous pouvez élaborer un peu
20 plus.

21 **ANDRÉ PELLETIER:** En plus d'un bulletin
22 interne qui paraît tous les deux mois il y a aussi tous
23 les contacts qui se font à travers la structure. Il faut

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 savoir que nos associations sont regroupées en régions
2 et que chacune de ces régions-là tient un congrès annuel.

3 Il y a aussi le congrès annuel de la Fédération. Si vous
4 voulez, ça fonctionne un peu comme une pyramide. Chacune
5 des associations se retrouve dans une région qui elle-même
6 se retrouve au congrès.

7 Le conseil d'administration de toute
8 façon est construit exactement de cette même façon-là.
9 Il y a les présidents de chacune des régions qui siègent
10 au conseil d'administration.

11 La question que vous posez, je pense
12 qu'elle est à deux volets d'après moi. C'est que, un, il
13 y a un problème d'éducation auprès de la jeunesse qu'il
14 faut faire. Ça c'est un projet à long terme. Et
15 deuxièmement, à l'intérieur de toutes les structures qui
16 existent, que ce soit la Fédération québécoise de la faune
17 ou toutes les autres formes d'organismes, ce qu'il faut
18 absolument qu'il y ait c'est des contacts.

19 À chaque fois qu'on a invité, parce que
20 c'était une pratique courante aller jusqu'à récemment,
21 jusqu'à ce qu'il arrive certains événements qui ont coupé
22 beaucoup de ponts, il y a toujours eu d'invité au congrès
23 de la Fédération québécoise de la faune des porte-parole

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ou des représentants de groupes ou de nations autochtones
2 qui étaient à chacun de nos congrès, toujours sur des sujets
3 différents, que ce soit sur la gestion forestière,
4 l'implication de la gestion forestière dans la faune, sur
5 les négociations territoriales du conseil
6 Attikamek-Montagnais.

7 Je peux vous dire que depuis que je suis
8 président, sauf les deux derniers congrès où là ça devenait
9 impossible, mais il y a toujours eu des Autochtones qui
10 ont été invités à participer à nos congrès, pour une bonne
11 raison. C'est que la seule façon que les gens réussissent
12 à partager des points de vue communs c'est qu'il faut qu'ils
13 se rencontrent. Et à chaque fois qu'on invitait des
14 Autochtones on s'est rendu compte que les gens dans la
15 salle se sont rendus compte que ce qui unissait les
16 préleveurs blancs et les préleveurs autochtones, il y avait
17 beaucoup plus de choses qui nous unissaient qu'il y en
18 avait qui nous divisaient.

19 Je vous donne rapidement l'exemple de
20 la forêt. Quand une compagnie forestière fait une coupe
21 à blanc, que tu sois Autochtone ou Blanc c'est bien de
22 valeur mais c'est les mêmes arbres qui viennent de
23 disparaître puis c'est la même faune qui en subit les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 conséquences. Que tu sois un trappeur autochtone ou un
2 trappeur blanc ça change rien.

3 À partir de ça on avait commencé à bâtir
4 quelque chose. Aujourd'hui c'est devenu très, très
5 difficile. Il faut pas oublier une chose. Il y a un
6 triste constat à faire au Québec. C'est que presque la
7 moitié de la population du Québec qui vit dans la grande
8 région métropolitaine, si vous faites un cercle de 60
9 milles tout le tour de Montréal c'est la moitié de la
10 population du Québec.

11 Moi je vous dirais que ces gens-là ont
12 bien plus de chance de rencontrer un Haïtien ou un
13 Vietnamien qu'un Indien dans leur vie. Et ces gens-là
14 ont tous une idée déjà faite sur ce que c'est qu'un Indien,
15 mais ils n'en ont jamais rencontré un seul de leur vie.

16 Probablement que ce qu'ils ont vu de plus Indien dans
17 bien des cas c'est moi, puis je vous garantis que je ne
18 suis pas très représentatif, malheureusement.

19 Il reste que c'est une triste réalité
20 de la vie. Un, à l'école on n'a pas appris ce que c'était
21 qu'un Indien puis deux, en règle générale ils vivent très
22 loin de nous, puis ce qui arrange rien c'est que ceux qui
23 vivent près, c'est avec ceux-là qu'on a des problèmes.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Comment vous voulez que quelqu'un de Montréal connaisse
2 autre chose des Indiens? Indiens pour eux autres ça veut
3 dire pont Mercier. On en sortira pas comme ça parce que
4 c'est pas les Indiens, ça.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que,
6 selon votre perception, les événements de l'été 1990 qui
7 évidemment se sont déroulés ici dans la région
8 métropolitaine de Montréal, est-ce c'est ce qui a le plus
9 nuit au dossier dans les régions plus éloignées, sur le
10 territoire, dans d'autres régions du Québec par rapport
11 au dossier de la faune.

12 Est-ce que c'est plus ça ou est-ce que
13 c'est plus des problèmes dans la relation plus immédiate,
14 ou les deux ensemble?

15 **ANDRÉ PELLETIER:** Le début des
16 refroidissements, puis là je vais essayer d'être plus
17 diplomatique qu'à mon ordinaire, le début des
18 refroidissements des relations entre la Fédération
19 québécoise de la faune et les représentants autochtones,
20 ça a commencé avec les revendications
21 Attikameks-Montagnais.

22 Là il y eu toutes sortes de démagogies.
23 Les gens ont vu des cartes sur lesquelles théoriquement

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ils pensaient que les Attikameks-Montagnais réclamaient
2 les deux-tiers de ce qui restait du Québec à part de la
3 Baie James sans faire de distinction entre les
4 revendications territoriales et l'occupation ancestrale.
5 Les cartes, personne comprenait ça.

6 On a réussi jusqu'à un certain point à
7 désamorcer cette bombe-là avec des représentants du
8 Conseil Attikamek-Montagnais lors de nos congrès. Au
9 moment où on pensait réussir à faire comprendre aux gens
10 comment ça pourrait fonctionner, qu'est-ce qui se
11 passerait avec ça, il est arrivé les événements qu'on
12 connaît avec nos amis Nadoway (PH).

13 Tout le monde sait que c'est difficile
14 de gérer le problème autochtone dans son ensemble parce
15 qu'il n'y a pas un problème autochtone, il y a 11 problèmes
16 autochtones. Chaque nation a ses propres revendications
17 puis ses affaires à elle. Ça, je le sais.

18 Il y a jamais eu d'unité politique à
19 l'intérieur des Autochtones, puis je crois encore moins
20 à l'Assemblée des Premières nations, je m'excuse. Ajoutez
21 deux ou trois choses ensemble. Tous ceux qui essayaient
22 de travailler dans l'intérêt de la faune et d'un
23 rapprochement entre les Autochtones et les non-Autochtones

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 se sont senti trahis au dernier degré deux ou trois fois
2 d'affilée. Et j'en suis.

3 Je vous le dit honnêtement, j'ai plus
4 le goût de me battre pour ça aujourd'hui parce que j'ai
5 l'impression que je travaille tout seul et pour rien.

6 Pendant que j'essaie de convaincre les
7 Blancs un peu trop cow-boy à mon goût les Indiens passent
8 leur temps à faire des choses qui m'enlèvent tous mes
9 arguments et qui donnent souvent raison à ceux qui sont
10 des extrémistes de l'autre côté.

11 Le Pont Mercier, c'était de la folie
12 furieuse, Oka, ça pas plus d'allure. et après ça il y a
13 des hommes politiques autochtones qui viennent ajouter
14 la cerise sur le sundae en déclarant que nous autres,
15 Québécois, on n'est pas un peuple, et on connaît toute
16 la suite de ça. Je m'excuse, mais je suis un Québécois
17 trop rouge pour être blanc et trop blanc pour être rouge,
18 mais quand même nationaliste, ce qui est le cas de beaucoup
19 de Québécois.

20 Ces gens-là sont venus nous dire,
21 écoutez, en plus nous autres de ne pas avoir d'unité
22 politique on ne reconnaît pas la vôtre. Il y a des
23 Autochtones qui des fois on se demande s'ils jouent pas

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le jeu justement de la provocation pour le fun de la
2 provocation, un, et deuxièmement je peux vous dire que
3 les Nadoway ont fait reculer la cause du rapprochement
4 autochtone blanc de 20 ans d'un seul coup. Il n'a plus
5 été possible de parler à beaucoup de gens, même pas
6 d'essayer d'imaginer qu'il pouvait y avoir un
7 rapprochement.

8 Je vous dit que pour les deux derniers
9 congrès de la Fédération québécoise de la faune j'ai pas
10 osé inviter un Autochtone, j'avais peur que les gens se
11 comportent envers eux d'une façon qui aurait été
12 inacceptable. J'ai pas osé. Personnellement j'ai
13 peut-être nuit à cette cause-là justement de m'être trop,
14 au début, pas vanté mais d'avoir osé affirmer que j'étais
15 un Métis, parce que tous ceux qui étaient contre la cause
16 autochtone à ce moment-là se sont servis de ce fait-là
17 pour dire que je devenais quelqu'un de partial, parce
18 qu'être à moitié Indien des fois c'est bien trop être
19 Indien. C'est facile d'oublier que l'autre moitié est
20 blanche. Des fois je me demande si je suis pas trop blanc.

21 Je m'excuse, c'est un peu émotif. C'est
22 parce que je suis en train de me défouler de mes
23 frustrations des six dernières années. C'est un peu mon

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 testament de tentative de rapprochement, je ne sais pas.

2 Il y a des gens dans la salle ici qui savent que j'ai
3 toujours travaillée avec mes tripes. Là, je m'excuse,
4 mais elles sont usées. Elles ont trop traîné sur les
5 tables.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
7 que votre témoignage devant la Commission ce matin est
8 important. Vous résumez assez bien ce que plusieurs
9 personnes ont vécu au Québec et pour la Commission c'est
10 important d'entendre les deux côtés de la médaille.
11 L'entendre par quelqu'un comme vous qui a essayé de
12 travailler au rapprochement c'est encore plus percutant.

13 Je pense qu'il est évident que ça
14 démontre l'énorme travail qu'il y a à faire de façon
15 générale mais de façon plus particulière sur le terrain
16 et dans le domaine de la protection de la faune donc
17 également de la gestion de la ressource.

18 Nous avons eu l'occasion il y a 15 jours
19 à Montréal d'avoir une présentation du Conseil
20 Attikamek-Montagnais, qui donnait un peu l'état du
21 résultat des négociations. Il est évident qu'il y a
22 beaucoup d'incompréhension réciproque qui circule dû
23 souvent à une information qui est grossie. On prend les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 moyens extrêmes pour démontrer des choses mais souvent
2 les nuances ne sont pas faites et ce qui ressort dans le
3 public c'est la partie extrême du message.

4 Pour un ce matin je voudrais vous
5 remercier d'être venu faire cette présentation à la
6 Commission. Je pense qu'elle est très importante.

7 Avant de terminer je voudrais demander
8 à ma collègue, Mary Sillett, de vous adresser la parole.

9 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
10 very much.

11 I would just like to thank you very much
12 for making this presentation. I think one of the things
13 that was clear to us even before we began this Commission
14 was that there is definitely a lot of conflict over the
15 issues of lands and resources, and we've heard that i spades
16 throughout the country.

17 As Mr. Dussault said, we heard from the
18 Canadian Wildlife Federation in Toronto and clearly there
19 are many problems, and clearly there are many frustrations,
20 not only by Aboriginal people but by Aboriginal peoples
21 as well.

22 One of the things that you mentioned in
23 your presentation was the need for Aboriginal history.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I always remember the words of one presenter in Davis Inlet,
2 and I shall never forget them no matter how old I live
3 to be. He said, I used to have to go to school, I used
4 to have to go to school in a white school, he said. He
5 said, I learned about how great John A. MacDonald was.
6 He said, I learned about how great Joey Smallwood was,
7 but not once, never once was I taught about the richness
8 of my own people and the richness of my own culture.

9 That's one presenter, but his words were
10 echoed right across the country for Aboriginal history
11 to be taught in the schools for Aboriginal languages to
12 be respected in the schools. So you as well have said
13 that.

14 I guess you're very, very emotional and
15 I was getting sort of frustrated too because there seems
16 to be no light at the end of the tunnel sometimes on many
17 of these issues.

18 Just for clarification, I just wondered
19 if you could tell me within your organization what are
20 the most contentious issues? You mentioned subsistence
21 hunting. You said for example people shoot waterfowl and
22 say that's subsistence hunting, then you begin to wonder
23 what is subsistence hunting. So that's an issue that

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 you've identified.

2 You've also identified a unifying theme
3 in all of these would be forest management. So I was
4 wondering if you could clarify for me what are the most
5 contentious issues within the Provincial Wildlife
6 Federation. I suspect that the issues are somewhat
7 different maybe at the National Wildlife Federation.

8 If you could clarify for me the unifying
9 things. You mentioned forest management. Are there any
10 other themes that Aboriginal and non-Aboriginal people
11 can see as unifying themes, could see as opportunities
12 for working together?

13 **ANDRÉ PELLETIER:** Si vous me permettez
14 je vais répondre en français parce que je ne sus pas très
15 habile en anglais.

16 Contrairement à la Fédération
17 canadienne de la faune qui effectivement de façon globale
18 à travers tout le Canada a un contentieux beaucoup plus
19 lourd avec les Autochtones que ce qu'on a au Québec...c'est
20 un peu bizarre. Les Québécois sont peut-être ceux à
21 travers tous les Canadiens qui ont le moins -- je parle
22 toujours dans le domaine de la gestion faunique, j'aborde
23 pas de sujets politiques.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Les Québécois sont peut-être les
2 Canadiens blancs qui ont le moins de contentieux avec les
3 Autochtones dans le sens qu'ici il n'y a pas de grand
4 problème, entre guillemets, de pillage de rivière à saumon,
5 il n'y a aucune espèce faunique qui est prélevée énormément
6 plus par les Autochtones que par les... Au niveau du
7 partage de la ressource on n'a pas de problème vraiment
8 ici.

9 Il reste quelques petites questions qui
10 vont se poser comme, exemple, le Québec vient de se doter
11 d'une nouvelle politique de gestion des chappetels (PH)
12 d'originaux où il y a des règles du jeu très sévères. Les
13 chasseurs blancs ont décidé de se serrer la ceinture de
14 deux, trois crans, si vous voulez.

15 La question qu'on s'est posée est est-ce
16 que les préleveurs autochtones vont nous donner un coup
17 de main pour essayer d'assurer encore plus fortement la
18 pérennité de la ressource originale? On n'a pas de
19 garantie là-dessus.

20 Par contre, ce qu'à peu près tous les
21 Blancs sont prêts à admettre en même temps c'est que le
22 pourcentage d'originaux abattus par les Autochtones n'est
23 pas significatif dans l'ensemble du dossier. Sauf qu'au

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 niveau du symbole si les Autochtones décidaient de poser
2 les mêmes gestes que les Blancs pour essayer d'améliorer
3 la qualité de leur troupeau, c'est le genre de chose qui
4 pourrait rapprocher les deux groupes facilement.

5 Au Québec il y a eu dans le passé certains
6 contentieux. Ils avaient surtout trait à quelques
7 rivières à saumon. Depuis quelques années ce problème-là
8 s'est réglé d'une façon éclatante. D'ailleurs, moi
9 j'envie fortement à certaines occasions mon ami Bernard
10 Beaudin de la Fédération du saumon de l'Atlantique du
11 Québec, qui a réussi à faire ce que moi j'essayais de faire
12 à la Fédération, à savoir carrément "if you can't beat
13 them, join them".

14 C'est ce qu'il a fait avec les
15 Autochtones et ça fonctionne tellement bien que, comme
16 je vous dit, j'en suis jaloux presque.

17 Sur le territoire même, exception faite
18 de quelques gestes de provocation, où des Indiens vont
19 chasser avant saison en s'assurant que les journalistes
20 sont sur place, une oie blanche quand c'est pas le temps
21 ou un orignal quand c'est pas le temps. Mais tout ça ce
22 sont des gestes de provocation isolés, qui n'arrangent
23 pas les affaires, en passant, mais qui ne mettent pas en

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 danger la gestion de la faune.

2 C'est pour ça que le Québec était presque
3 dissident à l'intérieur de la Fédération canadienne quant
4 au mémoire qui a été déposé par la Fédération canadienne.

5 D'ailleurs, on a toujours été ou à peu près toujours été
6 des dissidents à l'intérieur du comité autochtone de la
7 Fédération canadienne.

8 Il y a quelques années quand c'était un
9 copain à moi du Yukon qui était le chairman du comité des
10 affaires autochtones à la Fédération canadienne je
11 participais à ces travaux-là et à un moment donné disons
12 que les moderies de la Fédération canadienne ont été un
13 peu tassées au profit de personnes qui avaient des vues
14 beaucoup plus radicales. À ce moment-là je me suis retiré
15 du comité autochtone de la Fédération canadienne, pour
16 finalement me faire doubler aussi dans ma propre Fédération
17 par des éléments un peu plus radicaux aussi.

18 En clair au Québec on n'a pas
19 l'impression qu'il y a vraiment de contentieux sur le
20 terrain comme tel. Évidemment il y a des gens qui se
21 sentent menacés par les revendications territoriales parce
22 que le territoire est occupé, que voulez-vous. Je veux
23 dire des Blancs, il y en a partout en forêt. Alors quand

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les Autochtones viennent réclamer des droits, il y a des
2 gens qui ont des chalets là depuis des fois des années
3 ou qui chassent traditionnellement eux aussi, parce que
4 la tradition au Québec, je m'excuse, mais la chasse
5 commence à être longue pour nous aussi. Elle commence
6 à être longue.

7 Je peux même me vanter en tant que
8 Québécois que mes ancêtres aient chassé plus longtemps
9 au Québec que certains groupes autochtones qui sont arrivés
10 après mes ancêtres blancs. L'immigration, ça a fonctionné
11 dans tous les sens. Évidemment je ne parle pas de mes
12 ancêtres algonquins. Là ce serait plus long.

13 J'espère que j'ai su répondre un peu à
14 votre question.

15 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
16 very much.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
18 vous remercier de vous être déplacé et d'être venu
19 rencontrer la Commission pour faire ce témoignage, qui
20 est très éclairant à plusieurs égards.

21 **ANDRÉ PELLETIER:** Meegwetch.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci
23 beaucoup. Meegwetch.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Nous allons suspendre pour deux minutes.

2 Nous reprendrons l'audience immédiatement par la suite
3 avec la présentation du juge Jean-Charles Coutu.

4 --- Suspension de l'audience à 9 h 51

5 --- Reprise de l'audience à 10 h 06

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
7 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
8 reprend les audiences publiques avec la présentation du
9 Juge Jean-Charles Coutu.

10 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU, Juge de**
11 **la Cour du Québec:** Monsieur le Président, madame Sillett,
12 c'est pour moi un honneur et également un privilège d'avoir
13 été appelé à faire une présentation devant votre
14 Commission, qui est très importante à ce moment-ci de la
15 vie de notre pays.

16 Comme vous le savez, je suis un vétéran
17 de la justice en milieu autochtone puisque ça fait bientôt
18 20 ans qu'à un certain moment donné presque à toutes les
19 semaines ou toutes les deux semaines j'étais en milieu
20 autochtone pour aller porter un peu, comme les
21 missionnaires allaient porter l'Évangile, aller porter
22 la justice tant bien que mal.

23 Le constat que j'ai personnellement pu

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 faire après une dizaine d'années c'est que notre système
2 de justice tel que nous l'appliquions chez les Autochtones
3 et en particulier dans l'endroit où je vaquais à des
4 occupations, soit le nord du Québec, ne répondait pas
5 souvent aux aspirations des peuples autochtones.

6 D'ailleurs, il ne faudrait pas penser
7 que c'est seulement aux besoin des Autochtones que ce
8 système de justice ne répond pas. Il ne répond pas aussi
9 aux besoins des Blancs. Souvent je dis, à titre d'exemple,
10 en préconisant de nouveaux modes d'administration de la
11 justice et d'une nouvelle réflexion sur l'administration
12 de la justice, il y a dix ans au Québec il y avait un
13 prisonnier par cellule dans les prisons. Aux États-Unis
14 ils étaient rendus à deux ou trois, eux autres.
15 Aujourd'hui aux États-Unis ils sont rendus à dix, nous
16 on est peut-être rendus à trois. Combien en aurons-nous
17 par cellule dans dix ans? Et ça, je parle dans le
18 territoire blanc.

19 Je pense qu'il y a une profonde réflexion
20 que nous devons faire et ce que j'ai dit à différentes
21 c'est que les expériences que nous voulons faire en milieu
22 autochtone je pense que nous pourrions également les faire
23 chez nous, et peut-être avec succès, et que nous

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 apprendrions également des communautés autochtones à mieux
2 administrer notre propre justice.

3 J'ai déposé certains documents qui sont
4 des réflexions faites au cours des années sur notre
5 expérience. En réalité c'est depuis 1983 que nous
6 essayons, au ministère de la Justice, des gens qui
7 travaillent dans le milieu, soit les avocats de la défense,
8 les avocats de la poursuite, les juges, les greffiers,
9 les gens qui travaillaient sur le plancher des vaches,
10 disons, quoiqu'elles soient peu nombreuses dans le Nord,
11 c'est plutôt des caribous, nous avons essayé de trouver
12 de nouveaux modes d'administration de la justice et
13 travailler ensemble à élaborer ça et évidemment convaincre
14 en même temps les autorités gouvernementales d'améliorer
15 la situation. Également ça m'a amené personnellement à
16 faire certaines réflexions.

17 Alors je vous ai déposé certaines
18 petites conférences que j'ai faites à l'occasion, dont
19 une première à l'Association en avril 1991 qui reprenait
20 en gros un peu l'histoire de l'administration de la justice
21 en milieu autochtone au Québec, surtout depuis 1970, parce
22 que vraiment c'est à ce moment-là que ça commence un peu
23 plus suite à la cause de la Reine v. Itoshat (PH), qui

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 avait eu lieu à Montréal, où une cause avait été arrêtée
2 parce que le juge Malouf avait décidé que ça avait aucun
3 sens que quelqu'un soit jugé à Montréal alors qu'il venait
4 de Koodjoirapic (PH), Poste de la Baleine dans le temps,
5 qui était à 2 000 milles de chez lui.

6 Il se demandait comment un homme pouvait
7 avoir un procès juste et équitable à Montréal, ce en quoi
8 il avait entièrement raison.

9 C'est un peu ça qui a été le début de
10 la réflexion du ministère de la Justice et des Québécois,
11 je pense bien, sur l'administration de la justice en milieu
12 autochtone. C'est à la suite de ça d'ailleurs qu'il y
13 a eu un rapport et que la cour itinérante du Nord a été
14 organisée.

15 J'ai fait un peu cette historique-là et
16 dans ce document on préconise un genre de modèle apparenté
17 à celui qui se retrouve dans la Loi sur les jeunes
18 délinquants, sur des modèles de rechange qui pourraient
19 être mis en oeuvre par des comités locaux de justice.

20 Enfin, ce document se termine par une
21 série de réflexions sur des idées, par exemple, quand on
22 parle de la tradition, est-ce que la tradition peut
23 vraiment répondre à tous les besoins modernes. Il y a

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 également le fait qu'il faut respecter les chartes, qu'on
2 n'a pas à tout réinventer quand même, qu'il y a quand même
3 une tradition qui existe, tant chez les Autochtones que
4 chez les Blancs. Des traditions juridiques qu'il faudrait
5 également respecter, et qu'on ne recommencera pas à bâtir
6 l'univers demain matin à partir de rien.

7 Il y a un deuxième document que je vous
8 ai déposé, qui est une réflexion que j'ai faite en 1972
9 qui s'intitulait "Le sona à Ovide Mercredi". C'est un
10 peu accrocheur comme titre mais c'était tout simplement
11 pour...le sous-titre était "Sommes-nous si différents les
12 uns des autres?"

13 Avec plaisir j'ai revu dans le document
14 qui a été publié par la Commission par M. John Giokas on
15 retrouve ces idées-là exactement la même idée dans ce
16 document à l'effet que non, dans le fond tout ce qu'on
17 veut c'est la paix. On veut l'harmonie, on veut la
18 réintégration de ceux qui enfreignent les règles de la
19 société, on veut qu'ils soient réintégrés dans la société
20 et qu'ils s'amendent. Je pense bien qu'on soit
21 autochtones ou qu'on soit blancs on a les mêmes vues, on
22 a les mêmes objectifs.

23 Un autre petit document que je vous ai

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 déposé est une réflexion sur la participation des femmes
2 autochtones du Canada à des modèles complémentaires
3 d'administration de la justice, tout simplement pour
4 souligner qu'à mon avis les femmes autochtones ont un grand
5 rôle à jouer et elles devraient le jouer de façon très
6 imminente et présente dans la mise en place de modèles
7 d'administration de la justice, et ce pour plusieurs
8 motifs.

9 Le premier motif est qu'elles sont les
10 premières victimes d'une violence qui est présente d'une
11 façon extrême à mon avis dans plusieurs communautés et
12 deuxièmement, elles sont peut-être plus je dirais -- je
13 vais peut-être passer pour un féministe -- je pense
14 qu'elles sont plus présentes aux besoins de tous les jours.

15 En tout cas elles n'ont pas perdu leur vocation de mère
16 de famille et contrairement aux hommes qui ont perdu
17 souvent leur rôle de pourvoyeur, qui ne se retrouvent plus
18 dans cette société-là, qui jouent à la pêche et qui jouent
19 à la chasse à défaut de faire autre chose, ils sont devenus
20 de grands enfants.

21 Je pense que les femmes ont beaucoup plus
22 conservé le sens du devoir journalier en s'occupant de
23 leurs tâches quotidiennes. Dans ce sens-là elles peuvent

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 sûrement apporter, à cause de cette responsabilité
2 qu'elles assument au jour le jour et de ce sens des
3 responsabilités qui est le leur, elles peuvent apporter
4 énormément au système judiciaire. Et dans les rencontres
5 que j'ai eues à date je les engage à participer activement.

6 Enfin dernièrement, en octobre 1993, à
7 l'Association canadienne de justice pénale j'essayais de
8 répondre à des questions que se posait la Commission pour
9 le Québec. La question était assez claire: Est-ce que
10 les Autochtones, les communautés autochtones, l'ensemble
11 des communautés autochtones, la plupart d'entre elles
12 sont-elles prêtes à assumer un système judiciaire complet
13 actuellement?

14 Ma réponse, pour des motifs que vous
15 retrouverez dans ce document-là, c'était non. Ces
16 motifs-là sont exprimés. En particulier il y a celui de
17 cette éthique de non-intervention qui existe que j'ai
18 moi-même constaté lors des audiences de cours que j'ai
19 pu avoir dans le Nord, mais une éthique de non-intervention
20 dans la vie de l'autre qui était peut-être valable au moment
21 où des gens vivaient en petites communautés, dans une
22 petite société, de petits groupes homogènes, dans des
23 collectivités de deux, trois familles, mais qui à mon avis

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 n'a plus son sens aujourd'hui si on veut faire face au
2 monde moderne et à l'arrivée de la technologie, la
3 multiplication des relations entre les gens, qui sont à
4 la fois courtes et multiples.

5 Il faut absolument que cette éthique de
6 non-intervention, à mon avis, évolue parce qu'elle a
7 beaucoup, et je le dis dans le texte, elle a beaucoup
8 d'effets même sur la façon d'élever les enfants. Je pense
9 qu'il est important que...la discipline, ça s'acquiert.

10 Je disais déjà en 1977, en parlant des
11 Inuits en particulier, lorsqu'il y avait des igloos
12 personne cassait des vitres. Depuis ce temps-là ça a
13 changé énormément. Il y a des vitres dans les maisons,
14 et on casse des vitres.

15 On a multiplié par 1 000 les occasions
16 d'enfreindre les règles de la société, qui étaient peu
17 nombreuses anciennement mais qui sont devenues de plus
18 en plus nombreuses.

19 Ces réflexions que j'ai dans ces
20 documents que j'ai déposés c'est pas des oeuvres d'un grand
21 savant, mais des réflexions de quelqu'un qui travaille
22 au jour le jour avec les gens, qui essaie de comprendre
23 cette réalité-là et qui depuis 20 ans voit une situation

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 se détériorer quand même énormément à cause de l'arrivée
2 de tous les moyens de communication surtout.

3 Quand on pense que la télévision dans
4 le Nord en particulier, en 1981 il n'y avait pas de
5 télévision. Elle est arrivée en 1981, la télévision.
6 Alors vous comprenez que dans l'espace de 13 ans la
7 télévision, la vidéo, la pornographie, tout ça est entré
8 rapidement dans les communautés et c'est bien sûr qu'elles
9 n'étaient peut-être pas prêtes complètement à recevoir
10 tout ce modernisme, si on peut appeler ça modernisme --
11 les inconvénients du modernisme.

12 J'ai lu avec intérêt le document préparé
13 par M. Giokas, qui a été j'imagine commandé par la
14 Commission, qui est le rapport sur la table ronde sur les
15 questions judiciaires. Je pense que dans ce document il
16 y a vraiment l'essence même des orientations que devrait
17 prendre éventuellement, et je pense à travers tout le
18 Canada, que devrait prendre l'administration de la
19 justice, comment on devrait s'y prendre pour administrer
20 une meilleure justice à travers tout le Canada et en milieu
21 autochtone.

22 Je pense que l'essentiel est là.
23 Évidemment ce document est très complet, réfère à de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 multiples commissions qui ont eu lieu à travers tout le
2 Canada. Ça fait longtemps qu'on étudie. Comme disait
3 le Frère Desbiens dans un de ces documents, "j'ai jamais
4 vu un peuple autant étudié au monde", et je pense qu'il
5 a un peu raison.

6 Je voudrais arriver aux conclusions de
7 M. Gionkas à la page 223 de ce document qui faisait partie
8 probablement d'un autre document.

9 À la fin du document il dit, en parlant
10 des peuples autochtones:

11 "À cet égard ils détiennent une bonne longueur d'avance
12 sur les autres Canadiens et
13 Canadiennes et acceptent de plus
14 en plus difficilement l'hésitation
15 et l'impuissance des hommes
16 politiques, des juges, et des
17 responsables de l'administration
18 de la justice non-autochtone à
19 reconnaître le caractère
20 inévitable de ces changements."

21 Dans son dernier paragraphe:

22 "Il ne s'agit pas là d'un programme irréalisable.

23 L'invraisemblable c'est de se

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 croiser les bras. C'est la raison
2 pour laquelle notre document
3 s'ouvre sur un paradoxe, pour se
4 terminer par une question.

5 Après une trentaine d'enquêtes et de rapports sur la
6 justice autochtone les Canadiens,
7 autochtones ou pas, sont-ils enfin
8 décidés en 1992 à arrêter de parler
9 du problème et à manifester le
10 courage nécessaire pour commencer
11 comme partenaire à faire quelque
12 chose à ce sujet?"

13 C'est exactement dans cette optique-là
14 que le comité de consultation sur l'administration de la
15 justice autochtone au Québec a été mis sur pied par le
16 ministre de la justice suite au sommet de la justice qui
17 avait eu lieu en février 1992.

18 Il faut dire que ça faisait suite à toute
19 une série de démarches que nous avons faites depuis dix
20 ans et auxquels ont participé, comme je vous disais tantôt,
21 tous les acteurs du système judiciaire dans le Nord, et
22 également ceux qui étaient responsables à Québec au niveau
23 de la coordination aux Affaires autochtones, responsables

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 du dossier de justice.

2 Depuis ce temps-là mémoire sur mémoire,
3 document par-dessus document, nous essayons de convaincre
4 tout le monde d'en arriver à de nouvelles formes
5 d'administration de la justice. Si bien que vers l'année
6 1988 et début 1989 un genre de politique générale a été
7 acceptée par le ministère de la Justice.

8 Suite à ça ils convenaient, je pense,
9 que nous allions consulter les communautés autochtones
10 sur les orientations que nous croyons bonnes dans
11 l'administration de la justice. Non seulement nos
12 solutions pouvaient être bonnes, mais elles devaient être
13 acceptées par les communautés autochtones et c'est à la
14 suite du sommet de la justice que le ministre de la Justice
15 a accepté de former un comité pour aller consulter les
16 Autochtones.

17 Je vous ai déposé un document qui
18 s'intitule, et je pense que le titre est très clair, c'est
19 "Vers une prise en charge de l'administration de la justice
20 par les communautés autochtones du Québec".

21 Si dans la dernière conférence que je
22 vous ai soumise je disais non, les communautés ne sont
23 pas prêtes, ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Au contraire, il faut commencer à trouver des moyens pour
2 que les communautés autochtones de plus en plus prennent
3 des responsabilités dans l'administration de la justice.

4 C'est un document de travail qui est très
5 terre-à-terre, qui se situe dans la limite des choses
6 possibles qui peuvent se faire rapidement.

7 Dès le début, dans l'avant-propos de ce
8 document vous remarquerez que nous faisons une mise en
9 garde à l'effet que tout ce qui est proposé là c'est sans
10 préjudice à toute position politique que peuvent adopter
11 les communautés autochtones. Et ça reprend dans le fond
12 ce qu'il y a dans le document de la Commission dans le
13 document de M. Giokas dans le sens que si on attend que
14 les grandes revendications soient réglées, il y a rien
15 qui va se faire.

16 Il faut commencer quelque part, et je
17 pense que ça répond à ces idées exprimées dans le document
18 de la Commission.

19 Ce que l'on dit au dernier paragraphe
20 de la page 1, et ça c'est peut-être important aussi, c'est
21 qu'en réalité "toute expérience, même partielle, de prise
22 en charge d'administration de la justice par les
23 communautés autochtones se situera dans un processus

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 évolutif et aura l'avantage de préparer les communautés
2 à la prise en charge plus complète mentionnée ci-haut".

3 C'est-à-dire que si éventuellement il
4 doit y avoir une autonomie complète des communautés
5 autochtones, il va au moins y avoir des gens qui seront
6 avertis et qui seront préparés pour prendre charge de ce
7 système. Sauf que je remarque une des conclusions et avec
8 laquelle j'abonde dans le document de M. Giokas.

9 Il donnait quatre conditions ou quatre
10 constats. Le dernier était que la prise en charge de
11 l'administration de la justice par les communautés
12 autochtones ne pourra pas se faire indépendamment de ce
13 qui existe dans l'ensemble du pays. Et je pense que ça
14 c'est une réalité qu'on ne doit pas contourner. C'est
15 incontournable parce que le reste de la population ne
16 disparaîtra pas du jour au lendemain. Il faut qu'il
17 continue à y avoir une harmonisation, si vous voulez, entre
18 les systèmes qui pourraient exister.

19 Dans le document que nous avons, qui est
20 un document qui est quelques orientations possibles, nous
21 n'en excluons pas d'autres. Dans le fond il n'y a pas
22 grand-chose de nouveau. On parle de médiation, de
23 non-judiciarisation, et de judiciarisation par le juge

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de paix. C'est pas grand-chose de nouveau. Ce sont des
2 choses dont on parle depuis 20 ans, mais il semble qu'il
3 n'y a pas grand monde qui a commencé à appliquer de façon
4 globale et rationnelle.

5 On voit bien à travers tout le Canada
6 qu'il y a des expériences partielles qui se font, des
7 expériences de médiation, des expériences de
8 déjudiciarisation surtout. Ce que nous présentons ici,
9 ce que nous espérons qui sera éventuellement mis en marche,
10 mis en place au Québec, parce que là on parle pour le Québec,
11 c'est un plan global et évolutif, c'est-à-dire se tenir
12 loin de ces petits programmes qui durent un an ou deux
13 et qui tombent après parce qu'il n'y a plus de fonds.

14 Quand on a un greffier dans un palais
15 de justice, pour vous donner un exemple simple, c'est
16 quelque chose de permanent. Quand le greffier part, on
17 en engage un autre puis on en met un autre à sa place.

18 Alors il faut peut-être sortir de cette
19 culture des programmes qui sont temporaires. C'est bien
20 sûr que ces programmes temporaires là peuvent être très
21 bons pour des choses temporaires, mais je pense ce qui
22 est important au niveau de la justice c'est d'instaurer
23 des choses permanentes.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est l'orientation que nous prenons
2 dans ce document-là et nous espérons évidemment comme
3 comité de consultation, on sait que le ministère de la
4 Justice a beaucoup de bonne volonté, sauf que es différents
5 conseils du Trésor du pays, même s'ils ont des bonnes
6 volontés, n'ont pas toujours tous les moyens.

7 Ce que nous préconisons ici ne demande
8 pas des sommes énormes. Ça demande beaucoup plus de bonne
9 volonté de la part des gens qui agissent dans le système
10 judiciaire et également de la bonne volonté de la part
11 des communautés autochtones.

12 Je passe rapidement à la médiation. Je
13 pense que ce n'est pas nécessaire d'élaborer longtemps
14 sur ça. On est d'abord dans ce document-là toujours
15 nomination, compétences, fonctionnement, comment devrait
16 se prendre la décision. C'est un petit code de procédure
17 succinct mais qui est très précis pour aider les personnes
18 à s'y retrouver. On parle de
19 non-judiciarisation. Je pense que c'est très important
20 de souligner ici au Québec qu'on parle de
21 non-judiciarisation plutôt que de déjudiciarisation.

22 On sait qu'au Québec toutes les plaintes
23 criminelles ou pénales qui sont portées le sont après avoir

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 été transmis au procureur de la Couronne. Les dossiers
2 sont donc évaluées avant. Ce n'est pas la police qui porte
3 directement ces plaintes et le dossier est référé après
4 au procureur de la Couronne, de sorte qu'il y a un genre
5 de tamisage des plaintes qui est faite, et c'est dans ce
6 sens-là que dans les discussions que nous avons eues au
7 ministère de la Justice nous croyons plutôt à une
8 non-judiciarisation.

9 Quand on judiciarise, on judiciarise et
10 on va au bout, mais on décide avant de judiciariser ou
11 non.

12 Ce que je voudrais ajouter c'est qu'il
13 y a des choix dans ça. Une communauté peut très bien dire
14 moi, je ne fais que de la médiation, en organisant qu'un
15 système de médiation. Une communauté pourra dire nous,
16 tout ce qu'on veut faire, on veut avoir un juge de paix
17 puis on veut judiciariser nos petits règlements, nos
18 choses, nos règlements de bande ou encore nos règlements
19 municipaux si on parle des Inuits, on veut judiciariser
20 ça par le juge de paix, mais on ne veut pas aller plus
21 loin que ça. Libre à cette
22 communauté de choisir ça.

23 En d'autres mots, ce que nous proposons

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 c'est très flexible et ça aussi au rythme de la volonté
2 des communautés, et au rythme aussi de leurs capacités.

3 Lorsqu'on parle de non-judiciarisation
4 on parle d'un comité de non-judiciarisation. C'est
5 quelque chose de semblable à ce qui est développé dans
6 la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est le même
7 système, en fait, pour les adultes. Ça fait une justice
8 communautaire.

9 C'est peut-être là qu'on peut retrouver
10 le plus, en tout cas si les communautés autochtones le
11 veulent c'est dans la non-judiciarisation qu'ils ne
12 pourront le plus retrouver ou mettre en application des
13 coutumes ancestrales ou des traditions parce qu'à ce
14 moment-là ils seront les maîtres d'oeuvre de la sanction,
15 maîtres d'oeuvre de la façon de redresser les tâches.

16 On fait à la page 8, en haut, une liste
17 non-exhaustive des possibilités de décisions que pourrait
18 prendre un tel comité de non-judiciarisation. Vous voyez
19 dans ça que dans beaucoup de cas ça rejoint ce qu'on
20 retrouve déjà dans nos propres lois. Le blâme public
21 évidemment on n'a pas trop souvent ça mais ce sont des
22 choses qui sont essayées qui sont assez bonnes à certains
23 endroits -- la réparation du tort causé, le restitution,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les travaux communautaires, don à un organisme ou à la
2 communauté, l'aide aux familles défavorisées.

3 Là on entre dans des choses plus
4 traditionnelles: Un stage axé sur les activités
5 traditionnelles, détentions volontaires de nuit ou de
6 fins de semaine, c'est-à-dire que quelqu'un accepte d'être
7 mis à part pour une fin de semaine sans qu'il y ait
8 nécessairement de prison, mais par la pression de la
9 communauté il accepte ça. Participation à des ateliers
10 de thérapie où des sujets tels que la violence, l'agression
11 sexuelle, l'abus d'alcool et de drogue.

12 Je dois dire que des choses comme ça il
13 y a déjà des communautés qui ont commencé ça au Québec.

14 La judiciarisation c'est le deuxième
15 modèle, si vous voulez, communautaire. Le troisième c'est
16 la judiciarisation par le juge de paix. Pourquoi est-ce
17 qu'on parle d'un modèle communautaire? Évidemment ce
18 serait le juge de paix local, le juge de paix autochtone.

19 C'est dans ce sens-là que c'est communautaire, ça vient
20 de la communauté.

21 Alors on prévoit sa nomination, sa
22 compétence. On parle aussi de compétences attribuables
23 avec amendement, compétences attribuables sans amendement

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 aux lois. Il y a des remarques importantes et je pense
2 que tout le fonctionnement est prévu. Et on peut aller
3 très loin avec ça avec les juges de paix.

4 Évidemment il y a des problèmes de
5 constitution qui peuvent se poser. Ce n'est pas
6 nécessairement des avocats qui froncent là. Mais je pense
7 qu'il faut essayer, sinon de contourner, mais de prendre
8 de face ces réalités-là. Donc quand les problèmes se
9 poseront on construira les ponts et on fera les amendements
10 qu'il faut aux lois.

11 Le juge de paix, au même titre que le
12 Tribal Court ou le Tribal Judge aux États-Unis ou ailleurs,
13 peut avoir beaucoup de pouvoirs. Par exemple, en Alaska
14 je sais que les tribal judges, les tribal courts, vont
15 s'occuper par exemple d'adoptions traditionnelles. Il
16 y a trois sortes d'adoptions là-bas qui sont prévues en
17 Alaska, deux ou trois sortes.

18 Ici au Québec on est encore avec notre
19 loi d'adoption du Code civil, mais pourquoi ne pourrait-on
20 pas d'ici quelques années, en travaillant un peu avec les
21 communautés, en ayant plus de connaissances de ce qu'est
22 l'adoption traditionnelle, incorporer ça à nos lois.

23 Pourquoi pas?

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je pense que ce sont des choses qui
2 pourraient se faire. Ce que j'ai vu, moi, en Alaska
3 c'était des gens qui n'étaient pas des avocats, qui
4 rendaient des jugements. Mais finalement les formules
5 qu'ils utilisaient pour rendre jugement étaient exactement
6 les mêmes que moi-même j'utilise lorsque j'ai à rendre
7 des jugements d'adoption. Il n'y a rien qui s'invente
8 nulle part.

9 Aujourd'hui il y a des services sociaux
10 qui existent dans toutes les communautés, alors il y a
11 des paramètres possibles pour assure que les adoptions
12 se fassent bien, de sorte que le juge de paix pourrait
13 éventuellement avoir un rôle, même dans les affaires
14 civiles, en particulier en matière d'adoption et aussi
15 en matière de protection.

16 Notre loi de la Protection de la jeunesse
17 pourrait sûrement être éventuellement amendée pour
18 permettre aux communautés dans certains cas de s'occuper
19 de protéger les enfants. Et pourquoi les communautés ne
20 pourraient-elles pas s'occuper de leurs propres enfants
21 au lieu de toujours confier ça à des gens de l'extérieur
22 qui n'y comprennent peut-être pas grand-chose à un certain
23 moment donné?

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 De toute façon vous voyez dans ça toutes
2 les approches, toutes les discussions que ça nécessite
3 avec les différents organismes. Je pense qu'on est au
4 début d'un processus qui ne sera pas facile. C'est un
5 processus qui va prendre 5, 10, 15, 20 ans, mais il faut
6 prendre le temps de bâtir à partir de la base, finalement.

7 À la section B à la page 12 on vous parle
8 d'un comité de justice. Il ne faudrait pas voir une
9 contradiction avec ce qui a été dit avant. Ce qui a été
10 dit avant, on propose trois modèles. Je vous disais que
11 les communautés ont le choix. Ils peuvent décider de
12 seulement faire de la non-judiciarisation ou autre chose.

13 Ce qu'on préconise également c'est
14 l'existence d'un comité de justice local. Quelqu'un m'en
15 parlait tantôt, je ne me souviens pas qui, ici dans la
16 salle on jasant un peu. Par exemple, les juges de paix
17 dans des communautés ici du sud qui reçoivent des menaces
18 et qui ont beaucoup de difficulté à vaguer à leurs
19 occupations ou à remplir leur rôle, et qui démissionnent.

20 C'est un phénomène qui est compréhensif
21 dans des petites communautés et c'est pourquoi nous avons
22 toujours préconisé qu'on devrait avoir un genre de justice
23 communautaire, en tout cas qu'il n'y ait pas une seule

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 personne à supporter tout le poids ou l'odieux de la
2 sentence, finalement, et que ce soit partagé entre
3 différentes personnes dans la même communauté, que ce ne
4 soit pas seulement une personne qui soit pointée du doigt,
5 et que celui qui commet une infraction sente que c'est
6 toute la communauté qui le condamne, et non pas un seul
7 individu.

8 Et ça c'est très important, parce que
9 je peux vous dire que dans certaines communautés après
10 notre départ lorsque nous voyageons c'est l'interprète
11 qui subit, aussi étrange que ça peut paraître, très souvent
12 c'est l'interprète qui est accusé et qui est blâmé par
13 la famille et les amis du fait qu'une personne a été
14 condamnée à la prison. Et souvent nous avons perdu des
15 interprètes à cause de ce phénomène.

16 Alors il y a vraiment une
17 incompréhension à quelque part du rôle de chacun. C'est
18 pour ça que c'est important, je pense, dans les communautés
19 que ce soit des groupes qui en arrivent à...s'il y a une
20 prise en charge, que cette prise en charge là se fasse
21 de façon communautaire.

22 Si vous avez dans une communauté à la
23 fois un comité de justice de cinq, six ou sept personnes,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 quelque soit le nombre, vous avez un conseil de bande ou
2 un conseil municipal à côté qui se tient debout, qui est
3 vigilant et qui accepte les lois, vous avez un ou deux
4 ou trois policiers autochtones, vous commencez déjà à avoir
5 des gens dans une communauté, 10, 12, 15 personnes, qui
6 assurent d'une certaine façon un certain contrôle social,
7 contrôle social qui n'existe pas actuellement.

8 J'en parlais un peu tantôt, c'est assez
9 extraordinaire de voir le manque d'organisation sur ce
10 plan-là dans les communautés.

11 Alors quand on parle de comité de
12 justice, finalement, c'est pour regrouper les trois modes,
13 une communauté qu'ils voudraient pourrait très bien avoir
14 un comité de justice dont ferait partie le juge de paix,
15 sur lequel siègerait le DPJ, le directeur de la protection
16 de la jeunesse éventuellement lorsqu'il s'agit de jeunes,
17 qui s'occuperait des causes tant de jeunes que d'adultes,
18 et qui lorsque le temps est venu de signer un document.

19 Par exemple, si on judiciarise quelque
20 chose le comité pourrait être là pour aider le juge de
21 paix à prendre une décision avertie, et pour la forme de
22 notre système à nous, le juge de paix qui aurait été nommé
23 ferait les signatures, mais dans le fond ce serait une

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 décision communautaire.

2 Le comité de justice c'est peut-être
3 l'organisme qui devrait naître éventuellement dans les
4 communautés. Peut-être pas dans un premier temps, mais
5 dans un deuxième temps, et avoir quelqu'un qui serait formé
6 en médiation à l'intérieur de ce comité-là, et retrouver
7 là en fait ces traditions de médiation et de conciliation
8 qui...on nous dit toujours que c'est ça qui était la façon
9 de régler les problèmes de façon traditionnelle.

10 On pourrait avec ça retrouver ces modes
11 de solution des conflits, que ce soit des conflits civils,
12 que ce soit des conflits criminels ou des infractions
13 pénales.

14 Encore là dans ce document vous avez
15 nominations, compétences, fonctionnement. C'est très
16 concret et, évidemment, c'est pas complet encore. Il y
17 a encore des choses à élaborer mais je peux vous dire que
18 sur le plan de la non-judiciarisation dès 1983-1984 nous
19 avons déjà des formules prêtes pour fonctionner dans ces
20 systèmes-là et ce sera assez rapide à mettre sur pied.

21 Nous avons ajouté, et ça c'était quelque
22 chose qui n'était pas dans les documents dont je vous
23 parlais de 1988 ou 1989, nous avons ajouté des initiatives

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 possibles dans le système actuel parce que les juges
2 peuvent, et c'est pour ça que c'est ajouté là et je ne
3 me suis pas senti l'obligation de demander la permission
4 à qui que ce soit pour ajouter ces alternatives-là parce
5 que dans le fond les juges ont une certaine discrétion
6 lorsqu'on arrive à consulter les gens pour les sentences,
7 et c'est dans le domaine des sentences où les juges peuvent,
8 avec les communautés, partager une certaine
9 responsabilité.

10 Il y a trois formes: l'audition élargie
11 de témoins assermentés, la consultation auprès du comité
12 de justice -- quand il y a un comité de justice, on pourrait
13 le consulter -- et le cercle de consultation, ce qu'on
14 appelle le sentencing circle, qui est peut-être on dirait
15 la dernière mode en matière d'administration de la justice,
16 dont on parle d'ailleurs dans le document de la Commission,
17 mais qui semble très efficace.

18 Évidemment les juges ont de la
19 difficulté. Comment on va s'ajuster avec tout ça, je ne
20 le sais pas. Jusqu'où les juges doivent-ils s'impliquer?
21 Jusqu'où doivent-ils être des entraîneurs ou des
22 animateurs? Est-ce que c'est bien leur rôle? Jusqu'où
23 va l'indépendance judiciaire? Il y a toute une série de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 problèmes qui se posent autour de ça.

2 Moi, je pense, et c'est ma ferme
3 conviction, c'est qu'on doit aller de l'avant. Le juge
4 est investi d'une certaine autorité ou aura, si vous
5 voulez, lorsqu'il va dans les communautés et je pense qu'il
6 peut facilement rendre plus dynamique la communauté par
7 son action.

8 De toute façon j'ai fait moi-même une
9 expérience d'audition élargie de témoins dans un cas à
10 Umiujak, où ce jeune homme avait détruit tout le village.

11 Je peux vous dire qu'à la suite de cette consultation-là,
12 on n'a pas fait de miracle, bien sûr, mais ça a duré six
13 heures. Évidemment il faut prendre le temps aussi de faire
14 ces choses-là.

15 Je peux vous dire qu'en fin de soirée
16 lorsque nous sommes repartis prendre l'avion la communauté
17 était...et on a vécu une expérience assez extraordinaire.

18 On avait quasiment une haie d'honneur pour tout le
19 personnel de la Cour qui prenait l'avion parce qu'on les
20 avait consultés. On nous serrait les mains, on nous
21 serrait quasiment dans leurs bras même si on amenait le
22 gars en prison, parce qu'on avait écouté la communauté,
23 on avait pris le temps d'écouter tout le monde, tous ceux

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qui avaient quelque chose à dire.

2 La grand-mère qui avait autour de 80 ans
3 nous avait fait un résumé, un Petit Larousse (PH)
4 sociologique très intéressant, le pourquoi de la
5 désintégration des familles, de sorte que les communautés
6 veulent être consultées, veulent participer, et on sent
7 que c'est important pour elles. D'autant plus que ce que
8 nous amenons c'est un système qui est quand même étranger
9 et nouveau pour eux.

10 Alors les cercles de consultation, nous
11 avons fait quelques expériences au Québec. Nous
12 commençons à délimiter des...on ne parle pas de critères,
13 on parle de facteurs qui doivent être considérés. On les
14 décrit déjà dans ce document-là. C'est une approche qui
15 me semble très intéressante.

16 Vous avez le cheminement possible d'une
17 affaire, et vous voyez par ce petit tableau à la fin, qui
18 est à l'avant-dernière page, vous voyez comment tout ça
19 s'articule de façon ordonnée, globale, et tout ça est
20 évolutif. Au fur et à mesure que des gens prendront de
21 l'expérience, des pouvoirs pourront être ajoutés, et il
22 pourra y avoir une plus grande participation.

23 L'expérience du Yukon est intéressante

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à ce sujet-là. On s'aperçoit que les communautés, après
2 avoir participé avec le juge pour rendre des sentences,
3 aujourd'hui se réunissent elles mêmes et font même de la
4 prévention suite à cette action-là.

5 C'est ce que nous proposons actuellement
6 comme projet, si vous voulez, aux communautés du Québec.

7 Un dernier mot juste pour vous dire que
8 nous avons commencé, c'est pas une commission royale comme
9 la vôtre, c'est un petit comité de consultation qui a un
10 petit budget mais qui va de communauté en communauté.

11 Je ne sais pas si nous pourrons faire tout le tour de toutes
12 les communautés. Je ne crois pas.

13 Nos travaux se termineront très
14 probablement au cours de l'été. Je ne pense pas qu'on
15 doit éterniser cette consultation-là. Actuellement je
16 peux vous dire que nous avons un accueil excellent de la
17 part des communautés autochtones. Elles sont très
18 intéressées.

19 Je sens qu'elles découvrent des choses
20 qu'elles ne savaient pas avant, comme par exemple la
21 juridiction du Québec sur l'administration de la justice.

22 Aussi étrange que ça puisse paraître, les communautés
23 semblent toujours référer à la Loi sur les Indiens et penser

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 que tout droit ne vient que de cette loi alors qu'on sait
2 bien que pour nommer un juge de paix l'administration de
3 la justice provinciale peut nommer les juges de paix avec
4 beaucoup plus de pouvoir que ce qui peut être prévu sur
5 la Loi sur les Indiens. Et cela semble être une découverte
6 de la part des communautés.

7 À date on s'aperçoit que très peu de
8 communautés ont des règlements administratifs mis en
9 vigueur soit devant une Court, soit devant un juge de paix.
10 Alors cela est quand même l'enfance, le début de tout,
11 commencer à avoir des règlements dans sa communauté et
12 être capable de les faire sanctionner par un organisme
13 étranger et indépendant.

14 Ça n'existe pas pour cinq communautés
15 rencontrées à date et je pense qu'on est loin de l'autonomie
16 là. Quand on est très loin on commence, on est vraiment
17 au début de tout.

18 Dans le document à capital je terminais
19 cette allocution-là en disant que l'autodétermination ça
20 commence au niveau de la communauté, et je pense encore
21 la même chose à la lumière des expériences que nous vivons
22 actuellement.

23 Très peu de communautés, sauf peut-être

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 celles du Nord, qui ont eu un peu plus d'argent, qui ont
2 pu s'organiser et qui ont eu des avocats, poursuivre devant
3 les tribunaux pour leurs règlements locaux. Il y a
4 peut-être certaines localités du sud ici qui font ça
5 également.

6 C'est un travail de défrichage dès le
7 départ et ce qui m'étonne c'est qu'on en soit seulement
8 là. Le ministère des Affaires indiennes a préparé des
9 beaux documents sur comment faire des règlements, mais
10 il ne semble pas d'après ce qu'on sait qu'il y ait de budget
11 pour engager un avocat, ne serait-ce que 5 000 \$ ou
12 10 000 \$ par année pour rédiger des règlements et faire
13 quelque chose. Ça ne semble pas être dans les budgets,
14 ça, et je me demande si ça ne découle pas de cette façon
15 de voir les choses où si c'est le seul qui peut réglementer
16 ou régir, le tuteur, le ministre des Affaires indiennes,
17 le grand tuteur, le grand-papa de tous les Indiens et de
18 tous les Autochtones. J'imagine que ça procède de cette
19 culture qui existe depuis au-delà de 100 ans chez nous.

20 Voilà ce que je voulais vous dire, et
21 vous dire quelles sont les actions que nous entreprenons
22 concrètement. Ce que nous espérons c'est de s'inscrire
23 au budget 1994-1995 pour faire des choses concrètes, des

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 petites choses, des petits pas, parce qu'on ne
2 révolutionnera pas tout demain matin. Il faut que les
3 communautés aussi soient prêtes à prendre ces
4 responsabilités-là, et ça c'est pas toujours sûr parce
5 que c'est très difficile de prendre ces responsabilités,
6 et certaines ont beaucoup de réticences à le faire
7 également.

8 En dernier lieu, à part toutes les
9 velléités d'autonomie et tenant compte de ça aussi nous
10 avons rencontré les femmes autochtones à date et elles
11 aussi ont un discours qui est beaucoup plus prudent
12 vis-à-vis la prise en charge d'administration de la
13 justice, et avec raison je crois.

14 Ce que nous proposons ici, je le répète,
15 c'est un système évolutif -- global, mais évolutif.

16 Je vous remercie, et si vous avez des
17 questions il me ferait plaisir d'y répondre.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
19 vous remercier d'avoir accepté de venir faire cette
20 présentation devant la Commission royale sur les peuples
21 autochtones au Canada.

22 Je pense qu'elle est intéressante à deux
23 titres, en raison de votre expérience de près de 20 ans

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 maintenant dans la dispensation de la justice dans le Nord,
2 justice, comme vous l'avez mentionné, fort imparfaite dans
3 des conditions difficiles, mais également de par votre
4 rôle comme président du groupe de travail, du comité sur
5 la justice en regard des Autochtones au Québec, qui couvre
6 l'ensemble du Québec mais qui évidemment a une portée
7 particulière du côté nordique. Et c'est là peut-être ma
8 première question.

9 J'aimerais vous demander, quels sont les
10 membres du comité?

11 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Le
12 comité a trois membres. Il y le président, il y a M.
13 Jacques Auger, qui est le coordonnateur aux affaires
14 autochtones au ministère de la Justice, et M. Régis
15 Larrivée, coordinateur aux Affaires autochtones au
16 ministère de la Sécurité publique du Québec.

17 Nous nous sommes adjoint, comme membre
18 délégué au comité, un représentant du SAA, qui est M.
19 Laviolette --

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le SAA
21 étant le Secrétariat aux Affaires autochtones?

22 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** M.
23 Laviolette ne m'aimera pas là s'il est ici parce que je

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 viens toujours pour dire Latullippe. C'est Laviolette.
2 C'est parce qu'on est toujours pris avec Larose,
3 Latullipe, Laviolette, avec les fleurs. Alors c'est une
4 fleur dans notre comité.

5 Également lorsqu'on a discuté du mandat
6 du comité j'avais personnellement tenu à ce qu'il y ait
7 des représentants du gouvernement fédéral sur ce comité-là
8 et un représentant du ministère de la Justice, qui est
9 M^e Rita Dagenais, et un représentant du Solliciteur général
10 ou du ministère de la Sécurité publique maintenant, M.
11 Marc Voinson (PH).

12 Ceci parce que, évidemment, et ça je
13 tenais à ce que ce soit dans la mandat du comité, que nous
14 soyons autorisés à rencontrer les autorités fédérales pour
15 discuter de partage, de financement partagé
16 d'administration de la justice. On sait qu'au niveau
17 de la police actuellement il se fait des partages, 48-52,
18 au niveau de l'organisation policière. Alors il faudrait
19 peut-être en venir à quelque chose comme ça à cause de
20 la juridiction conjointe des deux paliers de gouvernement
21 sur les communautés autochtones.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il n'y a pas
23 de représentant du Barreau du Québec?

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Non.
2 Sauf que dans notre mandat nous allons consulter le
3 Barreau du Québec. Nous avons des propositions et des
4 choses à leur présenter. Par exemple, dans notre document
5 on parle de parajuristes.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est ce
7 que j'ai vu, et comme le Barreau vient faire une
8 présentation à la Commission cet après-midi... Est-ce
9 que vous avez fait une discussion avec le Barreau sur ce
10 point?

11 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Pas
12 encore. Ils ont reçu nos documents. Nous,
13 à l'instar de votre Commission, nous ferons probablement
14 des rencontres sur une semaine ici à Montréal à un moment
15 donné pour rencontrer tous les gens que nous avons à
16 rencontrer. Ça, évidemment, on touche à la profession
17 légale, et il y aura des discussions avec eux à ce sujet-là.

18 Je ne sais pas ce que ça donnera,
19 parce qu'on propose cette option-là que dans les
20 communautés éloignées surtout, où il y a des parajuristes,
21 comme ça existe dans d'autres provinces, ce qu'on appelle
22 les paralegal, pour représenter les gens surtout sur des
23 plaidoyers de culpabilité devant les juges de paix, et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 caetera. Il n'est pas question de faire des procès pour
2 l'instant pour ces gens-là.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et on sait
4 que c'est toujours quand même une question...je comprends
5 que votre proposition va s'échelonner sur 5 à 20 ans d'une
6 certaine façon...

7 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:**
8 Écoutez, on ne peut pas régler ça rapidement.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
10 évident qu'il va être important que le Barreau soit associé
11 à la réflexion sur ce processus-là. Je pense qu'encore
12 une fois cet après-midi ils nous présentent un mémoire
13 qui est un point de départ, dans le fond, d'une réflexion
14 par rapport à la réalité autochtone au Québec.

15 Je voudrais vous demander une seconde
16 question technique. Votre comité couvre l'ensemble des
17 Autochtones au Québec -- Indiens, Inuits, Métis...

18 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** En
19 principe nous devrions les rencontrer et consulter les
20 54 communautés autochtones du Québec.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En
22 pratique...?

23 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Il y

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 a des grandes organisations, comme le Grand Conseil des
2 Cris qui recouvre huit communautés, qui ont déjà une
3 réflexion d'amorcée en matière de justice et qui sont dans
4 une deuxième étape de consultation de leurs communautés.

5 Il est probable que nous ferons pas le
6 tour étant donné que nous allons respecter cette
7 consultation-là qu'eux mêmes font.

8 Ce matin, justement, sur l'avion je
9 rencontrais le directeur de cette organisation, le Grand
10 Conseil des Cris. Probablement ce que nous ferons c'est
11 que nous ferons une rencontre avec les gens qui font cette
12 consultation pour qu'ils sachent ce que nous proposons.

13 Comme ça il va probablement y avoir un échange.

14 Déjà nous avons une demande d'une
15 communauté crie pour aller les rencontrer après Noël.

16 Nous ne nous imposons pas. Nous avons
17 envoyé les documents, nous avons dit si vous voulez nous
18 rencontrer, nous sommes prêts à vous rencontrer.

19 Les Algonquins, les communautés
20 algonquines, comme il n'y a pas de grande organisation
21 nous allons probablement toutes les rencontrer.

22 Nous avons déjà rencontré deux
23 communautés Micmacs, Restigouche et Maria (PH),

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Gesgapegiak, Sept-Îles, Maliotenam, et Betsiamites.

2 Il est probable que nous irons
3 rencontrer quatre communautés ensemble, les Montagnais
4 sur la côte nord, un peu plus haut, dans le bout de Mingan
5 après Noël.

6 J'imagine que nous en aurons
7 suffisamment vu pour avoir une idée assez précise de ce
8 que veulent ou sont prêtes à faire les communautés
9 autochtones.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous avons
11 eu hier une présentation de la Société Makivik, qui faisait
12 état du document sur la justice qu'ils ont publié au mois
13 de mars de cette année, 1993. Je présume que là également
14 vous...

15 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Nous
16 sommes en train de faire traduire ce document-là en
17 Inuktitut et dès que ce sera fait nous allons prendre
18 contact avec le Inuit Task Force on Justice. Nous allons
19 discuter avec eux.

20 Également il y a des problèmes à un autre
21 titre. Comme coordonnateur de la Cour itinérante du Nord
22 on va probablement essayer d'accélérer le processus en
23 milieu inuit pour faire des choses plus particulières d'ici

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 deux ans.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Une
3 dernière question.

4 Sur ce plan-là est-ce que vous avez eu
5 ou vous envisagez avoir des contacts avec, par exemple,
6 les Mohawks à Kahnawake, qui ont un juge de paix nommé
7 en vertu de la Loi sur les Indiens? Est-ce que c'est une
8 relation possible à ce moment-ci?

9 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** La
10 documentation, que nous avons envoyé à la Commission
11 d'ailleurs je pense le 23 juillet dernier, a été envoyée
12 à toutes les communautés mohawks. Nous avons reçu une
13 réponse, de Kahnawake, nous disant qu'ils ne
14 participeraient pas à notre consultation étant donné
15 qu'ils ne reconnaissaient pas la juridiction du Québec
16 sur leur communauté. Alors c'est très clair.

17 Nous leur avons quand même dit que nous
18 étions prêts à les rencontrer s'ils le voulaient
19 éventuellement, que quant à nous, nous ne fermions pas
20 les portes. Nous n'avons eu aucune autre communication
21 de la part des autres communautés.

22 Il faut dire, connaissant les
23 communautés autochtones, elles ont énormément de boulot

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 actuellement. Tous les gens, tous les conseils, sont
2 débordés. Ils ont des appels de tous côtés sur le plan
3 économique, social, et caetera.

4 Nous sommes obligés un peu d'aller
5 cogner à la porte et dire "êtes-vous prêt à nous
6 rencontrer?", et dès ce moment-là ça va très bien.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Une des
8 questions qu'on se pose beaucoup comme Commission c'est
9 un peu la suivante.

10 Il y a plusieurs études, plusieurs
11 enquêtes dans le domaine de la justice, que ce soit du
12 côté du Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, la
13 Commission de réforme du droit. La plupart s'étendent
14 de façon importante sur des ajustements au système actuel,
15 largement au niveau des sentences avec les cercles de
16 consultation.

17 De plus en plus on commence à
18 s'intéresser avant la portée des accusations en matière
19 criminelle, donc non-judiciarisation, et caetera.

20 Il y a aussi cette pression par des
21 systèmes distincts de justice, comme vous le savez, dont
22 plusieurs commissions ont parlé. Il y a peu de
23 documentation sur les modes traditionnelles de justice

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 au Canada. On fait beaucoup de travail là-dessus, et c'est
2 difficile.

3 En fait ma question est, est-ce que vous
4 êtes au courant de l'existence, souvent c'est la tradition
5 orale et au fond il faut faire le tour et faire des
6 enregistrements, mais des documents sous quelque forme
7 orale ou écrite qui existeraient au Québec sur les
8 traditions en matière de justice chez les Autochtones?

9 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Il
10 n'y a pas grand-chose qui existe. Chez les Inuits il y
11 a des documents qui ont été faits. Il y M. Norbert Rouland
12 (PH) qui a écrit un gros document sur ça, sur les modes
13 traditionnelles de règlement des conflits chez les Inuits.

14 En milieu autochtone il n'y en a pas
15 beaucoup. En tout cas moi, j'en connais pas énormément.

16
17 Un des livres qui m'a le plus frappé
18 c'est celui de Rupert Ross, qui a été "Dancing with a
19 Ghost", mais encore là c'est pas nécessairement des modes
20 traditionnelles de solution. Il essaie de faire partager
21 un état d'âme, quelle est l'âme autochtone, finalement,
22 sa façon de réagir.

23 Quand on le demande carrément aux

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Autochtones, ça a été perdu, finalement, ces traditions-là
2 à cause de la sédentarisation, et caetera.

3 Dans le document présenté par les Cris
4 M. MacDonald, qui a fait un des volumes, parle du règlement
5 des problèmes chez les Cris, mais c'est quand même limité.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Comme vous
7 le savez, on a tenu une table ronde nationale à laquelle
8 vous avez participé en novembre 1992 sur la justice et
9 les Autochtones, justice criminelle en particulier.

10 On est ressorti de cette table ronde là
11 avec un peu le sentiment que ce qui ressortait davantage
12 comme consensus c'était de laisser une certaine marge de
13 manoeuvre à l'évolution de projets à la base au niveau
14 des communautés, de justice, sans nécessairement établir
15 un grand système, et de trouver une marge de manoeuvre
16 pour que des expériences se fassent.

17 Dans le cadre de votre comité,
18 évidemment il y a des marges de manoeuvre en regard du
19 système actuel et il se peut que la non-judiciarisation
20 soit exactement...

21 En parallèle au système que l'on connaît
22 dans la société principale, est-ce que ça a été exprimé
23 au comité, ce désir d'expérimentation, d'avoir une marge

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de manoeuvre pour aller de l'avant dans un contexte
2 distinct?

3 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:**

4 Complètement parallèle?

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui.

6 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** À
7 date, non. Je serais surpris qu'on ait de telles
8 propositions. On a cinq communautés de rencontres. À
9 date on n'a pas eu ce désir-là. Les gens sont
10 sédentarisés, vivent à travers le reste de la population,
11 et sentent bien qu'ils doivent s'adapter à la situation
12 qui est la leur actuellement.

13 Je pense bien qu'inconsciemment ils
14 sentent que la tradition ne pourrait pas s'appliquer de
15 but en blanc comme ça pour aider tous les problèmes sociaux
16 qu'ils rencontrent. Je me dis même qu'il y a beaucoup
17 de ces modes-là qui ont été perdues également.

18 Je pense que ça va revenir, ça. Une fois
19 qu'on va avoir pris charge à l'intérieur du système actuel,
20 il y a de ces modes-là qui vont revenir, où on va essayer
21 de les appliquer un peu plus de façon indépendante, si
22 vous voulez. Mais encore là je pense qu'il faudra toujours
23 faire attention, est-ce qu'on a toujours des

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 responsabilités vis-à-vis du respect de la Charte des
2 droits, et caetera.

3 Il ne faudrait quand même pas reculer
4 à des pratiques qui pour nous ne devraient pas...comme
5 le bannissement perpétuel ou des choses comme ça. Je pense
6 bien qu'on ne peut plus accepter ça en vertu de la Charte
7 des droits.

8 Dans l'expérience des Navahos aux
9 États-Unis aux États-Unis on prend souvent un modèle chez
10 ces gens-là et ce qui me frappe c'est qu'eux ce qu'ils
11 ont fait, finalement, ils ont pris la loi de l'État ou
12 d'un des états où ils sont et l'ont appliquée carrément
13 dans leur communauté, et ils ne sont pas rendus plus loin
14 que nous autres, finalement.

15 Ils commencent seulement à adopter des
16 modes traditionnelles après avoir mis en place tout un
17 système. Ils ont leur propre barreau, ils ont leur cour
18 d'appel, et caetera, mais ils commencent à redécouvrir
19 des modes traditionnelles aux mêmes actuellement.

20 On vante ça mais finalement c'est une
21 copie de ce qui se passait dans les états américains qu'on
22 a fait, tout simplement.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais c'est

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 en évolution. Il semble que vous avez raison. Ils sont
2 à développer un commandement navaho propre qui intègre
3 les traditions, mais ils ont dû commencer par un cadre
4 qui était plus connue.

5 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:**

6 L'autre facteur est qu'ils sont 250 000 à 300 000. Ça
7 c'est une autre échelle.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Juste une
9 dernière question technique.

10 Le taux d'incarcération des Autochtones
11 au Québec, est-ce que votre comité l'a examiné? C'est
12 évidemment très bas par rapport à des situations qu'on
13 connaît dans l'ouest du pays, où on a 80 pour cent des
14 détenus dans les prisons provinciales qui sont Autochtones
15 et donc carrément ça interpelle le système de justice de
16 façon massive.

17 La Commission travaille là-dessus et
18 c'est toujours une question de s'identifier aussi comme
19 Autochtones.

20 Est-ce que votre comité a des
21 informations additionnelles?

22 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:**

23 C'est-à-dire qu'au fur et à mesure qu'on rencontre les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 gens on voit les situations du milieu. Je vous dirais,
2 par exemple, puis ça on parle par expérience personnelle,
3 on ne fera pas d'évaluation scientifique de ça, nous.
4 C'est pas notre boulet.

5 Disons que de façon générale, globale,
6 au Québec, je pense bien qu'on peut dire, si on parle des
7 Indiens à l'exclusion des Inuits, le taux d'incarcération
8 n'est pas supérieur à ce qu'il y a chez la population
9 blanche.

10 En territoire inuit je dirais oui, il
11 est sûrement le double et peut-être le triple. Sur ça
12 je n'ai pas de statistiques mais ça a augmenté de façon
13 effarante depuis une dizaine d'années.

14 Par ailleurs, quand on va rencontrer des
15 communautés les unes après les autres on leur
16 demande...beaucoup de gens en prison, et caetera, alors
17 dans certains cas c'est supérieur à la moyenne régionale
18 ou à la population voisine, et dans d'autres cas c'est
19 inférieur.

20 Ça varie beaucoup d'une communauté à
21 l'autre, mais on ne fera pas d'étude exhaustive sur ça,
22 je ne pense pas. Ce qui est important c'est d'éviter à
23 tout le monde d'y aller, à la prison, Blancs ou Autochtones.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Alors à partir de là...

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Des fois ça
3 aide, ça stimule les pouvoirs publics sur les plans de
4 budget...

5 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:**
6 Absolument.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ...de se
8 rendre compte, dans le fond, que les fonds peuvent être
9 affectés plus efficacement que d'entretenir un taux
10 excessif de détenus dans les institutions. Donc c'est
11 plus dans ce sens-là que...

12 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** C'est
13 sûr qu'on le soulignera mais pour vous dire qu'on n'a pas
14 les moyens techniques pour faire toutes ces
15 évaluations-là.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vais
17 demander à ce moment-ci à ma collègue, Mary Sillett, de
18 vous poser un certain nombre de questions.

19 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
20 very much.

21 I think it's well known that there are
22 many studies, particularly on the aboriginal justice
23 system.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 What has really impressed me is that
2 we've been to at least some penitentiaries in this country.
3 We have had special consultations. I think whenever we
4 go in there it confirms for us that clearly the justice
5 system does not work for anyone. Clearly the justice
6 system does not work for Aboriginal people.

7 I think there's an urgency attached to
8 addressing the issues that we have heard about, that have
9 been told to us.

10 When I look at your timetable I think
11 that there has been a lot of work put into it. I also
12 hear very loudly from you that the timetable for
13 implementation is 5 to 20 years.

14 The question that faces me is, what can
15 we do now? As you know we've had a round-table on justice
16 issues. There have been studies and studies and studies
17 done with respect to justice issues and Aboriginal peoples.

18 Having said that, we've been told very
19 often that Aboriginal people want self-determination, they
20 want self-government. That's an ideal.

21 Not having reached that, in the interim
22 there are some things that are necessary. For example,
23 adjustments to the justice system. There should be more

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 at the community level, more judges who are very sensitive
2 to Aboriginal issues. There must be greater education
3 of the people who hold the highest kind of power to make
4 decisions about whether people essentially go to jails
5 or stay out in society, whether people live or die, whether
6 people's children are taken away from them or not.

7 They have a lot of power, so there is
8 I think a great responsibility on behalf of everyone in
9 that justice system to serve the interests of the people
10 well, and that includes educating yourself about the people
11 that you are trying.

12 I guess that there a whole host of
13 questions that I have. This is an issue that has
14 interested me very greatly and I'm sure you're well aware
15 of the kind of treatment that Inuit women have suffered
16 under the NWT justice system.

17 I'm sure that you're aware of the well
18 publicized case of Kitty Nudluk-Reynolds (PH), who is an
19 Inuk from Iqaluit, who was treated very badly. Why?
20 Because she's an Inuk. As a witness.

21 The RCMP recently -- well, whoever the
22 agency is that's responsible for it, decided that this
23 clearly should never have happened. This woman deserves

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 compensation for the suffering that she had. Recently
2 she was awarded 100 000 \$. These are only two of many,
3 many stories that we've heard.

4 I was wondering, first, if you would be
5 able to shed some light on the questions and issues I've
6 identified, then I will continue.

7 **THE HONOURABLE JEAN-CHARLES COUTU:** I
8 never encountered similar -- excusez-moi, je vais vous
9 parler en français plutôt, ça va être plus facile.

10 De telles situations aussi difficiles,
11 j'en ai jamais vécues ou eu connaissance au Québec, sauf
12 que ça arrive, tant pour des détenus blancs que des détenus
13 autochtones qui vont faire le tour de la province avant
14 d'arriver à une prison. Ça, ce sont des choses qui
15 arrivent et qui sont présentes.

16 Ce que je voudrais souligner, dans la
17 tournée que nous faisons actuellement c'est que non
18 seulement nous rencontrons les communautés autochtones,
19 mais à chaque endroit nous essayons de rencontrer les juges
20 de la région, les avocats de la région, les avocats de
21 la poursuite, les avocats d'aide juridique, les agents
22 de probation, pour les sensibiliser au travail que nous
23 faisons et leur faire comprendre qu'éventuellement c'est

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 eux dans les régions qui auront à mettre en marche ou en
2 oeuvre, en autant que les communautés autochtones le
3 voudront bien, ce que nous préconisons dans notre document
4 d'orientation.

5 Vous dites d'avoir des gens plus
6 sensibles. Je suis d'accord avec ça sauf qu'au Québec
7 vous avez un certain nombre de juges, un certain nombre
8 d'avocats, et c'est dans tout le territoire que vous avez
9 des gens.

10 Il faut essayer de trouver dans chacune
11 des régions des gens qui sont plus intéressés, et c'est
12 pas tout le monde qui est prêt à s'asseoir, à discuter
13 et avoir la sensibilité nécessaire pour faire évoluer la
14 situation sur le plan de la justice.

15 D'autre part, pour faire écho à ce que
16 vous disiez tantôt, la justice c'est pas une panacée à
17 tout non plus. On aura beau avoir le meilleur système
18 de justice, les meilleurs juges de paix autochtones, les
19 meilleurs juges autochtones, tant qu'il n'y aura pas de
20 l'éducation à la base, qu'il y aura pas des emplois, des
21 jobs pour les gens, tant qu'il y aura pas un futur pour
22 les jeunes ou quelque chose, une perspective d'avenir pour
23 eux, je pense que la justice ne pourra pas seule régler

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les problèmes de société que vivent les Autochtones.

2 L'exemple que je donne souvent, le
3 jeune, vous ne pouvez pas empêcher le jeune de Povungnituk
4 de rêver d'avoir une belle Mazda Miata comme vous voyez
5 à la télévision quand c'est annoncé. C'est superbe, cette
6 belle petite voiture. Vous ne pouvez pas l'empêcher de
7 rêver d'avoir cette petite voiture-là ou d'avoir une belle
8 Harley Davidson ou une belle grosse Honda, sauf que
9 probablement qu'il n'en aura jamais, lui, à Povungnituk.

10 Donc son avenir est handicapé d'une certaine façon.

11 C'est pour ça que je dit c'est pas
12 seulement nous, la justice, qui allons régler ces
13 problèmes-là.

14 En ce qui concerne la violence faite aux
15 femmes, je pense que nous sommes très conscients de cette
16 dynamique-là, de cette problématique-là. Nous consultons
17 avec notre comité l'Association des femmes autochtones
18 du Québec. Nous allons être bientôt en communication
19 également avec l'Association des femmes inuites du Canada.

20 En particulier dans les cas de violence
21 conjugale si nous devons faire des cercles de consultation
22 on a déjà déterminé qu'on ne le ferait pas sans alerter
23 des associations, comme l'Association des femmes inuites,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 pour qu'elles viennent nous aider à faire ces choses-là.

2 On veut vraiment qu'elles participent
3 à l'élaboration des nouveaux modèles ou des expériences
4 que nous allons faire. Il ne faut pas qu'elles soient
5 étrangères à ça.

6 Je dois vous dire que c'est surprenant
7 de voir au Québec le nombre de femmes qui prennent le
8 leadership dans plusieurs domaines. Pour moi c'est
9 encourageant, ça. Pour moi c'est très encourageant, et
10 de plus en plus elles prennent des responsabilités. Elles
11 ne sont pas étrangères au système, elles sont partie
12 prenante.

13 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** That's
14 sounds encouraging.

15 Actually, the Inuit Women's Association
16 has done a lot of work, very progressive work I think,
17 in this area. They've written "The Inuit Way", which is
18 a cultural guide and is being used by many many associations
19 who deal primarily with Aboriginal people.

20 I think it takes much more than reading
21 a book to understand the people that you're supposed to
22 be working with, but at least that is a start and that
23 is a contribution that organizations like the Inuit Women's

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Association are making.

2 My second question deals with a question
3 that was raised by Mr. Dussault, but I want to raise it
4 another way.

5 When we have met with many Aboriginal
6 presenters we have heard orally what their traditional
7 justice systems were. I suspect that some groups have
8 more written documentation, other groups have less. You
9 mentioned that.

10 I was wondering, what we've heard very
11 often from Aboriginal groups is that the past models
12 concentrated or focused exclusively on healing. There
13 was really no punishment.

14 I was wondering if based on the
15 information that you have had access to, is that consistent
16 with what you've learned?

17 **THE HONOURABLE JEAN-CHARLES COUTU:**

18 Could you please repeat the last words you said?

19 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Is that
20 something that you've heard as well, or have you heard
21 differently?m What have been the past traditional
22 Aboriginal models of justice?

23 **THE HONOURABLE JEAN-CHARLES COUTU:** I

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 have heard about that reconciliation, healing and things
2 like that, it's okay, mais je pense que ce n'est pas
3 seulement ça qui existait traditionnellement.

4 À un moment donné la conciliation ou ces
5 modes de guérison, avec certains individus ça ne fonctionne
6 pas. Et carrément quand on ne pouvait pas, les gens
7 étaient expatriés, étaient bannis, ou étaient tout
8 simplement mis à mort, un peu comme dans notre propre
9 société, avec une façon différente.

10 Tout le processus de guérison des
11 communautés, je pense que c'est un processus important
12 actuellement. Est-ce que c'est traditionnel ou non, je
13 ne le sais pas. Il me semble que c'est plus psychologique
14 qu'autre chose et que n'importe quelle communauté qui est
15 prise avec les mêmes problèmes, si elle passait par ce
16 mode de guérison, de discussion collective, et caetera,
17 peut arriver à atteindre cette guérison-là et à trouver
18 une voie dans l'avenir.

19 Pour moi je ne trouve pas que c'est
20 nécessairement plus autochtone que moi autochtone, ça.
21 C'est tout simplement psychologique. Le fait que les
22 gens commencent à parler d'un problème qu'ils partagent
23 ensemble leurs peines et partagent leurs désirs et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 partagent les souffrances qu'ils ont pu avoir, tout ça
2 est un exutoire pour arriver à se libérer de cette peine-là
3 et ça permet d'agir mieux ou de fonctionner mieux après
4 dans la société.

5 Est-ce que c'est plus fort chez les
6 Autochtones ou non, ce genre de guérison-là? Sûrement
7 qu'on y fait appel beaucoup plus en tout cas actuellement.

8 Il y a eu un discours...mais ça marcherait chez nous aussi,
9 ça fonctionnerait n'importe où.

10 Comme les communautés sont isolées,
11 souvent vivent en petits groupes, c'est peut-être plus
12 important dans ces communautés-là.

13 Je vous donne l'exemple, dans la
14 dernière conférence que j'ai faite ce que le Chef Billy
15 Diamond à Waskaganish, des choses très intéressantes, des
16 séminaires sur la violence, des séminaires sur les
17 agressions sexuelles, sur l'alcool, et caetera. Il y a
18 toutes sortes de programmes. Vous avez rencontré les
19 jeunes femmes de Manouane qui ont mis en place un groupe
20 de travail.

21 Tout ça va déboucher sur cette guérison
22 collective, si vous voulez. Il faut sortir d'abord du
23 cercle de la violence, et deuxièmement sortir du silence.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Ce sont deux choses qu'il faut combattre et qui sont bien
2 importantes actuellement.

3 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** This is
4 supposed to be a dialogue, not necessarily question,
5 question, question, answer, but on the issue of violence
6 I think we've encountered that so often in our public
7 hearings. I think it has been our observation that many
8 people who are in that situation are very scared to talk
9 about it, and if they do talk about it they talk about
10 it behind closed doors, or if they do talk about it they
11 leave their own reserves, they leave their own communities,
12 they go to the urban areas where they have more freedom,
13 because then they don't have to suffer the community
14 repercussion.

15 I just wanted to actually talk about the
16 whole issue of healing.

17 As you may know, I was a previous
18 President of Pauktutit (PH), the Inuit Women's
19 Association, so as President of that Association had much
20 opportunity to talk to many women. My own feeling was
21 that many women felt extremely emotional about offenses
22 against children, and they felt that offenders should be,
23 for example, not necessarily healed, but they should be

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 punished, and they should be punished terribly.

2 The reason for that basically is that
3 the communities that they came from are very, very small.

4 If there's an offender, there's possibility that person
5 would offend again and the whole community would be in
6 danger. If they went to the federal penitentiary, for
7 example, they may not necessarily get counselling. They
8 would go back to their communities and there's a greater
9 threat.

10 And then there are some women who were
11 saying actually there should be healing because of that
12 reason. When they go to federal penitentiaries there
13 should be an opportunity for people not only to be punished
14 but also to be healed, and that's something we've been
15 told very clearly that's missing in the federal
16 penitentiary system.

17 We've heard that from presenters within
18 the institutions, saying: We come here, but we don't leave
19 here better people, and we want to be reintegrated back
20 into our communities.

21 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** C'est
22 un problème très important que vous soulignez là dans le
23 sens que c'est évident que les prisons, ça ne guérit pas

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les gens sauf de façon exceptionnelle. C'est un des
2 avantages, ça, du cercle de consultation dont on parle.

3 C'est qu'il permet à la fois de punir
4 la personne mais aussi d'aménager dans la communauté, c'est
5 ça qui est important, le retour...d'abord, la protection
6 des victimes. Je pense que c'est la première chose, la
7 protection des victimes, qui se sentent menacées, et je
8 peux vous donner un exemple très concret que je vis
9 actuellement.

10 Et également que la personne qui va à
11 la prison, si elle n'a pas reçu les soins qu'il faut pour
12 changer sa mentalité, changer sa façon d'être, puisse
13 aussi, lorsqu'elle revient, être encadrée sur place. Et
14 cela va demander un effort très important de la communauté.

15 Avec le nombre d'agressions qui existent
16 je me demande si la communauté va être capable de supporter
17 ça, et jusqu'à quel point aussi la société va être en mesure
18 d'avoir le nombre. On est quand même pas pour avoir un
19 travailleur social dans chaque maison. Ce sont des
20 problèmes assez extraordinaires.

21 Actuellement je sais qu'il y a un
22 monsieur qui a été condamné à la prison et qui revient
23 dans un village. J'ai reçu des téléphones hier. Je ne

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 mentionnerai pas le village. Là on est aux aguets. On
2 sait qu'il va sortir de prison dans deux semaines. Là
3 tout le monde a peur. On ne veut pas qu'il revienne dans
4 le village, et on me demandait de trouver des moyens pour
5 qu'il ne revienne pas.

6 Je n'en ai pas de moyens sauf,
7 évidemment, s'il a fait des menaces ou il a commis une
8 infraction qui permettrait de l'arrêter de nouveau.

9 Semble-t-il qu'à la dernière minute il
10 y a huit ou dix femmes qui sont prêtes à porter plainte
11 comme quoi elles ont été violentées par cet homme-là.
12 C'est énorme. On ne sait vraiment pas comment prendre
13 ça, tous ces problèmes-là. Dans ce village-là il y a au-delà
14 100 agressions sur des enfants dernièrement.

15 C'est tout le monde qui va devoir mettre
16 la main à la roue, je pense, les travailleurs sociaux,
17 les juges, et la communauté. Si la communauté ne fait
18 pas quelque chose, si les hommes ne changent pas leur
19 mentalité on va avoir énormément de difficulté.

20 J'étais dans un village du Nord il y a
21 six mois environ. Il y a un vieux monsieur très
22 respectable de 75 ans environ, 70 ans, qui a voulu prendre
23 la parole publiquement devant toute la communauté et parler

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 au juge. Il voulait s'exprimer en disant pourquoi vous
2 faites tant de chichi autour des agressions sexuelles?
3 Ce qui est bien plus important que ça c'est les gars qui
4 ont des fusils puis qui tirent en l'air dans le village.

5 C'est une mentalité qui est comme ça.

6 Moi, je n'y peux rien. J'ai dit au monsieur, écoutez,
7 moi je ne peux pas faire d'ordre de grandeur entre les
8 crimes mais je vous dit que les deux sont très importants.

9 Demandez aux dames qui sont ici, et toutes les femmes
10 disaient oui, ce qu'elles en pensent de ça, cette agression
11 dans leur être intime. Peut-être qu'elles vont, elles,
12 vous donner la bonne réponse.

13 Alors on parle de loin, et la justice
14 n'est pas une panacée à tous ces maux-là. On peut être
15 juste des intermédiaires pour commencer à faire réfléchir
16 les gens et les asseoir ensemble pour qu'ils discutent
17 et essayer de voir la vie autrement.

18 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
19 very much.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Évidemment
21 on pourrait passer des heures et des heures sur le sujet.

22 Nous sommes déjà en retard dans l'ordre du jour.

23 Je voudrais simplement faire écho à ce

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 que vous dites. Il est évident que le système de justice
2 est un élément de la solution, mais il y a des solutions
3 beaucoup plus profondes et importantes -- le développement
4 économique, le retour de l'estime de soi dans les
5 communautés, et caetera -- qui dépendent d'une foule de
6 facteurs.

7 Nous sommes extrêmement heureux d'avoir
8 eu l'occasion d'être d'une certaine façon informés sur
9 l'état actuel des travaux de votre comité. Comme vous
10 le savez, la Commission s'intéresse de très près au secteur
11 de la justice chez les Autochtones et nous comptons garder
12 un contact suivi dans les prochains mois, jusqu'à la
13 terminaison des travaux de votre comité l'été prochain.

14 Nous suivons de très près l'expérience
15 des cercles de consultation qui viennent de commencer,
16 au fond, dans le nord du Québec. Nous savons que c'est
17 délicat, le maniement de ces démarches. Il y a des
18 projets-pilote qui ont connu des ratés autant au niveau
19 de la non-judiciarisation que du côté de la
20 déjudiciarisation ou de l'implication des communautés dans
21 les sentences, surtout quand on parle d'agressions
22 sexuelles du côté des femmes.

23 Tout ce qu'on peut souhaiter c'est que

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 votre comité fasse un rapport qui trace une direction pour
2 l'avenir qui sera efficace, et nous allons essayer de notre
3 côté, arrivant quelques mois après, d'encadrer le tout
4 de façon à pouvoir faire en sorte, on l'espère, avec la
5 collaboration de groupes comme le vôtre, de viser le plus
6 juste possible sur ce qui doit être fait du côté de la
7 justice chez les Autochtones.

8 **L'HONORABLE JEAN-CHARLES COUTU:** Juste
9 à titre d'information je pourrais peut-être ajouter ceci,
10 c'est que jusqu'à quel point on trouve que c'est important.

11 Le 21 décembre nous avons une journée
12 complète, il y a au-delà de 50 personnes qui sont invitées
13 qui oeuvrent dans le domaine de la justice, y compris des
14 sous-ministres et des juges-en-chef, pour toute la journée
15 faire une réflexion générale sur des cercles de sentence
16 en particulier et tout cet aspect-là de la consultation
17 des citoyens par les juges.

18 Tous les juges qui oeuvrent dans le Nord,
19 dans ma région, sont invités ainsi que tous les avocats,
20 les agents de probation, et également les gens du ministère
21 qui sont intéressés.

22 Si jamais vous étiez intéressé à envoyer
23 quelqu'un se pointer le nez pour voir ce qui se passe là,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ça nous ferait plaisir de le recevoir. C'est gratuit en
2 plus, en autant qu'ils paient leurs dépenses.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
4 Coutu, nous vous remercions de votre invitation. Nous
5 allons voir si nous pouvons y répondre. Nous sommes
6 extrêmement intéressés à la question. Merci.

7 Je voudrais suspendre l'audience pour
8 cinq minutes. Nous allons reprendre avec le mémoire de
9 l'Union des municipalités du Québec sans plus tarder.

10 --- Suspension de l'audience à 11 h 29

11 --- Reprise de l'audience à 11 h 44

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
13 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
14 reprend ses audiences publiques avec la présentation de
15 l'Union des municipalités du Québec.

16 Je voudrais sans plus tarder demander
17 aux représentants de l'Union de procéder. Merci.

18 **JEAN-BOSCO BOURCIER, Maire de**
19 **Châteauguay et membre du Conseil de l'UMQ:** Monsieur
20 Dussault, bonjour; madame Sillett, my respect.

21 Au nom de l'Union des municipalités du
22 Québec il me fait plaisir de venir vous présenter ce
23 mémoire. C'est la troisième fois que personnellement je

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 viens présenter un mémoire et, comme disait tantôt un
2 citoyen avec qui je jaisais, je parle en mon nom mais aussi
3 au nom des municipalités qui nous représentent au sein
4 de l'Union des municipalités du Québec.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Peut-être,
6 monsieur Bourcier, il serait bon d'identifier votre
7 équipe.

8 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** C'est ce que je
9 m'apprête à faire.

10 Je suis accompagné de Pierre-Benoît
11 Forget, qui est maire de Deux-Montagnes, et Michel Bédard,
12 qui est permanent à l'Union des municipalités du Québec.

13 Je suis Jean-Bosco Bourcier. Je siége à l'exécutif de
14 l'Union des municipalités du Québec, mais je suis maire
15 de la Ville de Châteauguay qui, comme tout le monde le
16 sait, nous sommes limitrophe à la réserve de Kahnawake,
17 et Deux-Montagnes est limitrophe à la réserve de
18 Kanesatake.

19 Nous faisons cette présentation,
20 monsieur Dussault, suite à un comité que l'Union a formé
21 de divers maires représentatifs des problématiques que
22 vivent chacune des municipalités sur le territoire
23 québécois, c'est-à-dire les maires qui provenaient en

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 majorité des municipalités qui sont près de communautés
2 amérindiennes.

3 Je voudrais enchaîner avec la
4 présentation en nous situant d'abord. Je ne voulais pas
5 le faire au début mais je crois qu'on va y aller, on va
6 essayer de faire ça le plus succinctement, le plus
7 rapidement possible sans rien négliger.

8 Fondée en 1919, l'UNQ, l'Union des
9 municipalités du Québec est aujourd'hui le principal
10 regroupement de municipalités locales, de MRC et de
11 communautés urbaines du Québec. Ses quelques 300
12 municipalités membres implantées dans toutes les régions
13 représentent plus de 80 pour cent de la population du Québec
14 et gèrent une proportion plus imposante encore des budgets
15 municipaux, c'est-à-dire 85 pour cent, étant donné le
16 caractère majoritairement urbain des municipalités
17 membres de l'Union. On ne néglige pas pour autant
18 l'importance des municipalités rurales, sauf que nous
19 sommes un regroupement de municipalités et de MRC à
20 caractère urbain.

21 La mission de l'UMQ en est une de
22 représentation des intérêts de ses membres et de leurs
23 citoyens, ainsi que de promotion de l'institution

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 municipale en tant que palier local de gouvernement élu
2 au suffrage universel. L'Union se veut également un
3 carrefour de la réflexion municipale québécoise et
4 favorise à cette fin la formation des élus municipaux et
5 la diffusion de l'information par le biais de sa revue
6 URBA et de son congrès annuel.

7 Soucieuse de contribuer au maintien et
8 à l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés
9 locales l'Union suscite la réflexion sur les grands débats
10 et enjeux de la société qui ont un impact pour le devenir
11 immédiat et futur des collectivités locales québécoises.

12 Dans cet esprit, l'Union développe des liens privilégiés
13 avec les différents acteurs politiques, économiques et
14 sociaux de la scène québécoise.

15 Finalement, reflétant en cela
16 l'évolution de la pensée et de l'action municipale des
17 dernières années, l'Union mène à bien divers mandats de
18 service auprès de ses membres, favorisant ainsi la saine
19 gestion des deniers publics.

20 L'Union des municipalités du Québec
21 tient à remercier les membres de la Commission royale sur
22 les peuples autochtones de l'invitation qui lui a été
23 adressée à l'effet de présenter un mémoire sur les grands

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 enjeux de la question autochtone.

2 À plus d'un titre l'Union se sent
3 directement concernée. D'abord, le territoire de quelque
4 80 municipalités, pour la plupart membres de l'UMQ,
5 chevauche ou est contigu à celui d'une communauté
6 autochtone. Cette mitoyenneté engendre de façon
7 inévitable des relations, des échanges et des contacts
8 entre les citoyens des deux communautés.

9 En second lieu, ces échanges prennent
10 leur sens, dans certains cas, dans la fourniture de
11 services traditionnels assumés par la municipalité:
12 l'eau potable, la cueillette des ordures, sécurité
13 publique voirie locale, loisirs, ou autres.

14 Enfin, certaines revendications
15 territoriales des peuples autochtones affectent
16 l'intégrité territoriale même de plusieurs municipalités.

17 Bien que ce dernier aspect ne sera abordé que de façon
18 très fragmentaire dans le présent mémoire, il n'en demeure
19 pas moins que, pour l'UMQ, le droit territorial des
20 municipalités doit aussi être préservé. Celles-ci
21 devront par conséquent être intimement associées au
22 processus de négociation d'un éventuel redécoupage
23 territorial qui aurait pour effet de modifier, ne serait-ce

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 que de façon partielle, les municipalités actuelles.

2 Il importe de préciser que l'Union a
3 exclu volontairement du présent mémoire certains sujets
4 de discussion tels les droits ancestraux existants ou issus
5 des traités, l'autonomie gouvernementale, de même que
6 toutes les questions qui relèvent du système judiciaire.

7 Non pas qu'ils étaient sans intérêt, bien au contraire.

8 Nous avons voulu plutôt circonscrire les
9 échanges en nous limitant à des problématiques qui
10 affectent directement la vie communautaire, sociale et
11 économique des deux peuples et qui, pour le monde
12 municipal, revêtent un caractère fonctionnel sans lequel
13 l'harmonie entre nos collectivités devient illusoire et
14 toute idée de conciliation et de réconciliation risque
15 de devenir purement académique.

16 Est-il besoin de préciser que nous
17 n'avons pas la prétention par la présente contribution
18 d'apporter des solutions définitives aux différends qui
19 persistent aujourd'hui en regard des revendications des
20 diverses communautés autochtones. Tout au plus
21 espérons-nous que les éléments de réflexion qui alimentent
22 le contenu de ce document serviront d'amorce véritable
23 à l'instauration de relations plus harmonieuses et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 porteuses d'espoir pour l'avenir de nos deux communautés.

2 Les municipalités au Québec, son
3 histoire et ses valeurs: L'existence de collectivités
4 locales investies de responsabilités effectives permet
5 une administration à la fois efficace et proche du citoyen.

6 Ce mouvement s'est confirmé avec les années par la
7 responsabilisation de plus en plus poussée des décideurs
8 municipaux qui ont acquis depuis quelques années au Québec
9 une autonomie fiscale presque absolue. Un bref retour
10 sur l'histoire de l'institution municipale est nécessaire
11 pour en saisir les racines, les valeurs et les traditions
12 démocratiques.

13 L'institution municipale n'existait pas
14 pendant les années du régime français, toute
15 l'administration civile et municipale relevant
16 directement de l'intendant en poste dans la colonie.

17 Sous le régime britannique la province
18 de Québec, qui devint le Bas-Canada en 1791, ne fut pas
19 dotée d'institutions municipales avant 1840, sauf à
20 Montréal et à Québec. Lord Durham, dans son célèbre
21 rapport daté de 1839, critiqua sévèrement l'absence
22 d'institutions municipales au Bas-Canada et en proposa
23 la création en vue d'assurer la décentralisation des

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 services publics. Selon lui, les institutions
2 municipales constitueraient la base de tout système
3 démocratique et d'une bonne organisation collective.

4 Le gouverneur Sydenham partageait les
5 vues de Durham et fit adopter en 1840 deux ordonnances
6 créant un réseau de municipalités au Bas-Canada. Une
7 première ordonnance érigeait en corporation municipale
8 toute paroisse ou canton ayant au moins 300 habitants.
9 Une seconde autorisait le gouvernement à créer des
10 districts municipaux qui sont en fait des municipalités
11 régionales.

12 Ces deux ordonnances ont par la suite
13 été abrogées par une loi de 1845 qui autorisait la création
14 de corporations municipales locales seulement. Ainsi,
15 il pouvait y avoir des corporations municipales de paroisse
16 et de township, mais également de village ou de ville.

17 La loi de 1845 fut abrogée par une loi
18 de 1847 qui supprima les municipalités de paroisse et de
19 township et les remplaça par des municipalités de comté.

20 Enfin, c'est une loi de 1855 qui jeta
21 les bases de notre système municipal actuel. Cette loi
22 ramena les municipalités de paroisse et de township tout
23 en maintenant les municipalités de comté, les villes et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les villages. Nous retrouvions donc une structure à deux
2 niveaux, c'est-à-dire la corporation municipale régionale
3 et la corporation municipale locale. C'est la structure
4 qui prévaut aujourd'hui, sauf que la municipalité de comté
5 est devenue la municipalité régionale de comté en 1980.

6 Dès 1855 il y avait au Bas-Canada 428
7 municipalités locales, soit 394 municipalités de paroisse
8 et de township, 29 villages, 3 villes et 2 cités.

9 L'augmentation du nombre de municipalités locales entre
10 1855 et 1901 constitue la preuve la plus éclatante du fait
11 que la création d'institutions municipales répondait à
12 un besoin réel dans un Québec en phase de colonisation
13 et de développement de ses ressources. En effet, leur
14 nombre doublera au cours de cette période, passant de 428
15 à 954.

16 Suite au partage des compétences entre
17 le Parlement fédéral et les parlements provinciaux dans
18 l'Acte de l'Amérique du Nord britannique adopté en 1867,
19 l'Assemblée législative du Québec n'a pas tardé à légiférer
20 dans le domaine municipal. Ainsi, un premier Code
21 municipal fut adopté en 1870. Ce dernier maintenait
22 l'organisation municipale prévue par la loi de 1855 tout
23 en augmentant les pouvoirs des corporations municipales.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est en 1903 que la Loi sur les cités
2 et villes fut adoptée à Québec, remplaçant l'Acte des
3 clauses générales des corporations de villes qui encadrait
4 les municipalités de villes depuis 1876.

5 Il faudra donc attendre 1969 pour
6 assister à l'érection de nouvelles structures municipales,
7 par la création des communautés urbaines de Montréal,
8 Québec et régionale de l'Outaouais, devenue urbaine en
9 1990. Aujourd'hui on compte au Québec plus de 1 500
10 municipalités locales et régionales, dont environ 250
11 villes.

12 Les valeurs: Ce rappel des principaux
13 jalons législatifs permet de tracer un bilan de l'évolution
14 des municipalités au cours des 150 années. Cette
15 évolution est, bien sûr, perceptible dans le nombre de
16 législations qui, même depuis 1903, sont venues modifier
17 la Loi sur les cités et villes, mais elle est tout autant
18 reflétée dans la création des municipalités elles-mêmes,
19 notamment au plan démocratique.

20 Aujourd'hui, il n'est plus rare de
21 constater que des maires et même, à l'occasion, des
22 conseillers, sont élus par un corps électoral plus large
23 que les députés, des ministres et même le premier ministre.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 L'évolution des traditions
2 démocratiques municipales, dont l'élargissement du droit
3 de vote, jointes à la surveillance de plus en plus serrée
4 qu'exercent les médias et la population en général,
5 témoignent de l'attrait renouvelé envers cette démocratie
6 locale qu'est la municipalité. Nul autre palier
7 d'administration publique au Québec ne peut se vanter de
8 faire élire directement, et au suffrage universel de
9 l'ensemble de la population adulte, la personne qui assume
10 la présidence de l'exécutif.

11 Ces éléments de problématique nous
12 rappellent, au besoin, que la municipalité représente les
13 intérêts de la population locale, que ses élus sont mieux
14 que quiconque au sein des appareils publics aptes à saisir
15 les messages de la population et à répondre aux besoins
16 qu'elle exprime localement.

17 Or, ces besoins exprimés localement sont
18 en croissance dans toutes les municipalités, même si
19 l'étendue ou l'urgence des problèmes varie. Certaines
20 tendances de société expliquent et sous-tendent ces
21 besoins: la population est de plus en plus mobile, éduquée,
22 informée des services qu'offrent d'autres municipalités
23 ou encore le secteur privé dans le domaine des loisirs,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de la culture, des services de protection à la personne
2 ou à la propriété, du transport, et autres. Ces tendances
3 créent des pressions à la hausse en ce qui concerne la
4 prestation de services par la municipalité.

5 Après une vague de déstructuration des
6 milieux de vie et des liens traditionnels, principalement
7 familiaux, qui a eu cours pendant une ou deux générations,
8 le retour à des valeurs et à des préoccupations
9 communautaires contribue aujourd'hui à multiplier les
10 besoins des populations locales.

11 Il est facile de transposer ces
12 tendances sociales sur le plan de l'évolution de l'État
13 québécois. En effet, la période de prise en charge par
14 l'État de responsabilités toujours croissantes en matière
15 de services publics et d'interventions dans le domaine
16 financier ou industriel (les décennies 60 et 70), a suscité
17 et favorisé des attentes démesurées envers l'État
18 centralisé perçu alors comme la source de tous les progrès
19 sociaux que la population demandait.

20 Or, au cours des dernières années le
21 réveil fut parfois brutal pour une population nourrie et
22 bercée de principes généreux comme l'universalité et la
23 gratuité. L'État et ses réseaux se faisant de plus en

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 plus difficiles à rejoindre et à influencer, les
2 revendications se sont transposées au plan local, là où
3 la population détient un véritable pouvoir de faire changer
4 les choses si elle n'obtient pas l'écoute et la
5 compréhension auxquelles elle estime, à juste titre, être
6 en droit de s'attendre.

7 Aujourd'hui l'État québécois centralisé
8 est perçu par plusieurs comme incapable de se réformer,
9 de s'adapter aux besoins nouveaux qui émergent de partout
10 (adaptation de la main-d'oeuvre, protection de
11 l'environnement, protection publique, limites au fardeau
12 fiscal, politiques économiques modernes).

13 La municipalité, bien établie et capable
14 d'initiative envers son milieu, apte à soutenir les efforts
15 locaux vers le développement économique et social, est
16 disposée, comme institution, à en faire plus pour la
17 population, pourvu que le gouvernement, saisissant son
18 intérêt, l'aide à agir vite, mieux et à meilleur coût.

19 Des relations à améliorer: Ce bref
20 survol historique de l'évolution du monde municipal
21 démontre jusqu'à quel point les municipalités
22 d'aujourd'hui, au fil des ans, ont acquis cette maturité
23 qui les rend aptes maintenant à assumer de plus en plus

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de responsabilités.

2 Cela ne signifie pas pour autant que les
3 paliers supérieurs de gouvernement, provincial et fédéral,
4 doivent renoncer à leurs responsabilités, notamment à
5 l'égard des Autochtones, ce qu'ils ont pourtant tendance
6 à faire en période de crise en laissant la détérioration
7 d'une situation prendre des proportions démesurées, comme
8 c'est le cas présentement avec la contrebande de
9 cigarettes, entre autres.

10 Nous considérons toutefois que
11 plusieurs problématiques locales peuvent être résolues
12 par des interventions concertées au niveau local.

13 En faisant un bref retour sur les
14 événements de l'été 1990 nous constatons à quel point un
15 clivage profond s'est installé dans les relations entre
16 certains groupes autochtones et non-autochtones. Encore
17 aujourd'hui nul ne peut affirmer ou prétendre que les
18 plaies sont complètement cicatrisées. Les nombreuses
19 séquelles du passé semblent vouloir se perpétuer, se
20 transformer et s'enraciner, d'où l'urgence d'agir.

21 Bien que de profondes divergences de
22 point de vue puissent subsister même aujourd'hui, il n'en
23 demeure pas moins que les Autochtones et autres Québécois

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 doivent apprendre à vivre ensemble, à ce côtoyer et à
2 participer collectivement au devenir de la société
3 québécoise. C'est une réalité à laquelle nul ne peut
4 échapper si ce n'est en se cantonnant ou en se réfugiant
5 derrière sa propre inertie.

6 Or, personne n'a intérêt à agir de la
7 sorte. Il faut susciter de part et d'autre une volonté
8 commune de supprimer des clivages qui menacent de
9 s'institutionnaliser. Cette volonté ne pourra trouver
10 sa finalité sans qu'il y ait au préalable un désir manifeste
11 de bâtir de saines relations.

12 Il existe actuellement, bien qu'il soit
13 impossible de les quantifier, des ententes, formelles ou
14 pas, conclues entre une municipalité et une communauté
15 autochtone avoisinante. Toutefois, une consultation de
16 nos membres nous a permis de mettre en évidence l'étroite
17 collaboration qui subsiste dans certains milieux où la
18 municipalité offre à la communauté autochtone des services
19 tels que l'eau potable, la sécurité publique, les activités
20 de loisirs.

21 L'UMQ se propose d'ailleurs, de concert
22 avec le ministère des Affaires municipales, d'en dresser
23 l'inventaire. À notre avis, il s'agit d'initiatives qui

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 méritent d'être connues et poursuivies par d'autres
2 municipalités. C'est aussi un exemple de saine relation
3 qui démontre hors de tout doute qu'il y a possibilité pour
4 les deux communautés de vivre à proximité l'une de l'autre,
5 d'échanger sur une base d'affaires pour le bien de chaque
6 communauté.

7 Les éléments problématiques: Des
8 inégalités à corriger.

9 Il faudrait être dupe aujourd'hui pour
10 ne pas réaliser que notre système législatif, aussi
11 démocratique soit-il, est empreint de nombreuses iniquités
12 en plus de receler de profondes entraves aux fondements
13 judiciaires qui prévalent de nos jours. Cela semble de
14 plus en plus évident pour quiconque suit de près
15 l'actualité.

16 Déjà en 1876, année qui marque la
17 première loi globale concernant les Indiens, révisée par
18 la suite en 1951 les autorités sentirent le besoin de
19 teinter la législation en vigueur d'un certain degré de
20 protectionnisme à l'égard des Autochtones. Malgré la
21 conclusion de certaines ententes et la reconnaissance de
22 nombreux traités ce protectionnisme semble se perpétuer
23 encore aujourd'hui en dépit de l'évolution marquée de notre

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 société et la progression des mentalités qui s'en est
2 suivie.

3 Comprenons qu'il ne s'agit pas de renier
4 l'histoire ou de faire abstraction des origines
5 historiques des communautés autochtones. Toutefois, il
6 y a lieu de se demander s'il est encore légitime pour les
7 paliers supérieurs de gouvernement de cautionner une
8 législation particulière pour une catégorie de personnes.

9 Les Autochtones étant placés sous la
10 tutelle du gouvernement fédéral, n'est-il pas pertinent,
11 voire opportun, de s'interroger sur le caractère permanent
12 de cette dépendance? Si nous pouvons aisément imaginer
13 qu'aucun Amérindien ne souhaiterait à court ou moyen terme
14 mettre fin aux avantages que lui confère ce régime
15 particulier --services d'éducation, de santé et de
16 logement, exemption de taxes, et caetera -- il faut bien
17 par ailleurs constater que le contexte économique actuel
18 oblige l'État à rationaliser ses activités, à s'assurer
19 d'une saine gestion serrée des finances publiques.

20 Or, depuis la fin des années 80 le budget
21 annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord est
22 de plus de 3 milliards de dollars, dont les deux-tiers
23 et plus sont versés à titre de subventions ou en paiement

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de transfert aux conseils de bandes. Est-ce pensable
2 lorsque le déficit annuel du gouvernement canadien excède
3 les 400 milliards et sa atteint les 450 milliards? Le
4 contribuable canadien qui, lui, paie des taxes et verse
5 des impôts, accepte de plus en plus difficilement une telle
6 situation.

7 Il en est de même pour les municipalités
8 adjacentes à une communauté autochtone où, de façon ouverte
9 et défiante, se développe présentement une économie
10 parallèle mettant en péril l'existence de nombreux
11 commerces au seul motif que ces derniers respectent les
12 diverses lois et règlements auxquels ils sont assujettis.

13 Comment et au nom de quel droit peut-on se permettre de
14 faire abstraction de façon aussi désinvolte de l'autorité
15 publique?

16 Que pouvons-nous faire concrètement
17 pour régler cette situation? Quels mécanismes
18 sommes-nous prêts à instituer mutuellement pour que les
19 règles du jeu soient les mêmes de part et d'autre?

20 Certains Autochtones tirent évidemment
21 profit de ce marché parallèle, mais à quel prix? Bien
22 que nous soyons conscients que l'image qui se dégage ou
23 qui est véhiculée puisse être exagérément médiatisée par

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 un groupuscule, il n'en demeure pas moins que c'est la
2 réputation du milieu d'Autochtones qui s'en trouve
3 malheureusement entachée.

4 L'évolution de la mentalité autochtone:
5 Les Autochtones sont-ils satisfaits de leur situation
6 de dépendance à l'endroit du gouvernement fédéral? Nous
7 serions tentés de répondre par la négative. Comment
8 pourraient-ils en effet revendiquer l'autonomie
9 gouvernementale et la prise en charge de leurs institutions
10 tout en acceptant de rester assujettis à d'autres paliers
11 de gouvernement?

12 Le contexte juridique devrait à notre
13 avis se prêter à une responsabilisation accrue du citoyen
14 autochtone et de la communauté où il évolue,
15 responsabilisation qui signifie se prendre en main,
16 assumer sa destinée et se réaliser pleinement aux plans
17 individuel et collectif.

18 Il ne s'agit pas du tout, dans ce
19 contexte, de prôner l'assimilation. Au contraire, ce
20 droit strict des Autochtones à leur spécificité propre
21 doit demeurer fondamental et prévaloir.

22 Nous nous interrogeons toutefois à
23 savoir si les prémisses retenues par les paliers supérieurs

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de gouvernement, notamment dans la Loi sur les Indiens,
2 ont toujours leur raison d'être. Par exemple, le fait
3 que des droits ancestraux n'aient pas été reconnus et que
4 la communauté blanche ait occupé le territoire il y a
5 quelques siècles justifie-t-il encore aujourd'hui
6 l'octroi aux Autochtones de privilèges particuliers, quels
7 qu'ils soient?

8 Nous n'en sommes pas convaincus, car
9 l'état de dépendance et d'oisiveté dans lequel on les
10 maintient par ce moyen est davantage une entrave à leur
11 véritable prise en charge comme communauté qu'un moyen
12 de s'épanouir, de s'affirmer et de s'assumer en tant
13 qu'entité spécifique.

14 Le rôle des paliers supérieurs de
15 gouvernement: Il est clair que les solutions à être mises
16 de l'avant devront préalablement provenir de la base, du
17 milieu, de la communauté. Les gouvernements devront
18 également assumer les responsabilités qui leur reviennent
19 et qu'ils semblent avoir, volontairement ou non, négligées
20 au cours des dernières années en laissant s'envenimer une
21 situation qui, de jour en jour, gagne en proportion.

22 Aussi louables qu'ils soient, les
23 objectifs de rapprochement entre les peuples autochtones

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 et l'ensemble de la société québécoise et d'harmonisation
2 des relations ne peuvent être atteints sans que soit réglé
3 au préalable l'épineux problème de la taxation et des
4 conséquences néfastes qu'il engendre.

5 Faut-il rappeler aux membres de cette
6 Commission que le degré de tolérance a atteint sa limite
7 au sein de la population québécoise? Et il est largement
8 dépassé dans les municipalités limitrophes à certaines
9 communautés autochtones. Nous l'avons vu plus haut,
10 l'économie locale, durement touchée par le commerce
11 illicite de cigarettes, d'alcool, d'essence, ou autres,
12 ne peut espérer connaître une certaine vitalité dans un
13 contexte non-concurrentiel où les règles du jeu sont
14 faussées dès le départ et avantagent une catégorie de
15 citoyens au détriment d'une autre en raison du non-respect
16 par ces derniers des lois du pays.

17 Sans prétendre vouloir s'en laver les
18 mains, il n'appartient pas aux autorités municipales
19 d'intervenir dans ces champs d'activité. Les
20 municipalités du Québec ne peuvent prétendre régler tous
21 les problèmes qui se posent à l'intérieur du territoire
22 soumis à leur juridiction. Elles doivent restreindre
23 leurs activités aux matières que l'autorité provinciale

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 leur délègue et qui ne sont pas de compétence fédérale.

2

3 La question n'est donc pas de savoir,
4 pour fins d'attribution d'une compétence législative à
5 l'égard d'une activité donnée, si celle-ci se déroule à
6 l'intérieur d'un cadre spatial municipal mais de savoir
7 si cette activité est du ressort des compétences
8 législatives fédérales ou provinciales.

9 À n'en point douter ce fractionnement
10 de juridiction, de même que toutes les enclaves et
11 immunités permises au gouvernement fédéral, posent
12 fréquemment un sérieux problème d'applicabilité pour les
13 municipalités, souvent démunies devant de telles
14 situations. C'est pourquoi nous adressons un message on
15 ne peut plus clair aux paliers supérieurs de gouvernement
16 à l'effet de s'assurer du respect intégral de la
17 législation en vigueur et ce, pour tous les citoyens,
18 autochtones et non-autochtones.

19 Il existe un principe fondamental qui
20 découle de la Charte constitutionnelle des droits et
21 libertés à l'effet que tous sont soumis à la loi dans notre
22 société. Ce principe, de portée universelle, doit trouver
23 écho au sein des communautés autochtones et, même s'il

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Il est temps, croyons-nous, que cesse
2 l'état de dépendance qui caractérise les rapports entre
3 les Autochtones et les autorités gouvernementales. Il
4 importe de responsabiliser les leaders autochtones, de
5 les rendre imputables devant leurs citoyennes et citoyens.

6 Il faut comprendre que, comme tout autre
7 citoyen, le citoyen autochtone n'a pas seulement des droits
8 mais aussi des obligations dont la première est celle de
9 s'assumer comme personne, comme collectivité.

10 La notion de responsabilisation
11 sous-tend que les Autochtones paient désormais pour les
12 services qu'ils reçoivent au même titre que l'ensemble
13 de la population québécoise. Pour ce faire il leur faut
14 les moyens, les outils de gestion appropriés qui pourraient
15 se traduire par une redéfinition du mode de tenure de
16 certains territoires, une participation à la gestion
17 territoriale de certains lots, par une exploitation
18 judicieuse de la ressource faunique et de ses retombées
19 directes et indirectes, soit le tourisme, la promotion
20 de la villégiature, et la création de pourvoiries.

21 Les données que nous avons évoquées
22 précédemment concernant l'emploi chez les Autochtones
23 confirment la nécessité de trouver des solutions réalistes

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à ce problème qui est amplifié notamment par un faible
2 niveau de scolarisation.

3 L'initiative du gouvernement
4 provincial, dans le cadre de la réforme du développement
5 régional, visant à intégrer les diverses nations
6 autochtones au processus de développement régional
7 constitue à nos yeux une façon originale et novatrice de
8 faire participer chaque nation à la définition des grands
9 axes de développement de la région à laquelle elle
10 appartient.

11 Au même moment de la présentation de
12 cette politique l'UMQ s'était montrée favorable à la
13 création d'une instance régionale ouverte à l'ensemble
14 des décideurs régionaux, y compris les Autochtones.
15 Toujours convaincus de la nécessité d'associer les
16 diverses communautés à une telle structure, nous
17 constatons aujourd'hui leur faible degré de participation.

18 Les dernières statistiques révélaient que seulement neuf
19 communautés autochtones avaient accepté de s'associer à
20 des organismes régionaux.

21 Nous estimons qu'il s'agit là d'une
22 initiative qui vise le rapprochement en plus de fournir
23 aux Autochtones la possibilité d'occuper un rôle

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 prépondérant quant à la définition de leurs priorités de
2 développement.

3 Deuxième recommandation: Reconsidérer
4 les droits particuliers conférés aux Autochtones.

5 Il est clair que les municipalités
6 doivent poursuivre leurs efforts et initier un
7 rapprochement avec les communautés autochtones afin de
8 rétablir la paix sociale au sein même des collectivités.
9 C'est ce genre d'approche qu'il y a lieu d'approfondir.

10

11 Cela suppose l'établissement de
12 contacts entre les Autochtones et autres Québécois et une
13 connaissance mutuelle des perceptions et préoccupations
14 de chacun sur la façon d'établir des relations
15 harmonieuses. Toutefois, espérer atteindre cet objectif
16 sans qu'il y ait au préalable une révision systématique
17 de la législation en vigueur qui confère présentement aux
18 Amérindiens un traitement particulier (exemption
19 d'impôts, de taxes, bénéfices reçus sous forme de
20 transferts gouvernementaux, etc.) semblerait impensable
21 dans l'état actuel de la situation.

22 Troisième recommandation: Créer et
23 développer un mécanisme de concertation.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 L'Union des municipalités du Québec
2 convient de la nécessité de mettre l'accent sur la mise
3 en place de mécanismes de relations positives susceptibles
4 de se développer entre les Autochtones et l'ensemble de
5 la société québécoise et sur l'urgence de trouver un
6 mécanisme de promotion de ces relations.

7 Nous estimons donc qu'il serait opportun
8 d'approfondir l'idée de créer une Table de concertation
9 qui serait composée d'élus municipaux et d'élus
10 autochtones, dont le mandat serait entre autres d'initier
11 des relations positives entre les deux communautés. Elle
12 se verrait également attribuer un rôle de médiation dans
13 les cas des litiges purement locaux.

14 Dans cette veine, des représentants de
15 l'Union des municipalités du Québec ont eu l'occasion de
16 rencontrer récemment un représentant de l'Assemblée des
17 Premières nations du Québec et du Labrador. Les échanges,
18 qualifiés de fructueux et d'enrichissants, ont permis une
19 meilleure connaissance des aspirations et des
20 préoccupations des Autochtones quant à leur vision comme
21 peuple et comme entité au sein de la société québécoise.

22 À cet égard la Table de concertation
23 pourrait avoir pour mandat d'initier un tel rapprochement

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 avec les représentants de cette Assemblée et ainsi fixer,
2 en collégialité, les règles préalables à l'organisation
3 de rencontres formelles sur des sujets d'actualité et dont
4 les préoccupations seraient communes aux citoyens
5 autochtones et non-autochtones.

6 Vous comprendrez que notre réflexion,
7 bien qu'avancée quant à la pertinence d'une telle
8 initiative, requiert d'être poursuivie et bonifiée. Nous
9 sommes convaincus toutefois qu'il s'agit d'une avenue
10 intéressante à considérer pour le devenir de la société
11 québécoise.

12 Elle aurait le mérite au moins d'aborder
13 à leur base les vrais problèmes et de susciter un dialogue
14 franc, loyal et empreint de cette volonté de trouver des
15 solutions réalistes qui respecteront les spécificités et
16 caractéristiques propres aux diverses communautés
17 autochtones et québécoise.

18 En conclusion, nous avons cherché dans
19 ces quelques pages à mettre en relief une problématique
20 à laquelle toute la communauté québécoise est confrontée.

21 De prime abord il sera facile pour quiconque de nous
22 accuser d'avoir focalisé sur des enjeux qui leur
23 apparaissent sans grande envergure, sans impact réel, ou

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qui sont le lot d'une infime minorité. Or, nous sommes
2 de l'avis contraire.

3 Nous avons accepté l'invitation de la
4 Commission royale sur les peuples autochtones parce que
5 nous sommes profondément convaincus que les commissaires
6 et les coprésidents souhaitent entendre parler des vrais
7 problèmes, de ceux qui se vivent dans le quotidien, de
8 ceux qui au Québec font obstacle à de saines relations
9 entre nos communautés et les communautés autochtones.

10 L'Union des municipalités du Québec
11 croit plus que jamais à la possibilité d'un rapprochement
12 véritable. C'est le message que nous avons véhiculé.
13 C'est la conviction qui nous anime.

14 Toutefois, un certain nombre de
15 prérequis sont essentiels à l'atteinte de cet objectif.
16 Nous en avons largement fait état. Sans prétendre qu'ils
17 constituent la seule et unique voie permettant un déblocage
18 ou dialogue, nous estimons qu'il s'agit à tout le moins
19 de conditions préalables nécessitant une réflexion
20 sérieuse.

21 Les élus municipaux sont sans aucun
22 doute des interlocuteurs de première ligne, étant
23 eux-mêmes soumis aux règles de la démocratie locale. Ils

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 sont par conséquent mieux que quiconque susceptibles
2 d'amorcer ce dialogue, de susciter un rapprochement entre
3 les deux communautés.

4 L'ouverture que nous démontrons quant
5 à la mise sur pied d'une Table de concertation est
6 significative et unanime. Il s'agit selon nous d'un
7 mécanisme qui mérite d'être éprouvé.

8 Nous sommes ouverts à toute discussion
9 qui aurait pour effet de bonifier et même d'enrichir la
10 mission et la vocation de cette Table. Nous vous en
11 faisons respectueusement recommandation.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
13 d'abord remercier l'Union des municipalités du Québec
14 d'avoir accepté notre invitation de réfléchir au rapport
15 entre les peuples autochtones du Québec et la population
16 en général. Nous recevons votre mémoire avec beaucoup
17 d'intérêt.

18 Évidemment je comprends à la lecture et
19 à l'addition de votre mémoire, et vous le dites d'entrée
20 de jeu, en fait vous ciblez le mémoire sur la préoccupation
21 générale de la population en regard de ses rapports avec
22 les Autochtones plus que sur la situation des Autochtones
23 en milieu urbain comme tel.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je comprends, évidemment, dans le
2 contexte du Québec cette situation se pose davantage à
3 Montréal qu'ailleurs, encore qu'au Québec la situation
4 géographique est telle qu'il y a plusieurs réserves qui
5 sont adjacentes à des territoires de villes ou de
6 municipalités, ce qui soulève une réalité de relations
7 particulières.

8 Nous savons bien sûr que les réserves
9 ou les communautés autochtones qui sont limitrophes aux
10 villes ont des relations quand même importantes. Dans
11 certains cas, comme à Québec et à Wandake, ce sont des
12 employeurs de la population non-autochtone en bonne partie
13 et dans d'autres, font affaire aux institutions de la ville
14 d'enseignement, de services de santé, institutions
15 financières, et caetera, qui ne sont présentes autant qu'il
16 serait souhaitable dans leurs communautés elles-mêmes,
17 donc ce qui amène des relations. Il n'y a quand même pas
18 une vie totalement séparée en vase clos.

19 Nous aurons l'occasion demain de
20 discuter avec la Fédération canadienne des municipalités,
21 qui présente son mémoire pour l'ensemble du Canada de façon
22 un peu plus pointue de l'idée de gouvernement autochtone
23 dans les villes, donc d'harmonisation de modèles de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 gouvernement autochtone avec les municipalités ou de
2 participation et d'influence plus grande des Autochtones
3 dans les villes au sein des institutions municipales, du
4 conseil des institutions spécialisées.

5 Je dis ceci pour bien établir le contexte
6 de votre mémoire et dans le fond pour ne plus y revenir
7 par la suite. C'est une décision qui a été prise au sein
8 de l'Union des municipalités d'adresser la question sous
9 l'angle sous lequel vous le faites.

10 Je sais que la Fédération canadienne a
11 circulé un questionnaire à 200 municipalités à travers
12 le Canada dont plusieurs du Québec et dont certaines des
13 villes qui sont ici représentées.

14 Si vous pouviez d'entrée de jeu nous
15 préciser un peu pourquoi l'Union des municipalités n'est
16 pas entrée dans cette partie de la préoccupation de
17 l'autonomie gouvernementale en milieu autochtone, soit
18 sous la forme d'un gouvernement en milieu urbain, soit
19 sous la forme d'un gouvernement autochtone ou d'une plus
20 grande influence sur les institutions de services
21 d'éducation et de santé, et caetera, qui sont en ville,
22 pour vous concentrer davantage sur le problème plus large
23 de la relation et des obstacles au rapprochement.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Peut-être que vous pourriez au départ
2 nous donner une information additionnelle à cet égard-là.

3 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** Il nous aurait
4 été facile, pour moi en particulier, par exemple, parce
5 qu'on a vécu un problème fort complexe et difficile en
6 1990, on aurait pu, et peut-être M. Forget enchaînera par
7 la suite...moi personnellement j'aurais pu tout simplement
8 me dissocier de ça en disant moi, j'ai mes problèmes au
9 plan local et mon Union, qu'elle s'organise à présenter
10 un mémoire. Sauf que ça aurait été jouer à l'autruche.

11 Il ne faut pas croire que Châteauguay
12 et Kahnawake, les relations sont rétablies. Je ne parle
13 pas à M. Norton, pas parce que je ne veux pas lui parler,
14 c'est comment trouver le mécanisme pour se rejoindre?
15 Sur quelle base devrait-on se situer de part et d'autre
16 pour rejoindre ces problématiques purement locales?

17 Quand on prend l'exemple qu'on vit chez
18 nous, et M. Forget pourra enchaîner pour chez lui, et qu'on
19 essaie de transposer ça, par exemple, à Sept-Îles, on ne
20 peut pas avoir une vision commune sur l'ensemble des
21 problématiques. Alors on a dit pour avoir une vision
22 commune de l'ensemble des problématiques nous allons nous
23 dégager des problèmes plus particuliers et concentrer

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 autour de Montréal.

2 On aurait pu traiter d'un aspect très
3 particulier de la région immédiate de Montréal et traiter
4 sur l'ensemble des autres problématiques sur le territoire
5 québécois. Ce qui ne serait pas Mohawk, par exemple, qui
6 serait toutes les autres nations.

7 On n'a pas pu s'entendre là-dessus et
8 on a préféré être un peu plus globalisant par rapport à
9 la problématique et ce qu'on dit, il y a des problèmes
10 au niveau local, on a de la difficulté au niveau local
11 à s'entendre et à s'asseoir ensemble. Est-ce qu'on ne
12 pourrait pas plutôt dire le message qu'on dit, pourquoi
13 est-ce qu'on n'irait pas un échelon un peu plus haut et
14 faire en sorte que de haut en bas, c'est-à-dire susciter
15 la réflexion de la base mais l'amener au niveau des
16 Premières nations, et comme on représente un ensemble de
17 membres qui s'appelle l'Union des municipalités du Québec,
18 peut-être que là on pourrait dire oui, maintenant on peut
19 aller vers les milieux locaux et peut-être trouver
20 certaines pistes de solutions.

21 Il faut à tout le moins qu'en haut ça
22 puisse...parce qu'à chaque fois qu'on voudrait se parler
23 au niveau local, si le message pour aller parler au niveau

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 supérieur n'est pas transmis, c'est peine perdue. On a
2 dit on est mieux le transmettre au niveau supérieur de
3 la Société des premières nations, qui elle fera les
4 revendications et nous, on fera sur notre côté nos
5 pressions au niveau du palier supérieur, et il y aura
6 peut-être meilleure amorce de dialogue.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui,
8 monsieur Forget?

9 **PIERRE-BENOÎT FORGET, Maire de**
10 **Deux-Montagnes:** Tout d'abord, nous avons
11 volontairement, lors de la préparation du mandat avec le
12 groupe de travail, évité de se prononcer et de s'émettre
13 dans des juridictions qui n'étaient pas la nôtre tant dans
14 notre ordre politique, fédéral et provincial, qui discute
15 depuis des dizaines sinon des centaines d'années des
16 différentes revendication autochtones, que ce soit au
17 niveau des droits ancestraux ou revendications
18 territoriales.

19 Représentant quand même à peu près 80
20 pour cent de la population du Québec encadrée à travers
21 les villes il nous fallait toutefois dénoncer ce qui se
22 passe actuellement, ce qu'on vit, ce qui est largement
23 médiatisé à tort, nous croyons, parce que là où ça laisse

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le plus de séquelles c'est dans la vie quotidienne des
2 gens qui nous entourent, des communautés autochtones et
3 non-autochtones qui vivent l'une à côté des autres
4 là-dessus.

5 Nous, on a cru vraiment, parce que tout
6 ce qui est véhiculé ce sont les situations extrêmement
7 nerveuses et les situations d'insurrection, ce que
8 j'appelle locale, autrement dit, de la crise de 1990 et
9 de tout ce qui en est suivi, les différents barrages qui
10 ont pu être faits et des gestes de sensationnalisme qu'on
11 a vus là-dedans.

12 Nous, il y a le avant-crise, et il y a
13 le après-crise, et il y a le avant-ces-événements et le
14 après-ces-événements.

15 Dans le plus parfait respect des droits
16 des Autochtones à leur autonomie et au libre exercice de
17 la revendication qu'ils peuvent faire de leurs droits il
18 y a quand même des situations très terre-à-terre qu'il
19 faut vivre.

20 Les municipalités étant les
21 gouvernements les plus près de la population, on se tue
22 à le dire, et c'est vrai, qui doivent travailler avec des
23 budgets extrêmement serrés. Les seuls endroits où on ne

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 voit pas de déficit c'est à travers nos budgets municipaux.

2 Nous avons quand même à vivre du quotidien avec nos
3 communautés autochtones.

4 Nous croyons, via les recommandations,
5 dont la principale, qui est la création de cette Table
6 de concertation, que pendant que le grand débat se fait
7 depuis des dizaines et des dizaines d'années et se fera
8 probablement encore pendant des dizaines d'années sur le
9 terrain comme tel, nous pourrons maintenir des relations
10 harmonieuses avec les communautés qui jusqu'à présent,
11 les communautés Mohawks, ont fait le plus de
12 représentations un peu plus évidentes et médiatisées
13 là-dedans, tout en appliquant le même scénario dans les
14 communautés.

15 Par exemple, le maire Dion qui siège avec
16 nous, qui est malheureusement absent aujourd'hui, qui a
17 avis avec les communautés montagnaises de Uashat et
18 Maliotenam, les préoccupations sont tellement différentes
19 mais il y a des situations de conflit aussi avec le projet
20 SEM-3 et la protection de la rivière Ste-Marguerite au
21 même titre que le maire Munjourn (PH) de Roberval, qui
22 est tout près de Pointe Bleue, une communauté montagnaise,
23 vit des choses encore différentes.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 On a un quotidien à vivre, nous, et le
2 cadre des discussions qu'on va avoir avec vous aujourd'hui,
3 la Commission, à savoir, on ne peut, nous, se prononcer.

4 On n'a pas à se prononcer sur les grands débats juridiques
5 hors de notre juridiction complète qui est entre les mains
6 des gouvernements provinciaux et fédéral sur le sujet.

7 Par contre, on a vraiment des problèmes
8 et il faut s'y attaquer. On veut rétablir un climat serein
9 qu'on a connu. Il faut dire qu'on l'a connu. Moi, je
10 suis tout près de la région d'Oka et je suis aujourd'hui
11 maire de la ville, qui a des institutions scolaires
12 anglophones où la plupart des Mohawks prenaient leur
13 éducation, et c'est en parfaite harmonie qu'on a toujours
14 vécu là-dedans, sauf qu'aujourd'hui un nouveau climat
15 s'est instauré de part et d'autre, tant du côté
16 non-autochtone qu'autochtone.

17 On se demande pourquoi on ne pourrait
18 pas revenir à une sérénité qu'on a déjà connue du simple
19 fait qu'il faut représenter, défendre et porter un chapeau,
20 défendre les grands principes ancestraux quand on parle
21 d'eux, et territoriaux ou historiques quand on parle de
22 nous et d'eux encore là-dedans.

23 Bref, le terre-à-terre, le quotidien

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 municipal dont évoquait mon confrère de droite tantôt,
2 c'est ça qu'il faut harmoniser aujourd'hui. Avec la
3 rencontre qu'on a eue avec le représentant de l'Assemblée
4 des premières nations, le chef qui était avec nous tantôt,
5 qui était ici, on a proposé, on a dit voici, on est une
6 force, nous, on pense qu'on est une force.

7 On représente 80 pour cent de la
8 population non-autochtone du Québec structuré, si vous
9 voulez, sans parler ce que certains reconnaissent ou non.
10 Si on vous appuie, nous, et en échange on demande votre
11 appui pour établir ensemble des normes, des conditions
12 de travail et les relations qui puissent s'assurer que
13 nos enfants, que nos femmes, que nos hommes à l'intérieur
14 d'un cadre de société, qu'il faut respecter de part et
15 d'autre avec nos coutumes et tout ça puissent continuer
16 à travailler ensemble. C'est le but recherché. Et que
17 le grand débat continue.

18 Quant à nous, on veut ramener paix,
19 sérénité et harmonie dans le quotidien, sur le
20 terre-à-terre et dans nos espaces respectifs. C'est ça,
21 finalement, un peu le but. Je m'excuse, j'ai élaboré un
22 peu.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 remercie.

2 Je voudrais peut-être avoir une certaine
3 discussion sur deux questions qui sont centrales dans votre
4 mémoire.

5 La première a trait, et vous exprimez
6 en cela une préoccupation qui est généralisée dans la
7 population en général au Québec comme ailleurs au Canada
8 sur la question de la responsabilisation, de la prise en
9 charge par les Autochtones de leur destinée, de la maîtrise
10 de leur avenir. Donc vous posez les interrogations sur
11 la Loi spéciale sur les Indiens, sur l'existence de
12 bénéfices particuliers, et caetera.

13 Je pense que c'est à peu près unanime
14 au Canada, les Autochtones aussi bien que les
15 non-Autochtones, les Autochtones souhaitent sortir de la
16 dépendance à l'égard des gouvernements, en particulier
17 du gouvernement fédéral, et les non-Autochtones souhaitent
18 la même chose, dans le fond, ne serait-ce que pour faire
19 baisser la part des budgets publics et voir une lumière
20 au bout du tunnel.

21 L'argent qui est dépensé, vous en faites
22 état. La Commission va essayer d'établir les coûts du
23 système actuel à tous les paliers de gouvernement.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Évidemment c'est une argent largement d'aide sociale et
2 non pas productive. Il n'y a pas de lumière au bout du
3 tunnel. On recommence à chaque année et on développe une
4 relation plus agressive.

5 C'est une chose que de faire le constat.
6 Essentiellement ma question, et c'est une discussion
7 qu'on a eue avec beaucoup de compostantes de la société
8 canadienne et du Québec, c'est comment faire pour y
9 parvenir.

10 Souvent on a l'impression, et c'est pas
11 le cas dans votre mémoire, que par une passe magique les
12 Autochtones vont pouvoir taxer pour les services, vont
13 pouvoir avoir le développement économique pour se
14 développer sur le plan société, culture, social, et
15 caetera.

16 Vous dites dans votre mémoire qu'il y
17 a des mesures à prendre pour que ça change, effectivement.

18 Un des gros problèmes du Livre blanc de 1969 qui avait
19 été proposé par le gouvernement fédéral de l'époque c'est
20 qu'en même temps qu'on accordait le droit de vote pour
21 la première fois aux Indiens, parce qu'il s'agissait dans
22 le cadre de la Loi sur les Indiens, aux Autochtones, on
23 ouvrait le système des réserves et on disait vous allez

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 être Canadiens de plein pied sans contrepartie pour faire
2 la transition sur le plan des droits collectifs, sur le
3 plan de la protection sociale, des langues et des cultures.

4 Donc ça a amené une réaction assez
5 importante. Ça a été vu comme une tentative à terme
6 d'assimilation complète sinon de génocide. Je pense
7 qu'aujourd'hui on reconnaît la distinction, la différence
8 qui doit être respectée.

9 On avait hier le mémoire du Forum
10 paritaire qui était dans ce sens-là. La question est de
11 trouver les moyens pour donner une mesure
12 d'auto-financement, où tous les budgets ne viennent pas
13 du fédéral mais où il y a à la base une vie économique,
14 une autonomie des individus.

15 Vous parlez d'extension de territoire,
16 un certain nombre de propositions, exploitation judicieuse
17 de la ressource faunique et de ses retombées directes et
18 indirectes, tourisme, et caetera.

19 Fondamentalement, parce que c'est là que
20 se rejoignent autant Autochtones que non-Autochtones, il
21 y a des choses importantes qu'on va devoir faire comme
22 société si on veut s'en aller dans cette direction-là.

23 Les États-Unis ont fait un bout de chemin

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dans les revendications territoriales bien avant nous pour
2 des raisons, entre autres, que les Autochtones étaient
3 davantage au sud et donc la situation s'est posée de façon
4 plus immédiate.

5 Il y a eu aussi des mesures
6 controversées, comme la loi qui permet l'instauration des
7 casinos sur les réserves indiennes aux États-Unis et qui
8 fait de la pression sur le plan canadien.

9 Dans le fond, est-ce que l'Union des
10 municipalités a réfléchi plus concrètement, par exemple,
11 on a une discussion sur des redevances sur les ressources
12 plutôt que des paiements forfaitaires et on passe chez
13 vous, vous demeurez spectateurs, on vous compense, d'une
14 certaine façon, mais vous n'êtes pas partenaires dans la
15 ressource. C'est un peu comme ça qu'on s'est comporté
16 dans les mines, dans les forêts, dans l'électricité.

17 On est au coeur du débat qui permettrait,
18 effectivement, de mesures à prendre pour donner une mesure
19 d'auto-financement aux Autochtones qui vont permettre de
20 faire baisser des budgets publics et donner une fierté.

21 Est-ce que vous pourriez élaborer
22 là-dessus? Vous le mentionnez comme principe et en
23 passant un certain nombre d'éléments mais est-ce que vous

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 avez une réflexion plus approfondie sur cette question-là,
2 qui est une question véritablement au coeur du débat, et
3 difficile.

4 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** C'est sûr qu'il
5 y aurait des domaines qui seraient, à mon avis,
6 exploitables par les peuples autochtones. Je prends le
7 tourisme, par exemple.

8 Aussi curieux que ça puisse paraître,
9 depuis 1990 lorsqu'on voit arriver des touristes européens
10 entre autres, ils ne viennent pas à Châteauguay, ils ne
11 verront pas grand-chose, ou soit qu'ils veulent aller à
12 Kahnawake. Mais il n'y a aucune structure
13 d'accueil...donc ce n'est pas un mécanisme d'encouragement
14 à promouvoir cette notion de tourisme-là.

15 Moi je verrais qu'il pourrait y avoir
16 des ententes avec le gouvernement du Québec entre autres,
17 parce qu'on parle du territoire québécois, où on pourrait
18 avoir non pas sur une base d'essai, ça pourrait être partie
19 d'un projet pilote sauf que dans le temps il faudrait que
20 ce soit sur une période assez longue pour leur donner le
21 temps de se donner ces structures d'accueil là.

22 On dit que le tourisme est une des
23 premières richesses canadiennes, et même chaque pays dit

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 que sans tourisme ils ont de la difficulté à assumer leurs
2 responsabilités financières. Est-ce qu'il n'y aurait pas
3 là une avenue à explorer et qui serait reconnue, je pense,
4 par les Blancs qui l'entourent.

5 Si les touristes veulent aller sur un
6 territoire autochtone, et à mon avis ils ont des choses
7 extraordinaires à nous apprendre et à nous faire apprécier.

8 Moi, quand j'étais jeune j'allais sur le territoire de
9 Kahnawake. J'étais toujours excité de voir comment les
10 femmes et les Indiens nous recevaient. C'était
11 chaleureux.

12 Ça s'est gâté avec le temps. Je ne veux
13 pas revenir sur le passé. C'est sûr que lorsqu'on parle
14 du pont Mercier et de la canalisation du St-Laurent, les
15 voies ferrées à travers un territoire, c'est pas ça qui
16 va valoriser le milieu de vie lui-même, sauf que c'est
17 fait, ça. On n'est pas pour enlever le pont Mercier et
18 enlever la canalisation du St-Laurent et enlever les voies
19 ferrées de ces territoires-là. Ils sont là.

20 Sauf qu'il reste encore à mon avis des
21 choses qu'on pourrait exploiter et qui seraient acceptées,
22 je suis persuadé, par les touristes, faire connaître un
23 peuple, faire connaître sa culture et aussi ça va

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'enrichir d'une manière ou d'une autre, parce que le
2 tourisme va apporter aussi une autre sorte de commerce.

3 Lorsqu'on rencontrait les responsables
4 du conseil de bande, ce qu'ils nous disaient c'était de
5 l'aide au niveau de l'approche économique, comment nous
6 on pourrait faire des affaires. Il y a un port, il y a
7 là une voie maritime, il y a des voies ferrées, il y a
8 des liens, des réseaux de communication importants.

9 Ils pourraient sûrement, avec le même
10 argent, je ne dis pas qu'il faut leur enlever ce qu'ils
11 ont, mais avec le même argent, mais présenter sous une
12 autre forme, faire apprécier ce qu'ils pourraient faire.

13 La perception c'est qu'ils sont, pour une certaine part,
14 actuellement ce sont des bandits qui exploitent le peuple
15 autochtone. Et ça je pense que les Autochtones eux mêmes,
16 le vrai peuple, ceux qui sont dans la communauté elle-même,
17 ne l'acceptent sûrement pas. Et ça c'est frustrant, autant
18 pour eux que pour nous.

19 Je pense qu'on pourrait leur
20 donner...par la Société industrielle de développement il
21 pourrait y avoir l'implantation sur un territoire
22 autochtone d'une industrie de pointe.

23 On nous avait suggéré, et ça venait des

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 hommes d'affaires autochtones eux mêmes, que General
2 Motors pourrait avoir une unité de, je ne sais pas, faire
3 les sièges de certains types d'automobiles, ce qui se fait.
4 Ça pourrait se faire. Et ils recevraient sûrement des
5 profits, parce qu'il y en a des Autochtones qui font des
6 affaires. Et prendre l'exemple de ça et le transposer
7 à une échelle plus grande.

8 Au départ je pense qu'au niveau de
9 tourisme il y aurait matière à faire des profits là
10 sûrement.

11 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans votre
12 mémoire vous parlez d'initiative du gouvernement du Québec
13 d'associer les Autochtones au niveau du développement
14 régional, et que ça a fonctionné un peu...

15 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** Ça n'a pas
16 fonctionné dans notre coin.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On a
18 assisté au Québec durant la dernière année à des
19 manifestations importantes au niveau de régions, avec un
20 certain sentiment d'aliénation.

21 Est-ce que dans le cadre de ces
22 manifestations-là il y a une solidarité possible avec les
23 Autochtones ou si en plus de l'aliénation des régions par

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 rapport à certaines décisions du gouvernement central,
2 est-ce que s'ajoute aussi une division locale au niveau
3 de la région par rapport à des projets? Évidemment on
4 a vécu sur la côte nord.

5 Du côté de l'Union des municipalités
6 comment est-ce qu'on peut essayer de faire en sorte que
7 ce rapprochement-là par rapport à des dossiers régionaux
8 se fasse et ne vienne pas accentuer en plus la division?

9 Est-ce que vous avez une réflexion de
10 faite là-dessus?

11 **PIERRE-BENOÎT FORGET:** Ici on nous
12 porte un peu à vous faire part de réflexions sur ce que
13 doit être les politiques gouvernementales, notamment
14 celles qu'on connaît le plus au Québec, les politiques
15 du gouvernement provincial à l'égard des négociations avec
16 les peuples autochtones sur des grands projets
17 énergétiques.

18 On voit, je suis entièrement d'accord
19 avec mon confrère de droite, que les traditionnelles
20 compensations pour qu'une communauté adhère à un projet,
21 à part les compensations pécuniaires ou monétaires,
22 étaient de leur conférer certains droits spécifiques à
23 l'exploitation de pourvoiries, à des bâtiments à tendance

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 récréo-touristique. On parle aujourd'hui de centres
2 d'interprétation de la nature, des choses comme ça.

3 Ceci sans pour autant qu'avant d'avoir
4 fait ces concessions-là sur un closing ou un mode de
5 règlement à l'amiable qu'il y ait des infrastructures de
6 base et des structures chez ces communautés-là qui peuvent
7 accepter ou qui soient prêtes à travailler dans ce sens-là
8 pour former des modèles économiques de travail et ainsi
9 agir un peu dans ce sens-là.

10 Personnellement, et c'est une
11 information totalement gratuite, tant qu'il n'y aura pas
12 un réel partenariat au préalable de ces grandes discussions
13 où il y a des règlements qui imposent des choses telles
14 au niveau touristique qui seraient des sources de revenu
15 extrêmement intéressantes, des sources de protection de
16 notre environnement et tout ça, on improvisera toujours
17 et on ne sera jamais assurés que les communautés
18 autochtones qui auront reçu ça en compensation profiteront
19 au maximum de ça.

20 C'est un peu ce qu'on veut rejoindre,
21 nous, quand on parle de responsabilisation qui leur
22 donnerait une espèce de personnalité juridique. Je
23 reviens un peu au mémoire en disant quand une communauté,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 quand une ville ou une municipalité prend une entente avec
2 une communauté autochtone ou une réserve autochtone sur,
3 par exemple, l'exploitation en commun d'infrastructures
4 récréatives comme une aréna, disons, notre lien de droit
5 n'est pas le même, c'est-à-dire que nos recours vis-à-vis
6 notre confrère autochtone sur, par exemple, le non-respect
7 de l'obligation d'une entente n'est pas du tout le même
8 que lui vis-à-vis nous.

9 Il pourrait même, à juste titre, faire
10 appel au droit commun alors que nous, nous ne saurons que
11 nous plaindre au conseil de bande et peut-être en faire
12 un appel au ministre, c'est-à-dire des délais absolument
13 incroyables.

14 Ce qui nous fait dire, nous, à travers
15 encore une fois cette table de concertation arrivons à
16 des mesures ou des structures acceptables pour les deux
17 parties, créant un partenariat qui n'impliquerait pas
18 nécessairement des sommes substantielles mais des services
19 à la communauté, c'est déjà une base d'entente sur un
20 partenariat nécessaire dans les deux communautés parce
21 qu'aujourd'hui tout ce qui s'appelle service à la
22 communauté coûte excessivement cher, et avec le pelletage
23 que vous connaissez des responsabilités de nos

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 gouvernements provinciaux dans les municipalités, c'est
2 encore plus nécessaire d'avoir une saine gestion de
3 rationaliser, et nous avons besoin clairement les uns les
4 autres.

5 Donc c'est pourquoi nous on veut
6 absolument faire abstraction tout le temps du mur qui nous
7 a été posé de la non-reconnaissance de nos lois, de nos
8 droits, de nos territoires, et que ces données fassent
9 valoir des droits ancestraux et tout ça parce que c'est
10 pas le but de nos rencontres, c'est pas le sens de nos
11 problèmes, et c'est pas le sens de leurs problèmes à eux
12 non plus.

13 Des problèmes sociaux, il y en a des deux
14 côtés, des problèmes économiques effarants chez-nous, pas
15 mieux chez eux. Nous, ce qu'on dit, c'est de créer une
16 table de gens dans le milieu, des gens...nous ne sommes
17 pas des représentants politiques autorisés à négocier les
18 grands dossiers mais plutôt à négocier la vie courante
19 et la vie de tous les jours entre nos différentes
20 communautés.

21 Donc, oui, jetez des passes d'une table
22 qui pourraient créer un partenariat et une base via les
23 corporations de développement économique, ça commence,

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 c'est embryonnaire. Mais là il y a eu un recul, il faut
2 l'avouer, dans les situations ou dans les secteurs qu'on
3 qualifie de nerveux, qui malheureusement n'impliquent que
4 des communautés mohawks.

5 C'est peut-être ça qui réveille un peu
6 tout le monde à vouloir s'asseoir à des tables le plus
7 tôt possible, sauf strictement sur ce plan-là. C'est le
8 message très, très clair qu'il faut passer.

9 Tant que la grande question ne sera pas
10 réglée nous ne pourrons pas...c'est inacceptable pour nous
11 parce que ça devrait être inacceptable pour eux, car ils
12 ont les mêmes problèmes fondamentaux que toute société
13 qui vit dans un contexte actuel nord-américain possède.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
15 que la recommandation que vous faites et la volonté qui
16 est exprimée que vous dites unanime au sein de l'Union
17 des municipalités de collaborer à une table, participer
18 de plein pied à une table de concertation est extrêmement
19 importante. Également je pense que la démarche qui est
20 amorcée avec les représentants de l'Assemblée des
21 premières nations au Québec est aussi une voie à poursuivre
22 et à explorer.

23 Cependant vous dites dans votre mémoire

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qu'atteindre l'objectif poursuivi d'une certaine façon
2 par une telle table semblerait presque impensable sans
3 qu'il y ait au préalable une révision systématique de la
4 législation en vigueur et des éléments qui confèrent aux
5 Amérindiens un traitement particulier. Là on parle de
6 quelque chose à plus long terme. C'était ma première
7 question.

8 Pour faire ça il faut une contrepartie
9 et un développement économique et des ressources et
10 l'autonomie. Mais entre-temps la vie quotidienne se
11 déroule. Vous nous l'avez répété, vous nous l'avez dit
12 à Montréal, on n'a pas de mécanisme de jonction du côté
13 spécifique Châteauguay et Kahnawake, mais plus largement.

14 Il me semble qu'il va falloir travailler
15 sur les deux questions.

16 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** Oui. On a
17 essayé, nous, suite à la crise de 1990, on a mis sur pied
18 une table d'orientation communautaire avec un président
19 qu'on disait neutre, avec les différents leaders de tous
20 les milieux communautaires de vie de Châteauguay, excluant
21 le maire. On voulait dépolitiser cette table-là. Ça fait
22 pratiquement trois ans.

23 C'est allé en dents de scie mais la

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 contrepartie n'est pas venue. À l'occasion on a eu les
2 représentants des Mohawks qui sont venus mais non pas de
3 façon très, très implicante. C'était peut-être sous forme
4 d'observation à l'occasion.

5 Le dernier incident qu'on a eu c'est avec
6 les stations d'essence. Là ça a été un peu une réaction
7 assez violente dans le sens que d'une part il y a eu un
8 blocus de route encore une fois, mais d'un côté de la Route
9 138 et de l'autre de la Route 132, pour trois heures.

10 Ensuite ce sont des manifestations
11 médiatiques, exemple, accusant la Chambre de Commerce,
12 qui avait distribué des pamphlets d'achats chez soi. Là
13 on a une roulotte en permanence où il est écrit rouge et
14 noir sur blanc que la Chambre de Commerce est raciste et
15 n'incite pas les Blancs à aller acheter sur leur territoire
16 alors que nous, on voudrait qu'ils viennent acheter chez
17 nous.

18 C'est problématique, ça, c'est du
19 quotidien. Le pouvoir politique que l'on possède est
20 limité par rapport à des interventions qu'on pourrait
21 faire.

22 D'autres exemples qu'on vit de façon
23 courante et qu'on essaie de faire dépercer en ce sens-là

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 au niveau, par exemple, du drainage des terres communes,
2 où il y a des cours d'eau naturels qui d'une part sont
3 bloqués par des dams de castors et qu'on voudrait que du
4 côté autochtone ce soit nettoyé, mais eux disent on ne
5 prendra pas l'argent ou des subventions du fédéral pour
6 ce faire. Ça devrait être des sommes additionnelles.
7 Nous ce qui arrive c'est que nos maisons sont inondées.

8 Comment rallier ces problématiques-là,
9 parce qu'ils sont quotidiens -- la pêche sur le fleuve
10 St-Laurent, la chasse sur le fleuve St-Laurent. Ce sont
11 tous des problèmes qu'on voudrait bien s'asseoir avec le
12 conseil de bande pour en discuter mais on n'a pas en haut
13 soit une volonté ou soit le mécanisme nécessaire pour que
14 ce soit souple. C'est compliqué et c'est...

15 Par exemple, le dernier problème qu'on
16 a eu au niveau d'irriguer un immense territoire qui était
17 inondé par nos eaux pluviales, ça a pris deux ans avec
18 le ministre de l'Environnement pour régler le problème,
19 et pourtant ça a coûté 150 000 \$ pour le régler.

20 On a certains liens, certaines relations
21 avec certains chefs de bande, mais avec l'institution du
22 politique, du milieu autochtone ou de la réserve elle-même
23 il est contesté comme nous on conteste à notre façon notre

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 pouvoir politique. Il y a différents partis, il y a
2 différentes idéologies.

3 On est surpris un peu du côté blanc que
4 ça se fasse du côté amérindien alors que ça devrait être
5 compris, ça devrait être même enseigné dans nos écoles.

6 Mais ce que moi j'ai appris à l'école j'espère qu'ils
7 n'enseignent pas ça à mes enfants et mes petits-enfants.

8 C'était le tomahawk et on se scalpe et on a du fun. Moi
9 je trouvais ça aberrant.

10 Je pense qu'on a changé depuis. Ça a
11 évolué, cette mentalité-là. Mais au niveau politique et
12 au niveau économique il va falloir faire des projets, et
13 tantôt on disait qu'il ne fallait pas que ce soit
14 sporadique, il faudrait que ce soit rationaliser et que
15 ce soit accepté. J'espère qu'on va arriver à ça.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
17 que vous exprimez très bien le vécu quotidien.

18 La difficulté actuellement c'est qu'on
19 ne peut pas régler ces problèmes-là parce qu'on ne se parle
20 pas en raison d'un débat qui est plus large et qui est
21 plus politique dans le sens qu'il déborde le pouvoir
22 municipal évidemment.

23 Peut-être une dernière question, parce

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qu'on pourrait passer des heures.

2 Évidemment vous soulevez la question de
3 l'application intégrale de la législation en vigueur pour
4 tous les citoyens, Autochtones et non-Autochtones. C'est
5 une préoccupation importante.

6 Bien sûr actuellement au Québec au-delà
7 du principe qui est exprimé auprès des gouvernements
8 supérieurs est-ce que vous avez une réflexion
9 additionnelle à donner à la Commission?

10 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** Je trouve
11 malheureux, par exemple, au niveau de la taxation. Moi,
12 je comprends les commerçants autochtones et même les
13 non-autochtones de ne pas vouloir percevoir cette taxe-là.

14 À cause de la proximité et à cause que
15 c'est un enjeu très important à proximité d'un grand centre
16 de 2.5 millions de population, une bonification à la
17 perception de la taxe de vente, par exemple, de part et
18 d'autre. Si je suis un Autochtone je vais acheter chez
19 le Blanc et le commerçant qui, lui, est "montre-moi ton
20 numéro de bande" et qui prélève ou qui ne charge pas cette
21 taxe-là, est-ce qu'il n'y aurait pas une façon de bonifier
22 ce contrat de vente là?

23 Et la même chose du côté blanc. Lorsque

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 nous allons chez les Autochtones c'est sûr que la
2 perception de la taxe c'est une fin de non-recevoir. Mais
3 s'il y avait une forme de bonification, on n'a jamais
4 exploité à ce niveau-là, est-ce que ce serait pas une façon
5 de dire oui, à cause de la proximité, à cause d'un
6 territoire qui serait peut-être délimité on pourrait y
7 avoir une forme de bonification, et les gouvernements au
8 lieu de perdre une taxe, d'accord, ça leur en coûterait
9 peut-être un peu plus pour la percevoir, mais au moins
10 ils percevraient quelque chose. Là, ils perdent tout.
11 Et ça engendre quoi? Ça engendre ce qu'on connaît
12 actuellement, autant chez les Blancs que chez les
13 Autochtones, du noir et du travail au noir et de la
14 contrebande. C'est pas ça qui va améliorer nos deux
15 communautés.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

17 Mary, please.

18 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
19 very much.

20 This is our second time meeting and I
21 remember your first presentation very well.

22 As we've crossed the country I'm
23 convinced that there are Aboriginal and non-Aboriginal

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 world views. There are very different ways that some
2 Aboriginal people and some non-Aboriginal people look at
3 the world.

4 Through the translation what I heard
5 was, for example, a statement saying that the taxpayers
6 are getting fed up with this. In many, many Aboriginal
7 communities we heard Aboriginal people saying "we're fed
8 up with non-non-Aboriginal people saying that we don't
9 pay taxes", and they give the rationale.

10 I think particularly if you were to ask
11 the Innu of the Labrador, if you were to make a statement
12 like that to the Innu of Labrador they'd say our history
13 is such that when Newfoundland joined Confederation in
14 1949 we were looked at as just citizens, like everybody
15 else. We didn't get special status.

16 They are probably one of the poorest
17 Aboriginal groups in Canada. They pay taxes, as do the
18 Inuit. So you hear that as well.

19 Here, for example, yesterday we heard
20 from the NTI, which is the Nunavut Gunngavik Inc. It's
21 a group that's responsible for implementing Nunavut.

22 They talk much about Inuit rights. For
23 example, what is an Inuk right, what are Inuit rights.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 They are associated with the land. Hunting, fishing and
2 trapping is a right. The ability to make decisions on our
3 own land is a right. The ability to determine our own
4 institutions, the ability to speak Inuktitut, to learn
5 Inuktitut in the schools and to be taught, not by (native
6 language), or white teachers, but by Inuit teachers.

7 I suspect that there are some
8 non-Aboriginal people who would look at that agreement
9 and say "why? why would they get that?"

10 My question to you at this time is, I
11 think there is a difference -- I don't think you were
12 referring to Aboriginal rights, you were referring to
13 privileges given to Aboriginal peoples. I think that's
14 the word that you used.

15 My question to you is, are there any
16 rights, in your opinion, that Aboriginal peoples in this
17 province have? Do you recognize that there are any rights
18 of Aboriginal peoples in this province?

19 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** One of the
20 problems in reality, I'm sure that Aboriginal are paying
21 taxes but the perception, our perception throughout the
22 population is different, and that's where it hurts. The
23 perception is stronger than reality, and we have to change

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 that perception.

2 At the local level we try our best, but
3 since 1990 even we would we would try again, I don't know
4 by what kind of miracle we'll succeed in changing that
5 perception. That's why we say instead of trying at the
6 local level now it's try at the higher level with the First
7 Nations, among ourselves try to share that vision, to share
8 that reality, get the proof, get the facts and then on
9 our side at the local level we may change the perception
10 of our population that the Indians have rights and
11 obligations, but they are part of the economy, they are
12 part of the -- well, maybe not the case now because we're
13 so may billions of dollars in debt, but to the growth of
14 our economy that they could be part of it.

15 I say that Aboriginal people have so much
16 to share with us only through their culture. It is a
17 fortune that is sleeping there that you may make a fortune
18 out of it.

19 As for myself, for example, I have all
20 kinds of Inuit art. It costs a lot of money. So it is
21 a part of the economy, it is a part of the culture, and
22 that has to be spread, that has to be known amongst the
23 white population.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 We are actually faced with the same
2 problems as you are faced with. We have the same problems.
3 The difference is that the perception from our point of
4 view towards you and you towards us has to be remodified.
5 We have to talk about it. We have to share that kind of
6 perception.

7 We say we're right, you say you're right,
8 or we say you're wrong and you say we're wrong. It is
9 wrong to say that, but we have to change that perception.
10 It's a lot of education to be made.

11 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I think
12 that's our conclusion too. There is much education.

13 You referred to the need for Aboriginal
14 history. I think that's one avenue, but I think having
15 an Aboriginal history in every classroom in this country
16 would probably not do the job of improving the
17 relationships overall.

18 When we went to the hearings last year,
19 we went to Akwesasne and Kahnawaka. We were told that
20 the Mohawks in that area are sovereign people. They have
21 their own laws. They gave us a very extensive lesson in
22 their laws, actually it took a full day.

23 We know, as Aboriginal people, that

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 there are different laws. For example, you're saying that
2 there should be one law for all citizens, that your laws
3 are right. Aboriginal peoples are saying we have our own
4 laws, we're not going to recognize our laws. There are
5 two different viewpoints.

6 I was wondering if you're advocating
7 that there should be one law for all citizens. I'm having
8 difficulty understanding why there should be.

9 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** Natural law is
10 the same for each and every one. What I said then and
11 I can repeat it again, is that the application of the law,
12 the bylaws, the rules of how this law should be applied
13 belongs to each and every nation, but a crime is a crime,
14 stealing is stealing. But how do you punish belongs to
15 each nation.

16 As far as the taxation is concerned, we
17 have a different point of view there.

18 I'll give you example. Five hundred feet
19 apart there's a gas station that sells gas at 49.4 cents
20 a litre. On the Indian reserve it could be 47.9. Where
21 do you think the people will buy? It will buy at 47.9

22 There should be a mechanism. The service
23 should be the difference, but the price also should be

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 the difference. In that specific area where it is very,
2 very touchy on a very regular basis, on a daily basis,
3 that you buy these products, something has to be done,
4 otherwise I don't know what will happen between now and
5 then, and then will mean what?

6 That's why I say that there, there should
7 be one law, and the application or the price should be
8 also known that the perception of the taxes should be the
9 same, or at least the return to the government should be
10 the same. If not, bring in a mechanism to make sure that
11 the perception or even the reality of things would be shared
12 at the same level by each and everyone.

13 Now it's really unacceptable for the
14 white population to accept that. We cannot. Why?
15 Because they say there are two ways of looking at things
16 depending on which side of the border you are. So it's
17 hard. We try to do our best but in these specific areas
18 we have to change things.

19 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** This is one
20 issue that has been identified as a problem area, but there
21 are definitely others. What kind of processes have you
22 tried in order to resolve these issues?

23 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** We tried to

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 talk, but now there's no talking. So we feel that through
2 some experiences, new ideas, new projects, we may get
3 together around the same table but we're not known, the
4 mayors, to be the chiefs of our governments. We're know
5 to be the servants of the higher level of government. It's
6 kind of pejorative towards us but that's how we are
7 perceived.

8 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** You were
9 calling for a regional forum to discuss issues that affect
10 your communities and the province as a whole. I sort of
11 somehow never got it but could you state how this would
12 work and what the mechanisms would be.

13 **JEAN-BOSCO BOURCIER:** We have at the
14 regional level the Regional Council of Economic
15 Development. The money now comes from the provincial
16 level.

17 For myself in the Région de la Montée
18 Régis, the second largest in the province, we have \$4.5
19 million to be redistributed in the region. So we have
20 a representative from each area, each municipality, then
21 we have a board of administrators. We've asked Mr.
22 Picotte, who is the minister responsible for that
23 development, to include in our committees the Autochtone

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 territories and so far we have not received a positive
2 answer towards that invitation. So they're not part of
3 the decisions, which I feel is not -- well, it's bad, but
4 that's the way it is.

5 So the monies now are redistributed and
6 it's redistributed to the Indian reserves as far as we're
7 concerned. But it should be worked out in -- we may hear
8 from Mr. Siros tomorrow about it, I don't know.

9 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
10 very much.

11 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors,
12 merci. Je pense qu'un point essentiel qui a été soulevé
13 c'est la possibilité d'un pluralisme juridique en autant
14 qu'on harmonise avec l'entourage, les voisins. C'est
15 vraiment de ça qu'il s'agit au niveau des municipalités.

16 On aura le même problème, la même
17 réalité, avec des réserves en milieu urbain, parce que
18 de plus en plus se développe par des groupes autochtones
19 l'achat de territoires dans les municipalités demandant
20 un statut de réserve, et là ça pose de l'harmonisation
21 avec des règlements municipaux de la ville et ce qui se
22 passe dans la réserve urbaine et non pas adjacente, mais
23 véritablement dans le centre-ville.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est une question qui demande, dans le
2 fond, une relation. La difficulté qu'on a actuellement
3 c'est qu'il n'y a pas de relation là parce que le mécanisme
4 et la communication n'est pas là et la possibilité de
5 dialogue, de sorte que si par les rencontres que vous avez
6 amorcées avec l'Assemblée des premières nations, et le
7 reste.

8 Certainement l'idée de cette table de
9 concertation, on l'a regardée de très près au niveau de
10 la Commission parce qu'on ne peut pas rester figés comme
11 ça de part et d'autre. C'est au détriment de tout le monde.
12 C'est un peu un cul-de-sac dans lequel on est placé,
13 particulièrement depuis 1990.

14 Encore une fois, je vous remercie de
15 votre réflexion et de votre collaboration. Il y a un
16 certain nombre d'idées reçues de part et d'autre. Il y
17 a un besoin d'éducation publique important. Il y a les
18 perceptions souvent qui viennent complètement fausser les
19 relations.

20 La Commission va essayer de clarifier
21 factuellement un bon nombre de choses.

22 Nous souhaitons garder le contact avec
23 votre organisation dans la prochaine année et n'hésitez

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 atlantique. Il est vice-président du conseil régional
2 basse Côte nord.

3 La Fédération en soi, pour vous donner
4 quelques explications, est formée de sept conseils
5 régionaux qui couvrent l'essentiel, je dirais, du Québec,
6 là où il y a du saumon ou là aussi il y a des utilisateurs
7 du saumon de l'Atlantique.

8 La Fédération cherche à regrouper tous
9 les gens intéressés à la conservation et au développement
10 de la ressource saumon au Québec. À ce titre-là elle ne
11 regroupe pas seulement des pêcheurs sportifs de saumon.

12 Elle peut aussi bien regrouper, et ce qu'elle fait aussi,
13 regrouper des municipalités, des MRC, des corporations
14 de développement touristique, des individus, des
15 compagnies privées, des corporations, et naturellement
16 des représentants des Autochtones et surtout et
17 particulièrement des Montagnais.

18 Les Montagnais sont membres de la
19 Fédération à plusieurs niveaux comme membres individuels,
20 comme membres associés, membres gestionnaires, membres
21 politiques aussi dans ces structures. Comme politiques
22 je dirais comme Mamiténuat (PH) ou le Conseil attikamek
23 montagnais.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Il y a des représentants au sein du
2 conseil d'administration et aussi au sein du comité
3 exécutif de la Fédération québécoise pour le saumon
4 atlantique. Je dirais à ce titre-là dans la Fédération
5 il n'y a pas de problème autochtone, il n'y a pas non plus
6 d'affaires autochtones. Ce sont les Autochtones qui
7 s'occupent de leurs affaires au sein de la Fédération.

8 J'ai comme l'impression qu'au fur et à
9 mesure, de toutes les tables que j'ai pu rencontrer au
10 Québec, différentes tables qui cherchaient à établir des
11 ponts avec les Autochtones, que la Fédération semble être
12 un exemple presque unique de concertation et d'échange.

13 Je voulais aussi attirer votre attention
14 sur la dynamique de la Fédération elle-même, qui est un
15 organisme qui cherche à concerter les gens. Elle organise
16 à tous les ans des colloques, des congrès, des
17 soupers-bénéfices. Cette année présentement on semble
18 dans une phase de consultation qu'on appelle les états
19 régionaux et la semaine prochaine on aura les états
20 régionaux regroupés, et l'année prochaine les états
21 généraux sur le saumon, auxquels d'ailleurs sont partie
22 prenante les Montagnais plus particulièrement.

23 Chez nous la dynamique de la

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 concertation est une dynamique je dirais essentielle de
2 notre Fédération. Vous savez, le saumon c'est un poisson
3 migrateur, c'est un poisson qui voyage à travers les océans
4 et nous on dit que nous n'avons pas besoin de gérer le
5 saumon. Le saumon sait très bien se gérer lui-même.

6 S'il naît dans une rivière il sait
7 qu'après quelques années il va quitter cette rivière-là,
8 aller dans les océans, aller s'engraisser et revenir au
9 bout d'un an, deux ans ou trois ans. Il va retrouver son
10 chemin. Même s'il est à des milliers de kilomètres de
11 son milieu natal il va revenir dans sa rivière.

12 Tout le problème qu'il va rencontrer
13 vont être des problèmes dûs à des bipèdes, dûs à l'espèce
14 humaine essentiellement, en grande partie. Donc il va
15 être l'objet de nombreux prélèvements.

16 Je dois dire que l'éclairage qu'on a
17 apportés sur ces prélèvements-là d'ailleurs a été je dirais
18 un des éléments qui a permis d'éliminer un préjugé je pense
19 très fort qu'il y avait au Québec concernant les
20 prélèvements autochtones en matière de saumon, en vous
21 rappelant simplement que l'ensemble des prélèvements faits
22 par ceux qu'on qualifie de Blancs représentent dans le
23 saumon 95 pour cent des prélèvements au minimum.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Il est évident que la conservation du
2 saumon ne pouvait pas dépendre essentiellement du 5 pour
3 cent résiduel qui pouvait être le prélèvement autochtone.
4 Quand, dans le fond, une ressource est prélevée en aussi
5 grande quantité par un groupe je pense qu'il faut
6 intervenir en premier sur ce groupe-là si on veut régler
7 le vrai problème de conservation du saumon.

8 C'est une chose qu'on a charriée et qu'on
9 a eu le courage de dire aux gens chez nous qui prétendaient
10 que le problème est un problème autochtone dans le saumon.

11 C'est évident qu'il a fallu dire les choses telles
12 qu'elles étaient. Et c'est une chose qu'on dit encore
13 parce que, vous savez, les préjugés sont tenaces et souvent
14 il est plus facile d'identifier un braconnier autochtone
15 qu'un braconnier blanc.

16 Si je pense à toute la dynamique qu'il
17 y a autour de Restigouche je pourrais vous dire que le
18 village de Ste-Florence a des traditions de braconnage
19 telles, et le gestionnaire actuel, M. Victor Tremblay,
20 qui est un autre vice-président de la FQSA, pourrait vous
21 dire qu'il y a plus de saumon qui disparaissent dans la
22 rivière Matapédia par braconnage que par pêche sportive,
23 et que ce braconnage-là est fait par des Blancs. Donc

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 il y a 1 500 saumons annuellement qui disparaissent par
2 l'activité de braconnage.

3 Donc ça aussi c'est un problème, et c'est
4 un problème dont on va s'occuper. Il n'y a pas juste,
5 autrement dit, la partie de prélèvement faite par les
6 Micmacs à Restigouche. Bien au-delà, je dirais, des
7 prétentions de plusieurs. Mais c'est une chose qu'il faut
8 répéter continuellement si on veut avoir une action
9 véritable sur la ressource-saumon.

10 En vous rappelant que le saumon
11 naturellement par du Groenland et que là aussi il y a des
12 prélèvements autochtones faits sur les saumons atlantiques
13 qui peuvent naître chez nous, parce qu'il y a des Inuits
14 qui font un prélèvement, mais beaucoup moins massif je
15 dirais que les captures faites par les bateaux d'origine
16 danoise. D'ailleurs il y a un arrêt des pêches au
17 Groenland prévu pour probablement cinq ans maintenant.

18 Terre-Neuve est aussi un préleveur
19 massif de nos saumons, et là aussi il y a un arrête des
20 pêches commerciales, à Terre-Neuve.

21 Au Québec il ne reste que quelques
22 prélèvements commerciaux sur la basse côte nord pour
23 l'instant. L'essentiel a été racheté cette année sur la

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 côte nord.

2 Il y a plusieurs gestes qui sont faits
3 présentement pour assurer la conservation du saumon un
4 peu partout à travers le monde. Il y a des organismes comme
5 l'OCSAN, qui est un organisme de concertation pour le
6 saumon de l'Atlantique nord.

7 Donc le saumon a forcé les gens à
8 communiquer. Nous on dit aussi que le saumon est une
9 espèce qui force la communication.

10 Comme je vous disait, on ne gère pas
11 l'espèce, il faut se gérer. Tous ceux qui sont le long
12 du parcours du saumon doivent se gérer, et que tous et
13 chacun on a des responsabilités vis-à-vis cette
14 ressource-là.

15 C'est uniquement en reconnaissant, je
16 dirais, les obligations mais aussi ses devoirs mais aussi
17 ses droits vis-à-vis la ressource qu'on peut arriver à
18 une véritable action vis-à-vis cette ressource-là.

19 Pour vous dire qu'au sein d'une
20 fédération comme la nôtre il n'y a pas que des échanges
21 qui vont s'établir avec les Autochtones. Il faut aussi
22 établir des échanges avec les États-Unis, avec
23 Terre-Neuve, avec le Groenland, avec un ensemble

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'intervenants un peu partout à travers le monde pour
2 assurer la survie du saumon.

3 À ce titre-là les Montagnais voulaient
4 jouer un rôle, et joue un rôle, fondamental. Plusieurs
5 rivières de la côte nord coulent à travers leur territoire,
6 au sein même de leurs réserves ou à côté des réserves,
7 et représentent pour eux autres naturellement toute une
8 série de valeurs, des valeurs traditionnelles, valeurs
9 spirituelles, et aussi des valeurs économiques.

10 Le saumon atlantique qui de façon
11 sportive peut rapporter à la communauté 500 dollars la
12 pièce, parce que le pêcheur sportif va dépenser beaucoup
13 dans ce titre-là, représente pour eux aussi un espoir de
14 développement économique et les emplois et la création
15 d'emplois dans des territoires comme la côte nord ce n'est
16 pas des choses qui sont évidentes. On ne crée pas sur
17 la côte nord un emploi aussi facilement qu'on peut en créer
18 un à Montréal ou à Québec, c'est évident, et que la gestion
19 des ressources et je dirais la gestion durable de ces
20 ressources-là est indispensable.

21 Je pense que les Montagnais ont démontré
22 et ont démontré clairement leur capacité à gérer cette
23 ressource-là de façon je dirais extrêmement efficace.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je pense entre autres comme la rivière Mingan, une rivière
2 qui a vu par la bande de Mingan, s'est vu restorer...où
3 on s'est interdit par la bande de Mingan pendant six ans
4 tout prélèvement sur la période dans laquelle, d'ailleurs
5 on recommande en matière de restauration de nos rivières
6 d'arrêter tout prélèvement pendant cette phase-là, la
7 phase de restauration, où on permet au stock de saumon de
8 se reconstituer et de se refaire.

9 Ce qu'ils ont fait avec énormément
10 d'efficacité, ils ont repris un certain nombre de
11 prélèvements soit pour la pêche alimentaire, soit pour
12 la pêche sportive, afin de créer des emplois mais aussi
13 répondre aux besoins traditionnels de la population et
14 à gérer toute cette complexité sociale là.

15 Ils le font de façon exemplaire sur
16 Natashquan. Ils le font, et ça il faut le remarque, il
17 y a une rivière au Québec qui est cogérée, parce qu'il
18 y a une population blanche assez importante aux Escoumins
19 et il y a une Zec (PH) qui est en délégation de gestion
20 et qui est gérée par un comité bipartite formé à part égale
21 d'autochtones et de blancs au sein d'une structure de
22 gestion qui permet l'accessibilité à tous, mais les deux
23 communautés vont pouvoir tirer un bénéfice assez grand

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de cette gestion-là.

2 Tous ces gestes-là, je dirais que
3 l'action de la Fédération cherche à les mettre en valeur.

4 Je pense qu'il faut tabler sur les bons coups mutuels
5 qu'on a pour établir un véritable dialogue et de
6 reconnaître à chacun, je dirais, ses efforts.

7 Je signale aux gestionnaires blancs, aux
8 gestionnaires québécois, que les difficultés d'un
9 gestionnaire autochtone sont beaucoup plus grandes pour
10 lui, parce que non seulement il doit gérer je dirais une
11 entreprise qui devra accueillir de façon efficace un
12 touriste, parce que l'industrie de la pêche sportive c'est
13 une industrie touristique, mais il devra aussi gérer en
14 même temps tout un changement culturel, une société aussi
15 qui veut conserve ses racines, une société qui veut
16 conserver un certain nombre de ses traditions et ses liens
17 avec le saumon, donc la pêche alimentaire, et de s'assurer
18 que cette ressource-là demeure en quantité suffisante dans
19 la rivière pour les générations futures.

20 C'est ce à quoi est confronté dans le
21 fond les gestionnaires autochtones, et c'est souvent ce
22 qu'on oublie. C'est que l'ensemble de ce qui est sollicité
23 en matière d'efficacité, l'ensemble de ces qualités, de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ces talents qui sont sollicités dépasse largement souvent
2 la compétence qu'on demande aux Blancs d'avoir dans une
3 gestion d'une situation identique, si vous voulez.

4 Alors c'est une chose qu'on reconnaît
5 fort bien et fort aisément. Et c'est une chose qu'on tient
6 à dire aussi parce que c'est pas facile de trouver quelqu'un
7 qui est capable d'être à la fois un gestionnaire
8 d'entreprise, mais aussi un agent de changement dans son
9 milieu, d'être un intervenant, je dirais, pratiquement
10 un intervenant social, et aussi un négociateur, parce qu'il
11 se négocie énormément de choses sur le saumon atlantique
12 dans les réserves au Québec.

13 Toute cette réalité-là je pense qu'au
14 sein de la Fédération les Autochtones y trouvent une
15 compréhension, une attention, un respect mutuel et une
16 compréhension des différences culturelles.

17 La Fédération d'ailleurs reconnaît au
18 départ que la ressource doit être affectée en matière de
19 conservation. On doit autrement dit avoir...vous savez,
20 il faut bien comprendre la dynamique d'une rivière parce
21 qu'une rivière peut produire 10 000 saumons par année.
22 On doit en conserver 5 000 pour la conservation. Il y
23 en a 5 000 autres qu'on peut utiliser à d'autres fins.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Donc la première allocation c'est
2 l'allocation de conservation, à laquelle tout le monde
3 convient.

4 La deuxième allocation, c'est une
5 allocation pour la pêche alimentaire.

6 Donc la Fédération, qui est elle-même
7 une fédération qui est formée en majorité de pêcheurs
8 sportifs, reconnaît la primauté de l'allocation de la pêche
9 alimentaire sur la primauté de la pêche sportive. Et après
10 ça reconnaît la pêche sportive et après, la pêche
11 commerciale.

12 Remarquez bien que ça ne s'est pas
13 nécessairement fait de façon spontanée, cette dynamique-là
14 et cette compréhension-là. Il y a dix ans
15 d'investissement là-dedans, mais c'était essentiel si on
16 voulait avoir au sein de la Fédération des gens et une
17 population et toute une société qui a un rôle fondamental
18 en raison de sa position le long des rivières à saumon,
19 en raison de ses traditions, en raison de son rôle propre
20 et de ses propres responsabilités vis-à-vis cette
21 ressource-là, puis aussi des espoirs.

22 On disait tantôt est-ce qu'il y a de
23 l'espoir, est-ce qu'il y a un futur quelque part pour les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Autochtones? Oui, il y a un futur. C'est évident que
2 c'est pas tout le futur, le saumon, mais c'est une partie
3 du futur.

4 C'est une partie du futur à laquelle ils
5 ont droit, et je pense qu'il faut le reconnaître et il
6 faut le partager. Mais ça demande continuellement des
7 efforts. On les fait, et on s'assure que ça transparaisse
8 dans la Fédération.

9 J'attire votre attention d'ailleurs, et
10 j'en ai apporté l'exemple, c'est que le dépliant
11 promotionnel de la Fédération est en français, en anglais
12 et en montagnais. C'est une chose qui nous apparaissait
13 essentielle pour un groupe qui était quand même assez
14 important au sein de la Fédération.

15 La revue "Saumon Salar", qui est publiée
16 quatre fois par année, qui est consacrée au saumon, parle
17 régulièrement de points de vue autochtone dedans.
18 D'ailleurs le prochain numéro va être largement consacré
19 à la dynamique et à la problématique autochtone.

20 C'est une revue qui je dois dire est de
21 très haute qualité. Entre autres il y a des dossiers
22 spécialistes comme celui que vous avez entre les mains,
23 qui est toute la problématique juridique concernant les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 rivières à saumon. On consacre beaucoup de temps, je
2 dirais, à documenter l'ensemble de la dynamique de tout
3 ce qui entoure le saumon. Alors il n'y a pas juste les
4 aspects sociaux, il y a aussi les aspects juridiques et
5 il y a de nombreux aspects en dehors des aspects politiques.

6 Dans nos colloques comme ça, c'est les
7 actes du colloque de la Fédération tenu en 1992, qui est
8 un recueil des plus grands articles scientifiques où on
9 a fait venir à travers le monde les plus grands
10 scientifiques reliés au saumon dont, entre autres, des
11 conférences tenues par Edmond Malec sur ce qui nous
12 apparaît essentiel, on ne gèrera pas le saumon de façon
13 biologique, on va le gérer aussi dans sa compréhension
14 sociale.

15 Je dirais que la dynamique sociale qu'on
16 a exposée est premièrement la dynamique montagnaise sur
17 la côte nord. Ce document-là est diffusé à travers le
18 monde. Pour nous autres ça fait partie, je dirais, des
19 efforts qu'on fait continuellement pour s'assurer
20 que...vous savez, il ne faut jamais arrêter. Il faut
21 continuellement défaire des préjugés, et des préjugés,
22 on y est confrontés continuellement.

23 Pour terminer, parce qu'on va vous

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 laisser poser toutes les questions que vous voulez après
2 ça et on est là pour y répondre, vous savez, dans le coin
3 de Restigouche Victor Tremblay, qui est un vice-président
4 extrêmement dynamique, je dirais quelqu'un qui investit
5 énormément dans le développement de sa région, Victor
6 essaie actuellement de mettre une table de concertation
7 pour pouvoir, justement, créer une dynamique régionale,
8 mais en dehors du gouvernement, incluant la bande de
9 Restigouche. C'est difficile, parce qu'il y a des
10 réticences.

11 Vous savez, les interventions de 1981
12 à Restigouche n'ont pas amélioré les relations dans ce
13 coin-là. D'autre part, les Montagnais de la côte nord
14 aimeraient bien participer à une table de concertation
15 sur la rivière Moisy, et les Blancs leur refusent.

16 Vous savez, les ouvertures et les
17 fermetures ne sont pas toujours du même côté. Je peux
18 en témoigner de façon évidente. Où on va, un, d'un côté
19 demander à la bande de Restigouche de bien vouloir
20 participer à une table de concertation régionale avec
21 naturellement des gens du milieu, mais où on va demander
22 aux gens de la rivière Moisy, l'Association des
23 gestionnaires de la rivière Moisy, de bien accepter dedans

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 un nouveau membre, qui est la bande de Sept-Îles, de
2 Maliotenam essentiellement, là aussi c'est inacceptable.

3 Mais on va intervenir avec la même diplomatie dans les
4 deux cas pour s'assurer que les ponts soient ouverts.

5 Je vais terminer là-dessus. C'est
6 encore des efforts à faire, et que les ponts ne sont pas
7 fermés. Je dirais de 1990 à 1992 la Fédération, malgré
8 l'ensemble des événements, c'est une question peut-être
9 qui viendrait, je ne dirais pas qu'on n'a jamais reculé
10 dans nos relations avec les Autochtones. Je dirais le
11 pire qu'on a vécu c'est peut-être qu'on a marqué le pas
12 pendant un an ou deux, mais c'est reparti de façon encore
13 plus efficace maintenant.

14 Merci de votre attention.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
16 Beaudin, monsieur Malec, nous vous remercions d'être venus
17 rencontrer la Commission et d'avoir présenté ce mémoire
18 et les informations additionnelles.

19 Je pense que vous nous avez fait état
20 de certainement une histoire à succès qui n'est jamais
21 acquise de façon définitive, comme vous le dites, mais
22 il est évident que si on compare à la présentation que
23 nous avons eue ce matin de la Fédération québécoise de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 la faune et des difficultés vécues de ce côté-là, ça permet
2 de créer un certain équilibre et de voir que, évidemment,
3 toute chose n'étant pas nécessairement comparable, mais
4 qu'il y a quand même des possibilités.

5 Ce que M. Pelletier de la Fédération
6 québécoise de la faune nous disait c'est qu'en plus des
7 problèmes sur le terrain il y avait dans les médias les
8 événements de l'été 1990 qui de façon générale ils avaient
9 en quelque sorte empoisonnés un peu, et largement les
10 relations entre Autochtones et non-Autochtones au Québec,
11 et que ça avait eu des incidences directes sur le terrain
12 au niveau de la gestion de la faune, de la protection de
13 la faune, et des relations entre Autochtones et
14 non-Autochtones.

15 Vous nous dites que de votre côté ça a
16 créé peut-être un certain temps d'arrêt mais pas de recul,
17 et que c'est reparti.

18 Nous recevons votre mémoire avec
19 beaucoup d'intérêt. Je pense que les gens au Québec savent
20 qu'il y a eu des difficultés importantes au tournant des
21 années 1980, entre autres à Restigouche avec la gestion
22 de la ressource-saumon.

23 J'aimerais peut-être vous demander, sur

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le plan factuel la Fédération regroupe combien
2 d'associations à ce moment-ci?

3 **BERNARD BEAUDIN:** Pour répondre à votre
4 question de façon exacte, ce doit être près de 80
5 associations de différents types présentement. Je pense
6 que dans les bandes autochtones...80 associations, je veux
7 dire de toute nature. Alors une quarantaine de
8 gestionnaires de rivières à saumon, et je dirais que ces
9 40 gestionnaires de rivière à saumon là doivent représenter
10 95 pour cent de l'offre de pêche sportive au saumon au
11 Québec.

12 Donc je pense que l'essentiel de ce qui
13 se fait comme activité de pêche sportive ou d'offre de
14 pêche sportive est représenté au sein de la Fédération.
15

16 Dans les bandes membres de la Fédération
17 il y a les Escoumins, il y a celles de Sept-Îles, de Mingan,
18 de Natashquan, La Romaine, et St-Augustin. Donc je pense
19 l'essentiel des activités en matière de pêche sportive
20 du saumon gérées par les Autochtones.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors les
22 principales bandes impliquées, au fond, qui sont sur les
23 rivières à saumon ou sur leurs territoires sont impliquées

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dans la Fédération.

2 Vous avez parlé au niveau de la
3 cogestion. Vous avez parlé de combien de situations de
4 cogestion où véritablement la ressource est gérée de façon
5 conjointe? Je pense que vous avez parlé d'un cas.

6 **EDMOND MALEC LALO, Vice-président**
7 **(basse Côte nord), Fédération québécoise pour le saumon**
8 **de l'Atlantique:** Les cogestions sont aux Escoumins.
9 La bande des Escoumins est avec les non-autochtone, puis
10 il y a aussi en voie de réalisation la communauté La
11 Romaine, qui sont aussi avec les non-Autochtones, mais
12 c'est en négociation présentement.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et cette
14 cogestion-là se fait avec les non-Autochtones de l'endroit
15 qui sont regroupés, et vous formez une entité juridique
16 distincte à ce moment-là pour gérer la ressource, je crois.

17 **BERNARD BEAUDIN:** Oui. Normalement
18 c'est un organisme sans but lucratif, un OSBL, qui est
19 formé. Quand vous avez une rivière qui a un statut de
20 ZEC, ça doit être essentiellement un OSBL qui peut gérer.
21 En fait c'est une forme de statut juridique
22 essentiellement, une ZEC.

23 Alors c'est un organisme sans but

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 lucratif qui doit la gérer. Donc l'organisme est formé
2 à part égale dans le cas des Escoumins d'Autochtones nommés
3 par la bande, ou désignés par la bande, et dans l'autre
4 cas par un autre comité.

5 La Romaine, on peut parler aussi au
6 Québec de la rivière Grande Cascapédia (PH), où il y a
7 une société de gestion qui gère la Grande Cascapédia, dans
8 laquelle participe de façon aussi à part égale la bande
9 Micmac de Maria (PH).

10 Je dirais donc qu'on a trois exemples
11 concrets. Mais dans le cas de la Grande Cacaspédia il
12 faut être au fait aussi qu'il y a sur place...on gère une
13 réserve et que sur la réserve il y a plusieurs clubs qui
14 appartiennent, quelques-uns, à des gens qui sont assez
15 fortunés, et que la dynamique et l'implication de la bande
16 de Maria est quand même moins grande que celle des Escoumins
17 en matière de cogestion. C'est un exemple je dirais qui
18 est partiel.

19 Dans le cadre des deux autres exemples
20 vous avez, je dirais, un des Escoumins une véritable
21 cogestion, intégrale, avec tous les droits et tous les
22 pouvoirs de toute nature.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Si on

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 prend, par exemple, la bande des Escoumins au-delà de
2 l'allocation de conservation et alimentaire lorsqu'on
3 tombe à la pêche sportive, les bénéfices sont partagés
4 comment? Quelle est la formule? Est-ce que c'est partagé
5 en part égale entre le partenaire autochtone et...

6 **BERNARD BEAUDIN:** Je ne suis pas
7 tellement au fait, remarquez bien, de tout l'ensemble du
8 partenariat qui est là, sauf que je dirais que l'essentiel
9 c'est que la création d'emplois se fait de façon équitable
10 entre les deux groupes, parce qu'un organisme sans but
11 lucratif comme il n'y a pas de profits proprement dits,
12 l'essentiel des bénéfices sont en emplois et en création
13 d'emplois, et que les emplois sont répartis de telle sorte
14 qu'ils bénéficient aux deux communautés à part égale.

15 Mais ce sont les deux communautés quand
16 même qui gèrent l'ensemble des décisions. Donc à ce
17 titre-là ils peuvent être appelés parfois à engager un
18 directeur général qui peut être Blanc et dont le salaire
19 va être plus gros, mais on va compenser par deux autres
20 d'origine montagnaise pour avoir un montant égal. Ce genre
21 de dynamique-là peut très bien se faire.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
23 un conseil d'administration paritaire.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **BERNARD BEAUDIN:** Exactement.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Évidemment
3 le bénéfice principal c'est qu'il y a la paix sociale,
4 il y a la protection de la ressource, et on peut canaliser
5 de façon intéressante les profits pour le développement
6 de la région par les emplois, entre autre.

7 **BERNARD BEAUDIN:** Oui, absolument, et
8 beaucoup plus. C'est qu'on est capable d'aller chercher
9 et de postuler dans les programmes de développement et
10 d'être, je dirais, des partenaires dans le cadre, entre
11 autres, du programme de développement économique du
12 saumon, où s'investit au Québec 30 millions de dollars.

13 Il est évident qu'un des critères de
14 base, comme c'est un programme de développement
15 économique, c'est à des fins de retour économique dans
16 l'investissement.

17 Donc il y a un retour sur
18 l'investissement, et le retour sur l'investissement est
19 en matière de développement de la ressource à des fins
20 de pêche sportive.

21 Il est évident que pour un groupe de la
22 côte nord, qu'ils soient Autochtones ou Blancs, c'est
23 intéressant de pouvoir participer à un tel programme, parce

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qu'ils vous donnent des moyens que vous n'avez pas
2 d'ensemencer la rivière, de développer la ressource, et
3 il y a plusieurs bandes autochtones, qu'elles soient en
4 congestion ou pas remarquez bien, parce que Natashquan
5 et Mingan et la bande La Romaine sont des récipiendaires
6 de ce programme-là.

7 Mais cela suppose qu'ils sont capables,
8 et ils ont montré qu'ils sont capables, et de gérer et
9 de gérer aussi un programme de restauration.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En termes
11 d'emplois créés, est-ce que vous avez les statistiques?

12 **BERNARD BEAUDIN:** Je ne peux pas vous
13 parler des emplois je dirais aussi finement que sur...oui,
14 je pense qu'Edmond pourrait nous parler de Natashquan,
15 la pourvoirie de Natashquan, qu'est-ce qu'elle peut créer
16 comme emplois. Je pense que c'est un exemple clair d'une
17 activité.

18 **EDMOND MALEC LALO:** Nous autres en 1983
19 on a signé une entente avec le MLCP, le ministère du Loisir,
20 de la Chasse et de la Pêche. Dans l'entente c'est spécifié
21 qu'on s'est entendu à 50 pour cent d'emplois -- 50 pour
22 cent Autochtones et 50 pour cent non-Autochtones. Dans
23 les 30 emplois concrets on emploie 15 Autochtones et 15

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 non-Autochtones...

2 Présentement il y a un peu plus
3 d'Autochtones qui sont dans la pourvoirie. Ça c'est une
4 entente qu'on a dit, quand on aura notre main-d'oeuvre,
5 au fur et à mesure on pourra satisfaire la demande dans
6 la communauté.

7 Il faut aussi rajouter pour les
8 Escoumins il y a aussi une entente avec le MLCP, pour
9 répondre aux demandes des Autochtones, qu'il y ait une
10 pêche de subsistance. Il y a un filet en mer strictement
11 pour les Autochtones. C'est pas relié avec la cogestion.

12
13 Nous aussi nous avons, pour répondre
14 aussi aux demandes des Autochtones de notre communauté,
15 nous avons un secteur qu'on peut faire la pêche de
16 substance. Nos secteurs c'est la gestion. C'est de cette
17 façon-là qu'on en est venu à une entente avec le MLCP.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au niveau
19 des la nature des emplois entre Autochtones et
20 non-Autochtones, je comprends que les Autochtones
21 apportent une expérience très importante.

22 Est-ce que ça a amené une démarche de
23 formation additionnelle? En d'autres termes, comment ça

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 se répartit, les emplois, sur la nature même des emplois
2 entre la gestion, entre divers éléments pour faire
3 fonctionner la pourvoirie?

4 **EDMOND MALEC LALO:** Quand nous avons
5 pris la gestion de la rivière Natashquan nous avons gardé
6 la main-d'oeuvre non-Autochtone à 75 pour cent. Ça, ça
7 faisait partie du guidage, et dans le guidage il y les
8 guides pour la pêche en plus de la cuisine, parce que nous
9 n'avions pas l'expérience de cette gestion-là et on a gardé
10 la main-d'oeuvre non-Autochtone.

11 Au fur et à mesure qu'on a...on n'a pas
12 vraiment fait de la formation spéciale. C'est plutôt dans
13 la pratique qu'on a...

14 Nous faisons attention aussi à ne pas
15 créer de distance avec les non-Autochtones. On essaie de
16 garder la relation qu'on a présentement, ne pas séparer
17 ces deux, couper les emplois où il faut couper.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
19 Beaudin vous parliez tantôt de la rivière Moisy par rapport
20 à Restigouche, où on a l'inverse un peu sur le plan des
21 résistances à s'asseoir ensemble et à faire une table de
22 concertation.

23 Est-ce que du côté de la rivière Moisy,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 on sait que le projet de développement d'Hydro-Québec a
2 fait couler pas mal d'encre. Est-ce que ça a un rôle à
3 jouer dans la difficulté que vous mentionnez ou si c'est
4 quelque chose de toute façon de distinct par rapport à
5 la résistance des Autochtones et non-Autochtones de
6 s'asseoir ensemble?

7 **BERNARD BEAUDIN:** Il est évident que le
8 projet SM3 représente...pour l'ensemble des gens qui sont
9 des gens intéressés à la conservation du saumon, ça
10 représente un problème pour tout le monde, que ce soit
11 Autochtones ou non-Autochtones. C'est un projet qui est
12 inquiétant s'il y a des incidences effectivement sur le
13 saumon. Je ne veux pas traiter de ça de toute manière.

14 Chacun avait, entre guillemets, je
15 dirais, des enjeux différents. Et je pense que les
16 Montagnais ont là un moyen de faire valoir un certain nombre
17 de droits présentement auxquels je pense qu'il est tout
18 à fait justifié, tout à fait normal qu'ils profitent de
19 la volonté de la société québécoise non-autochtone de faire
20 un projet là, profitent de cette occasion-là pour eux mêmes
21 faire valoir un certain nombre de leurs droits.

22 Il se peut qu'effectivement sur place
23 il y ait des gens qui ne sont pas d'accord avec ça. Il

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 est évident que ça peut jouer dans cette dynamique-là.
2 C'est certain. Sauf que la position de la Fédération
3 là-dedans a été...c'est évident qu'on se tient, je dirais,
4 un peu loin des revendications autochtones dans le sens
5 que c'est pas notre business, c'est leur business. Et
6 je pense qu'ils le font très bien, et ils n'ont pas besoin
7 de nous autres de toute manière dans ce dossier-là.

8 Par contre en matière de conservation
9 et de développement de ce qu'ils peuvent tirer du saumon,
10 là on peut jouer un rôle avec eux. Et là on va les aider
11 à ce que les gens du milieu comprennent bien que tout le
12 monde a intérêt de s'asseoir ensemble pour gérer cette
13 ressource-là, la ressource-saumon. Et c'est ce qu'on va
14 faire.

15 Mais de vous dire que SM3 n'est pas à
16 l'origine, mais au-delà de ça il y a bien d'autre chose.
17 Remarquez bien que quand vous êtes sur le Salmon Moisy
18 Club, vous êtes propriétaire de Winchester, je ne sais
19 pas jusqu'à quel point vous êtes intéressé à voir des
20 Indiens venir s'établir. Et la distance est maintenue.

21 Je dirais qu'on a favoriser une dynamique où le petit
22 Québécois était la barrière entre eux et les Autochtones.

23

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Il y a des clubs qui sont parmi les plus
2 riches au monde au saumon sur place. Et la même manière
3 qu'à Restigouche aussi vous avez parmi les clubs les plus
4 riches au monde. Il faut quand même connaître cette
5 dynamique-là. Quand vous êtes propriétaire d'un
6 Nesbit-Thompson, vous n'êtes pas pauvre. Vous avez des
7 moyens gigantesques, vous avez un budget qui n'est pas
8 loin de deux fois celui du gouvernement du Québec parfois
9 dans vos propres entreprises.

10 Et que vous avez un édifice d'une
11 centaine d'étages à New York, c'est évident que vos moyens
12 financiers sont illimités. Vos moyens financiers peuvent
13 servir parfois, je dirais, à financer un certain nombre
14 d'autres organismes pour être des intermédiaires entre
15 vous et ceux que vous ne voulez pas voir trop proche.

16 Je pense que cette dynamique-là a pu
17 jouer autant à Restigouche qu'à Sept-Îles d'après moi,
18 et que c'est une dynamique qu'il faut détricoter
19 tranquillement sans apeurer personne nécessairement, mais
20 les peurs sont déjà là. Les peurs sont du côté des
21 Autochtones.

22 À Restigouche je pense qu'ils ont été
23 victimes de ces grandes manipulations-là. Excusez-moi,

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 mais je pense qu'ils ont été victimes de ces grandes
2 manipulations, mais autant que les petits Québécois qui
3 ont servi là-dedans, je dirais, de chaire à canon, excusez,
4 et c'est ça qu'il faut défaire. Il faut je pense
5 détricoter tout ça. Donc il y a aussi ces enjeux-là qui
6 vont bien au-delà.

7 Il y aussi ces enjeux-là même dans le
8 SM3, dans le fond. En tout cas on était assez au fait
9 de tout ça pour ne pas en être victime chez nous.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le savoir
11 est un bon début d'information et d'être conscients de
12 ça.

13 Nous étions à Restigouche au mois de juin
14 et c'est évident que les événements du tournant des années
15 1980 ont laissé des séquelles importantes du côté de la
16 population micmac mais aussi de la population blanche
17 environnante.

18 Évidemment je comprends que du côté de
19 Restigouche comme du côté de la Moisy le défi est un peu
20 plus complexe, des craintes réciproques à surmonter pour
21 accomplir ce que vous avez pu accomplir dans d'autres
22 endroits au Québec dans les diverses rivières, Escoumins,
23 et caetera, Natashquan.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Si je comprends bien, vous n'avez pas
2 lancé la serviette.

3 **BERNARD BEAUDIN:** Non, vous pouvez être
4 certain.

5 Je pense qu'on peut dire que plus les
6 enjeux économiques sont élevés, plus il va y avoir des
7 manipulations. Donc ça va prendre un certain nombre
8 d'habilités pour passer à travers et je dirais d'imposer
9 à l'un comme à l'autre aussi des partenaires, parce que
10 celui qui voit un nouveau partenaire entrer sur place a
11 peur de perdre des pouvoirs, a peur de perdre des
12 privilèges, et c'est ça avec quoi on va travailler dans
13 le fond. C'est un ensemble de peurs.

14 D'un côté je pense une frustration de
15 la part des Montagnais sur le côté nord de ne pas pouvoir
16 jouer un rôle plus déterminant qu'ils en jouent un sur
17 la gestion de la rivière Moisy, et je pense qu'ils ne sont
18 réellement pas intéressés à exclure l'ensemble des
19 non-Autochtones sur cette rivière-là.

20 Ils veulent avoir un droit au chapitre,
21 et je pense que c'est tout à fait normal. De l'autre côté,
22 écoutez, les dinosaures sont plutôt de l'autre côté de
23 la barricade souvent parce que du côté de Restigouche et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 je pense aux grands clubs qui sont là, je ne suis pas certain
2 qu'ils voient d'un très bon oeil nécessairement l'arrivée
3 aussi des Indiens de Restigouche.

4 Comme vous le disiez, les plaies sont
5 tellement profondes que je ne suis pas certain qu'on...en
6 tout cas c'est pas demain matin nécessairement que la
7 solution va apparaître.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vais
9 demander à ce moment-ci à Mary Sillett de compléter.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I'd like to
11 thank you both for coming here today. Just two questions.

12 My first one is, I was sort of interested
13 in the response given by Mr. Lalo to a question asked by
14 Mr. Dussault.

15 I think in your response you said for
16 example in outfitting there are special rules which apply
17 to subsistence, fishermen. I was wondering if you could
18 elaborate on that.

19 **EDMOND MALEC LALO:** Il y a la règle
20 sportive et la règle de subsistance. Il faut essayer de
21 répondre pour satisfaire les deux.

22 Dans une rivière, des fois une rivière
23 c'est long. Mais il faut faire les partages aussi de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 kilomètres. De zéro au 13 km c'est la pêche de
2 subsistance, strictement autochtone, dans le but de garder
3 la tradition de pêche autochtone.

4 L'autre partie c'est pour un peu
5 satisfaire la demande des pêcheurs sportifs. Qu'ils soient
6 autochtones ou non-autochtones ils vont là les jours de
7 pêche, quatre jours, puis ils paient le prix. Tandis que
8 dans l'autre secteur les Indiens ne paient pas de permis
9 ou ne paient pas pour pêcher là.

10 C'est pour ça que leur communauté est
11 satisfaite. C'est sûr que la communauté n'est pas à 100
12 pour cent satisfaite, mais au moins 80 pour cent sont
13 satisfaits de cette entente.

14 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
15 very much for that clarification.

16 My second question is, it was said that
17 there's a six-year moratorium placed on salmon stock so
18 they would have a chance to rebuild the stocks, but have
19 a chance to replenish themselves.

20 I was wondering, what happens to the
21 salmon fishermen in that instance? Do they fish other
22 species? In other words, how do they make a living?

23 I know, for example, in Newfoundland

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 with the cod fishery gone essentially there have been
2 special measures introduced to compensate cod fishermen
3 so that they're able to feed their families.

4 Has something like that been done in your
5 area or not?

6 **BERNARD BEAUDIN:** Je n'ai pas très bien
7 compris la question.

8 --- (Une courte pause)

9 **BERNARD BEAUDIN:** Concernant le rachat
10 des pêches commerciales au saumon au Québec, c'est un
11 rachat volontaire. Dans le fond les pêcheurs commerciaux
12 étaient des pêcheurs qui avaient des quotas, des limites
13 de capture, et on a évalué les revenus sur une période
14 je crois que c'est de cinq ans. On a évalué, dans le fond,
15 l'ensemble de la valeur sur une période de cinq ans, et
16 sur cette base-là on leur a payé une indemnité, dans le
17 fond, l'ensemble de leur production, leur capture sur cinq
18 ans. Je me demande même si ce n'est pas sur sept ans.

19 De ce montant-là dans un sens on payait
20 aussi les graiments (PH) en dehors de ça, leur achat des
21 graiments, leur achat de différents équipements, plus la
22 valeur de la production sur une période de cinq ou sept
23 ans, de mémoire, tout ça indexé.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 À l'achat de ça le pêcheur commercial
2 renonçait simplement à son droit de pêche. Il revend son
3 droit de pêche.

4 Les montants généralement, comme
5 d'ailleurs c'est un rachat volontaire, cette année on
6 m'avait dit que probablement 50, 60 pour cent des pêcheurs
7 seraient vendeurs. Mais ça a été cette année 98 pour cent
8 des pêcheurs qui ont vendeurs de l'ensemble de leurs droits
9 de pêche.

10 Maintenant il faut bien comprendre que
11 la pêche au saumon au Québec ne représente pas une activité
12 exclusive, dans le sens que pour un pêcheur commercial
13 c'était pas un gros pourcentage de l'ensemble de son
14 revenu, et pour plusieurs aussi exerçaient d'autres
15 métiers. Là-dedans il y avait même des avocats. Il y
16 en même qui étaient directeurs de grosses entreprises,
17 comme Alouette, mais beaucoup d'autres aussi étaient des
18 petits pêcheurs.

19 Mais tous étaient intéressés, dans une
20 période de crise comme on connaît, d'avoir un chèque
21 souvent de 30 000 \$. C'est allé jusqu'à 150 000 \$. Je
22 pense que c'est très bienvenue, et beaucoup ont parti
23 d'autres petites entreprises avec ça et dans le fond ça

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 a permis de relancer l'économie.

2 C'est de cette façon-là qu'on a compensé
3 au Québec le rachat des pêches commerciales du saumon.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
5 qu'il y avait un autre volet, qui était de savoir pendant
6 les six ans, par exemple, où vous avez suspendu le
7 prélèvement, y compris même pour la subsistance, qu'est-ce
8 qui s'est passé du côté des Montagnais, quel a été le
9 substitut, la contrepartie, sur le plan économique?

10 **EDMOND MALEC LALO:** C'est juste une
11 communauté, nous autres, qui a fait le prélèvement de la
12 rivière de la communauté de Mingan. Ça n'a pas été facile
13 de dire à l'Indien arrête de pêcher le saumon.

14 Pour compenser à ça les Montagnais de
15 Mingan avaient eux autres une usine de poisson, qui pouvait
16 traiter le poisson de fond. Ça compensait un peu.

17 On n'a pas arrêté et dire "tu ne mangeras
18 plus de poisson". On avait estimé de prendre, admettons,
19 à chaque fête, à Ste-Anne il y a une fête spéciale et tout
20 le monde se ramasse... Là on va prélever du saumon, 20
21 saumons, admettons, pour faire un genre de festival, pour
22 quand même conserver la tradition, la pêche
23 traditionnelle. Ça n'a pas été facile mais on a passé

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 au travers.

2 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous

4 voulons vous remercier d'avoir échangé avec nous sur
5 l'expérience vécue depuis une bonne dizaine d'années
6 maintenant, qui s'est avérée largement fructueuse.

7 Encore une fois, on ne peut pas faire
8 autrement que vous souhaitez bonne chance dans la poursuite
9 de dossiers peut-être un peu plus difficiles mais qui je
10 pense démontrent que lorsqu'on peut expliquer des
11 bénéfices à moyen et à long terme d'une action concertée
12 ça fait toute la différence du monde, sur le plan social
13 également.

14 Je fais seulement une aparté pour dire
15 que lorsque nous étions à Restigouche les Micmacs qui sont
16 à Maria nous ont communiqué très clairement en partie leur
17 satisfaction de l'entente, même si elle est partielle,
18 par rapport à ce qu'ils vivaient auparavant.

19 Je vous souhaite bonne chance dans la
20 poursuite de votre action, et nous souhaitons garder le
21 contact avec votre organisation jusqu'à à la fin de nos
22 travaux. Il est sûr que la question des pêches, non
23 seulement commerciales mais aussi sportives, et la

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 cogestion de la ressource est quelque chose qui intéresse
2 énormément le public au Canada, Autochtones comme
3 non-Autochtones, donc la Commission poursuit des travaux
4 importants à cet égard-là, et on espère qu'on pourra être
5 utile pour épauler votre action.

6 Alors, merci encore une fois, monsieur
7 Beaudin, monsieur Lalec.

8 La Commission va suspendre pour une
9 dizaine de minutes pour une pause-santé avant de reprendre
10 avec la présentation de la Fédération des pourvoyeurs du
11 Québec. Ce sera suivi de la présentation du Barreau du
12 Québec.

13 Merci.

14 --- Suspension de l'audience à 14 h 51

15 --- Reprise de l'audience à 15 h 11

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
17 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
18 reprend son audience avec une présentation de la Fédération
19 des pourvoyeurs du Québec, M^{me} Thérèse Farar, représentante
20 de la Fédération.

21 **THÉRÈSE FARAR, Représentante,**
22 **Fédération des pourvoyeurs du Québec:** Mrs. Sillett,
23 monsieur Dussault.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Il existe plus de 600 pourvoiries en
2 chasse et pêche au Québec réparties dans toutes les régions
3 administratives. On retrouve deux types de pourvoiries:
4 Avec droits exclusifs et sans droits exclusifs.

5 Avec droits exclusifs: Ces entreprises
6 ont l'exclusivité de la gestion de la chasse, de la pêche
7 et/ou du piégeage sur un territoire donné grâce à un bail
8 signé avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la
9 Pêche. Elles détiennent aussi un permis d'exploitation
10 délivré par ce même ministère et elles sont au nombre de
11 185.

12 Sans droits exclusifs: Ces pourvoiries
13 opèrent sur le territoire libre. Elles détiennent aussi
14 un permis du MLCP en plus d'un permis de villégiature
15 commerciale du MER pour chacune de leurs unités
16 d'hébergement. Elles sont au nombre de 420.

17 La vocation de ces entreprises est
18 d'offrir des services tels l'hébergement, la location
19 d'embarcation et de moteurs hors-bord, le service de guide,
20 etc., pour la pratique de la chasse, de la pêche, du
21 piégeage, d'activités de plein air et de loisirs adaptés
22 à la famille. Chaque pourvoirie possède des installations
23 en forêt allant du simple abri à la plus somptueuse auberge,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ce qui représente un énorme investissement financier
2 partout au Québec (près de 8 millions par année).

3 Toutes les pourvoiries de la province
4 sont soumises à une multitude de lois et de règlements
5 et font affaire chaque jour avec différents ministères:
6 MLCP, Énergie et Ressources, Tourisme, Environnement,
7 Revenu, Développement régional. Elles doivent se plier
8 aux réglementations des MRC, de l'Office de la Construction
9 du Québec, de la Régie du Bâtiment, pour n'en nommer que
10 quelques-uns.

11 D'autre part, ces entreprises doivent
12 partager la forêt avec d'autres utilisateurs, notamment
13 les compagnies forestières et minières, Hydro-Québec, et
14 les Autochtones.

15 Plus spécifiquement, la problématique
16 avec les Autochtones s'identifie par un chevauchement
17 d'activités et de territoire. Incontestablement, les
18 pourvoiries avec droits exclusifs, se soumettant aux lois
19 et règlements des gouvernements et en payant leurs baux
20 au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
21 acquièrent des droits reliés à la chasse et à la pêche.

22 En payant une foule de taxes et permis et en fournissant
23 tous les rapports qui s'y rattachent, les pourvoyeurs

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 occupent une place prépondérante dans toutes les questions
2 d'ordre faunique et récréo-touristique au Québec.

3 Les activités de chasse et de pêche des
4 Autochtones sur des territoires où des pourvoiries offrent
5 leurs services viennent contrecarrer la planification de
6 la gestion de la faune. Ces prélèvements fauniques
7 effectués par les Autochtones ne sont pas planifiés ni
8 harmonisés de concert avec les pourvoyeurs, ce qui a des
9 conséquences fâcheuses sur la capacité de support des
10 milieux.

11 Il ne faut pas oublier que les
12 pourvoyeurs travaillent sur des micro-milieux et veillent
13 sans cesse au renouvellement de la ressource faunique,
14 leur gagne-pain. À ce titre les pourvoyeurs déploient
15 beaucoup d'énergie financière, physique et matérielle au
16 maintien ou à l'amélioration de la richesse faunique
17 justement pour atténuer les effets des prélèvements.

18 Plusieurs moyens sont utilisés tels
19 l'ensemencement, l'élimination d'espèces nuisibles,
20 l'aménagement des frayères, et la restriction du nombre
21 d'originaux abattus par groupe de chasseurs. Ils ont par
22 surcroît à présenter au MLCP un plan de gestion faunique
23 à chaque trois ans.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Un autre aspect de la problématique
2 touche la perte de revenus des pourvoyeurs entraînée par
3 le chevauchement d'activités avec les Autochtones. Cette
4 perte de revenus est causée par la difficulté à recruter
5 de nouveaux clients à cause de la diminution de la ressource
6 faunique.

7 Les chasseurs non-autochtones de gros
8 gibier ont d'énormes réticences à fréquenter un territoire
9 de chasse où se trouvent déjà des Autochtones car ils savent
10 pertinemment que ces derniers font le prélèvement avant
11 l'ouverture de la saison de chasse.

12 La perte de revenus peut aussi être liée
13 à la perte de jouissance de certaines installations
14 matérielles. En effet, il arrive que des Amérindiens
15 "prennent possession" de parties de territoires exclusifs
16 de pourvoirie pour s'y installer. Des pourvoyeurs ont
17 même vu des chalets occupés par des Autochtones ou leur
18 terrain aménagé devenir malpropre après leur passage.
19 Il est évident que ces situations engendrent des conflits
20 et le climat social devient très tendu dans la plupart
21 des régions du Québec.

22 Sans vouloir s'ingérer dans les
23 discussions au sujet des droits ancestraux des Autochtones

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 il faut, de toute évidence, considérer aussi les droits
2 des pourvoyeurs en gestion faunique. Ceux-ci sont en
3 quelque sorte victimes d'une situation ambiguë entre les
4 gouvernements et la population amérindienne et en
5 subissent les conséquences. En somme, les obligations
6 du pourvoyeur sont envers le gouvernement du Québec.

7 Pour parvenir à régler les différends
8 opposant pourvoyeurs et Autochtones il y a, selon nous,
9 deux alternatives possibles.

10 La première est de considérer tous les
11 résidents du Québec de la même façon avec les mêmes droits,
12 mêmes obligations, mêmes devoirs et mêmes avantages, ce
13 qui signifie une seule justice pour tous. Pour nous, la
14 Loi sur la conservation de la faune devrait être appliquée
15 de la même façon pour tout le monde.

16 La seconde alternative est de s'entendre
17 une fois pour toute sur les revendications territoriales.

18 La conclusion d'ententes écrites claires entre nos
19 gouvernements et les différentes populations autochtones
20 diminuerait largement les conflits "sur le terrain".

21 On entend beaucoup parler de territoires
22 qui pourraient être octroyés aux Autochtones et gérés par
23 un gouvernement autonome ayant juridiction sur toutes les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 richesses naturelles qui s'y trouvent.

2 Cette suggestion soulève beaucoup
3 d'inquiétude, entre autres en ce qui a trait à la superficie
4 des territoires "amérindiens" et à l'avenir des
5 pourvoiries se trouvant sur ces territoires.

6 Aurai-elles à payer des droits de chasse, de pêche et
7 de piégeage à la bande amérindienne locale pour obtenir
8 carte blanche au niveau du territoire affecté à la
9 pourvoirie et à sa gestion? Ceci supposerait déjà un
10 partage de la ressource faunique sur des territoires
11 négociés.

12 Le problème amérindien est très délicat
13 à résoudre. On le constate aux négociations interminables
14 entre gouvernements fédéral, provinciaux et différentes
15 bandes autochtones. Cette minorité ethnique se cherche
16 visiblement une voie comme société.

17 La pratique des activités ancestrales
18 telles la chasse, la pêche et le piégeage perdent leur
19 sens dans le monde contemporain. Mais ce peuple veut
20 conserver ses caractéristiques propres et à la fois avoir
21 sa place dans la société canadienne, avec tous ses
22 avantages.

23 La difficulté de négociation est accrue

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 par la diversité au sein même des bandes amérindiennes,
2 par le manque d'homogénéité. Citons par exemple les
3 Montagnais et les Attikameks qui négociaient ensemble
4 leurs revendications territoriales depuis 1979 et qui
5 viennent tout juste de se dissocier. Cette séparation
6 engendre très certainement des délais supplémentaires.

7 Les membres de la Fédération des
8 pourvoyeurs du Québec, tout en étant conscients de la
9 complexité du problème, souhaitent cependant une solution
10 durable et éminente à la question autochtone afin de
11 pouvoir poursuivre leurs activités en toute quiétude.

12 La question n'est pas de prétendre être
13 propriétaire du territoire et du cheptel, et ce ni pour
14 les Amérindiens ni pour les non-Autochtones. C'est plutôt
15 de savoir comment se les partager équitablement.

16 L'urgence de solution se reflète dans l'augmentation
17 incessante de la tension entre les deux peuples.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
19 remercie, madame Farar, d'être venue nous rencontrer et
20 faire cette présentation au nom de l'Association des
21 pourvoiries de chasse et de pêche du Québec qui, comme
22 vous l'avez dit, regroupe 600 pourvoiries.

23 On a eu l'occasion ce matin d'entendre

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 M. André Pelletier de la Fédération québécoise de la faune,
2 qui occupe ce poste depuis cinq ou six ans. Il a fait
3 largement état de sa déception de ne pas avoir pu rapprocher
4 de façon significative les Autochtones du Québec et les
5 non-Autochtones autour de la question de la protection
6 de la faune et de l'exploitation de la faune.

7 Nous avons eu aussi cependant un autre
8 son de cloche plus tôt cet après-midi par les représentants
9 de la Fédération du saumon de l'Atlantique, qui au
10 contraire ont eu des succès assez importants en associant
11 des Autochtones à la cogestion de la ressource sur
12 plusieurs des rivières à saumon du Québec.

13 Tout ça pour dire que c'est un dossier
14 évidemment qui est délicat, comme vous le dites dans votre
15 mémoire, mais qui n'est pas sans solution.

16 Sur le plan canadien les problèmes vécus
17 au Québec sont à peu près identiques avec des hauts et
18 des bas, mais il y a une tension qui est quand même là
19 et importante entre des communautés non-autochtones et
20 les divers peuples autochtones.

21 Je voudrais peut-être au départ
22 clarifier certaines notions pour être sûr qu'on s'entend
23 bien sur la réalité.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Dans votre mémoire vous parlez des
2 Autochtones comme minorité ethnique. Je pense que vous
3 n'êtes pas sans savoir que pour les Autochtones la réalité
4 en est une de premiers habitants du pays, donc différente
5 des diverses minorités culturelles qui se sont jointes
6 au Québec ou au Canada au fil des ans, connaissant bien
7 sûr et étant en principe sans accepter les lois et les
8 coutumes du pays qu'ils joignaient.

9 Dans le cas des Autochtones évidemment
10 c'est nous qui les avons joints à une époque qui est déjà
11 lointaine mais qui est quand même là. Donc je pense que
12 c'est important de le souligner parce que ça facilite la
13 discussion avec les Autochtones.

14 Bien sûr qu'ils sont reconnus comme des
15 peuples qui étaient les premiers habitants du Canada, avec
16 évidemment des droits qui en découlent.

17 L'autre question que je voulais aussi
18 peut-être clarifier, et elle découle un peu de la première.

19 Vous dites au fond, et vous avez certainement raison de
20 dire qu'il faut que les règles du jeu soient claires, et
21 il n'y a rien qui empoisonne le plus l'atmosphère quand
22 tout est ambigu et n'est pas clair.

23 Vous mettez de l'avant deux solutions

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de rechange possible.

2 La première, qui est de considérer tous
3 les résidents du Québec de la même façon, avec les mêmes
4 droits et les mêmes obligations, mêmes devoirs, mêmes
5 avantages, ce qui signifie une justice pour tous, et
6 l'autre qui est de définir clairement les droits
7 autochtones et évidemment de découler des conséquences
8 d'aménagement correspondant.

9 Sur la première alternative, c'est
10 peut-être là-dessus que je voudrais vous poser la première
11 question, c'est évident qu'avant 1973 au Canada la notion
12 des droits ancestraux par rapport aux idées reçues, où
13 tout le territoire appartenait nécessairement à la
14 Couronne ou à des intérêts privés. Il est évident qu'à
15 partir du moment où on reconnaît des droits propres aux
16 Autochtones découlant de leur statut de premiers habitants
17 la question des mêmes droits et de la même situation pour
18 une seule justice nous amène dans tout le débat du respect
19 des différences et de savoir que l'égalité implique ce
20 respect des différences.

21 Tout ça pour dire que je pense que
22 l'avenir dans le domaine que l'on discute cet après-midi
23 est davantage au niveau de la deuxième alternative ou

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 solution de rechange, qui est la reconnaissance des droits
2 propres du côté des Autochtones est clair.

3 Sur ce plan-là vous dites dans votre
4 mémoire qu'on ne veut pas aborder la question des droits
5 ancestraux. Au fond votre organisation présente le
6 mémoire pour dire on a des problèmes de fonctionnement
7 et on voudrait que les gouvernements s'en occupe et
8 clarifient la situation essentiellement.

9 Je ne peux pas faire autrement que
10 peut-être retourner la balle un peu en disant oui, mais
11 sur le terrain est-ce qu'il y a des relations avec les
12 Autochtones au niveau de l'Association des pourvoyeurs
13 du Québec, ou même de façon plus locale, avec divers
14 conseils de bande ou nations autochtones?

15 **THÉRÈSE FARAR:** Il n'y a pas de
16 relation, à ma connaissance, directe. Vous savez, les
17 pourvoyeurs sont à mon avis semblables à des gens qui ont
18 une ferme. Là-dessus ils ont la gestion faunique de ce
19 territoire-là.

20 C'est sûr quand il arrive des
21 Autochtones ou non-Autochtones sur le territoire ça crée
22 des problèmes. Qu'ils soient non-Autochtones ou
23 Autochtones, ce n'est pas seulement les Autochtones, ça

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 crée des problèmes. C'est qu'un fermier aurait un champ
2 et tout le monde pigerait dedans.

3 C'est assez difficile de faire la
4 gestion pour en donner parce que nous, nous avons une
5 clientèle qui est de plus en plus exigeante et sur la faune
6 et sur les investissements d'infrastructure. Alors
7 comment gérer une chose quand on n'a pas les moyens de
8 le faire? C'est très difficile.

9 C'est sûr qu'il y a des endroits où c'est
10 plus difficile. Comme tout ce qui concerne les réserves
11 à castors, c'est sûr que les pourvoiries qui sont là ont
12 beaucoup plus de problèmes. Ça, c'est évident. Maintenant
13 il reste à savoir que ce soit déterminé à l'avance.

14 Il y a le territoire libre, il y a les
15 ZECs, en fait il y a les parcs, les réserves, et il y a
16 les pourvoiries, et il y a des pourvoiries qui exercent
17 sur le territoire libre. C'est sûr que celles-là n'ont
18 pas la gestion de la faune comme telle autant que celles
19 qui ont un territoire exclusif qui paient un bail au
20 ministère et qui sont obligés de voir à la ressource
21 faunique. C'est pour ça que dans ces territoires-là
22 exclusifs il y a des problèmes majeurs.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est un

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 peu comme du côté de l'industrie forestière, où on a aboli
2 les concessions centenaires pour faire des contrats
3 d'approvisionnement pour la production de la ressource
4 avec des obligations de reboisement, et caetera, mais où
5 on n'a pas tenu compte des usages multiples qui pourraient
6 être faits de la forêt, qui ont un certain impact sur le
7 niveau de production mais qui à long terme pourraient être
8 plus rentables.

9 C'est tout le débat du côté de
10 l'industrie forestière, où les zones sensibles sur le plan
11 de la flore, de la faune, ne sont pas tenues en ligne de
12 compte. C'est ce qui nous a amenés à tout le débat qui
13 a donné lieu à l'entente du Lac Barrière, l'entente
14 bilatéral. Il y a eu des ratés dans la mise de
15 l'application de l'entente.

16 De la même façon je comprends que la
17 dynamique s'est passée essentiellement entre les
18 pourvoiries, qui avaient un bail avec le ministère et qui
19 avaient des obligations en contre-partie de son bail.

20 Donc cette discussion-là va devoir être
21 reprise à un niveau plus large dans le cadre de la
22 clarification des droits autochtones et ancestraux ou
23 issus de traités, mais ancestraux particulièrement au

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Québec.

2 Il reste que je repose la question de
3 la relation avec les Autochtones en général. Ce
4 qui ressort de votre mémoire c'est un peu un désir de dire
5 nous, on fonctionne dans un cadre avec le gouvernement
6 du Québec et on veut pouvoir exercer en toute quiétude
7 notre métier et exercer nos droits tels qu'ils sont donnés.
8 On voudrait par ailleurs que les gouvernements règlent
9 ce qu'on appelle le problème autochtone.

10 Je comprends que sur le plan local à un
11 moment donné les choses peuvent s'envenimer au niveau d'une
12 pourvoirie, mais au niveau d'une association comme la
13 vôtre, est-ce qu'il y a la possibilité de faire le lien
14 avec les organisations autochtones au Québec pour faire
15 en sorte qu'il y ait moins de problèmes dans le quotidien
16 et que les objectifs de part et d'autre soient plus
17 respectés? Est-ce que c'est quelque chose qui est
18 impensable?

19 **THÉRÈSE FARAR:** Je comprends bien votre
20 question. Non, ce n'est pas impensable et je ne crois
21 pas qu'il y ait eu de rapprochement comme tel. C'est une
22 question de territoires, en fait.

23 C'est difficile pour la Fédération

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'établir des territoires où...c'est essentiellement
2 territorial chez nous. Donc c'est difficile pour la
3 Fédération de s'entendre sur un territoire quand il n'y
4 a pas d'entente globale. C'est possible qu'il y en ait.
5 C'est bien évident.

6 Justement on a notre congrès en fin de
7 semaine, et ça va être soulevé. Par contre on ne peut
8 pas dire on va s'entendre sur certains territoires quand
9 la problématique globale n'est pas définie. On aurait
10 peut-être pu aller au-devant, mais on attend un peu de
11 voir ce qui se passe.

12 Comme au ministère, au MLCP, quand on
13 touche les Autochtones là, ah, il faut attendre. Il faut
14 voir. Donc ça nous met un peu en retrait et on attend
15 très passivement.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il y a deux
17 dimensions. Il y a le respect des réglementations et des
18 lois, mais il y a aussi des prélèvements sur les territoires
19 qui sont concédés par des baux pour les pourvoiries. Si
20 je ne me trompe c'est ce deuxième aspect-là sur lequel
21 vous mettez d'abord l'accent.

22 **THÉRÈSE FARAR:** En fait c'est sur le
23 prélèvement sur les territoires où il y a des baux. C'est

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le grand point majeur.

2 Sur les autres, c'est sûr que la
3 pourvoirie qui est en territoire libre s'attend et
4 s'attendait à ce qu'il y ait d'autres qu'eux, donc que
5 ce soit autochtone ou non-autochtone il y a une certaine
6 tolérance là-dessus, quoique les problèmes sont moins
7 marqués que dans les pourvoiries à droits exclusifs.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Les baux en
9 général sont signés pour une période...

10 **THÉRÈSE FARAR:** Une période de neuf ans,
11 renouvelable à tous les neuf ans.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous parlez
13 d'un investissement financier important, 8 millions par
14 année. Pouvez-vous élaborer là-dessus? Est-ce que c'est
15 le budget de fonctionnement, ou les bénéfices rapportés,
16 le roulement financier à chaque année?

17 **THÉRÈSE FARAR:** C'est le budget
18 d'investissement des pourvoiries. Vous savez ça fait 30
19 ans les pourvoiries, c'était un petit shack avec même pas
20 d'eau.

21 Maintenant, étant donné la demande
22 croissante de la clientèle d'un certain confort, donc les
23 investissements sont énormes. Ils sont dans le bois, dans

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 la forêt, donc c'est pas comme en ville. Tu peinture une
2 maison au centre-ville, mais dans le bois ça se détériore
3 tellement rapidement. Donc il y a beaucoup, beaucoup
4 d'infrastructure, de sentiers, d'aménagement des lacs,
5 d'ensemencement. Il y a énormément de frais pour les
6 pourvoiries pour se maintenir à la demande.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le rapport
8 financier en d'autres termes, ça génère pas nécessairement
9 des profits mais le flux financier qui est généré par
10 l'opération des pourvoiries à chaque année, ça représente
11 quoi?

12 **THÉRÈSE FARAR:** Ça rapporte une valeur
13 additionnée, une plus valu, si vous voulez, au territoire.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En termes
15 de profits, par exemple, ça représente combien? Est-ce
16 que vous avez ces chiffres-là?

17 **THÉRÈSE FARAR:** Je ne pourrais pas vous
18 donner au point de vue du MLCP parce qu'on doit faire tous
19 les ans un rapport financier et un rapport faunique.

20 C'est un peu comme les fermiers. Il y
21 a beaucoup, beaucoup à mettre. Nous ne sommes pas des
22 sociétés à but non lucratif, donc les employés, on ne les
23 a pas à 100 pour cent sur des programmes d'aide. On a

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 peut-être de l'aide sur certains programmes mais étant
2 donné qu'on doit s'occuper financièrement de tout, ça
3 demande beaucoup.

4 On s'imagine dans le grand public que
5 les pourvoyeurs font de l'argent comme de l'eau. Mais
6 attention, c'est trompeur, parce qu'on demande beaucoup,
7 beaucoup d'investissements.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est une
9 industrie qui représente combien d'employés au Québec?

10 **THÉRÈSE FARAR:** Malheureusement je ne
11 pourrais pas vous donner les chiffres, mais c'est quand
12 même une grosse entreprise au Québec.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous ne
14 savez pas non plus s'il y a des employés autochtones qui
15 travaillent pour les pourvoiries, et dans quelle
16 proportion?

17 **THÉRÈSE FARAR:** Dans certaines régions
18 il y en a. C'est difficile parce que les conflits sont
19 assez gros dans certaines régions, mais par contre dans
20 certaines régions il y en a, comme guides surtout, et ça
21 a l'air à fonctionner très bien.

22 Lorsqu'ils emploient leur temps à faire
23 la fonction demandée c'est excellent. Et on voudrait

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qu'il y en ait un peu plus parce que c'est un plus aussi
2 pour le pêcheur. Qu'il soit Canadien ou de l'extérieur,
3 il a toujours la facilité de dire je me suis fait guidé
4 par un Autochtone. Ça a un certain plus. Il y a beaucoup
5 d'améliorations à apporter encore.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il me
7 semble qu'il y va de l'intérêt d'un peu tout le monde de
8 faire ce rapprochement-là et de faire en sorte...

9 **THÉRÈSE FARAR:** Oui, de travailler
10 ensemble beaucoup.

11 Les efforts n'ont peut-être pas été
12 majeurs. C'est cette attente dont je vous parle qui semble
13 un peu retardé, mais je suis sûre que d'ici une couple
14 d'année ça va s'améliorer.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Parce que
16 souvent on attend que les gouvernements bougent, mais
17 entre-temps la vie se déroule et il y a beaucoup de choses
18 qui peuvent être faites.

19 **THÉRÈSE FARAR:** Soyez assuré qu'au
20 Congrès qui se déroulera en fin de semaine il va y avoir
21 beaucoup question de ce rapprochement et de notre part
22 pas juste d'attendre après le gouvernement qu'il règle
23 les territoires bien définis. Ça c'est facile, ça va bien

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 fonctionner.

2 Avant ça nous devons sûrement améliorer
3 ce rapport-là.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Un dernier
5 point.

6 Vous constatez dans votre mémoire et
7 peu-être en déplorant un peu...évidemment la situation
8 est complexe parce qu'il y a une diversité de peuples
9 autochtones, que les Autochtones qui seraient uniformes
10 ça fait partie de la donnée.

11 Je pense qu'il est important de le
12 reconnaître, autrement c'est difficile de fonctionner sans
13 accepter cette réalité-là.

14 **THÉRÈSE FARAR:** C'est sûr que chaque
15 secteur est bien différent d'un autre. Les problèmes ne
16 sont pas partout pareils.

17 Si on parle de la côte nord, si on parle
18 de l'Outaouais, les problèmes ne sont pas les mêmes du
19 tout.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
21 remercie d'être venue nous rencontrer.

22 Je vais demander à ce moment-ci à ma
23 collègue Mary Sillett de compléter.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
2 very much.

3 I felt like we were having the same
4 meeting that we were having this morning. I will respond
5 the same way.

6 As you know, we've heard from well over
7 2,000 people. We've gone to many, many communities.

8 In your second paragraph on the final
9 page I just want to say generally that I really am convinced
10 that there are differences in the world view of Aboriginal
11 people and non-Aboriginal people.

12 In your presentation you say the Native
13 problem is difficult to resolve. We've heard many
14 Aboriginal people that will say that it's a non-native
15 problem that's very difficult to resolve.

16 You say there are ethnic minorities.
17 We hear a lot of Aboriginal people saying we're not ethnic,
18 nowhere near ethnic. We're Aboriginal, we're original,
19 we're not immigrants. We were here first.

20 You say that ancestral activities such
21 as hunting, fishing and trapping are losing their meaning
22 in the modern world. We've heard from many, many people
23 who will say that hunting, fishing and trapping are not

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 recreational, they're the only way to feed their family.

2 We heard for example from the Nunavut
3 Tunngavik Inc. yesterday about Aboriginal rights.

4 They're on their way to concluding Nunavut, they're on
5 their way to becoming a territory, they're on their way
6 to self-determination. On that road they say we've
7 identified Aboriginal rights. One of them is the ability
8 to determine your own life, your own institutions, the
9 right to hunt, fish and trap. I think there are many
10 people, for example, who will argue with that.

11 As well you say that Indians want to
12 preserve their heritage. We've heard from many Aboriginal
13 groups saying our heritage is not locked up in museums.
14 That's not where our heritage is. We have a living
15 culture. We're living in our communities, we're practising
16 our languages, we have our values, and yes, they are as
17 good as non-native people's.

18 I guess I'm somewhat discouraged by the
19 second final paragraph which says that there are going
20 to be delays in the land claims because there are
21 differences between the Montagnais and Attikameks. This
22 is an age-old argument.

23 We heard, for example, in the

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 constitutional discussions native peoples can't even
2 figure out for themselves their own common definition of
3 self-government. Why should they? Why should everyone
4 be the same?

5 When you say, for example, that all
6 residents in this province should have the same rights,
7 same obligations, same duties, same advantages, meaning
8 one justice for all, I have difficulty with that.

9 As I said earlier, we've had special
10 consultations in the maximum security prisons of this
11 country, and wherever we go there's too many Aboriginal
12 people, and basically -- there are just too many. It
13 doesn't work.

14 People have been saying let's do
15 something different. Let us respect, let us make sure
16 that justice exists in this country. Let's do something
17 innovative.

18 As Mr. Dussault said in one of his press
19 releases, the relationships between Aboriginal and
20 non-Aboriginal peoples in this province are very, very
21 -- there's a lot of conflict here. A lot of it is related
22 to land and resources.

23 We witnessed not so long ago the 1990

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Oka crisis on television. I couldn't believe this was
2 happening in my own lifetime, almost like a war. I could
3 not believe that. I think the government recognized that
4 there's some extraordinary measures had to be taken.

5 One of our responsibilities is to look
6 at how do you heal the relationship? How do you make sure
7 that the relationship between Aboriginal and
8 non-Aboriginal peoples is fixed up, because it needs a
9 lot of fixing up.

10 Having said that, my question is this.
11 Do you recognize, and I've been trying to give, I guess,
12 some of the non-Aboriginal viewpoints, do you recognize
13 any validity to some of the things that I've said? Is
14 there a way for reconciliation, and what is that way?

15 **THÉRÈSE FARAR:** On ne peut pas
16 généraliser tous les secteurs. Vous avez parlé du Grand
17 Nord, du secteur plus au nord du Québec. On voit ce qui
18 se passe dans l'Outaouais, dans la Haute Mauricie, en fait
19 vers le sud du Québec. C'est deux mondes différents, si
20 on veut. On ne peut pas généraliser les Autochtones et
21 les non-Autochtones partout semblables dans la province
22 de Québec.

23 On n'est pas contre, et je suis sûre que

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 personne est contre, que les Autochtones aient des
2 territoires où ils font leur propre gouvernement. Ça,
3 tout le monde est pour ça, et on est d'accord.

4 Lorsqu'on va vers le sud c'est là que
5 les problèmes...c'est que les Autochtones, si on prend
6 un exemple, je m'y connaît parce que je suis en
7 Haute-Mauricie, si on va près de Sanmare (PH), la réserve
8 de Weymontachie, les gens n'ont pas besoin de chasser et
9 de pêcher pour manger comme ils ont besoin à d'autres
10 endroits ou comme ils avaient besoin ça fait des centaines
11 d'années.

12 Ils ont les avantages, ils ont tous les
13 avantages que nous avons. Question médicale, ils
14 reçoivent amplement de, j'appellerais pas ça du bien-être,
15 mais de compensation en fait pour ceux qui ne travaillent
16 pas. Alors ils peuvent aller à l'épicerie. Il y a
17 beaucoup de familles que je connais très bien qui survivent
18 très bien et qui s'organisent tout et bien.

19 Le fait de dire qu'il faut aller chasser
20 des originaux avant l'ouverture de la chasse à l'original
21 pour manger, nous on ne voit pas ça comme une nécessité.

22 Bien des fois c'est pour vendre. On le voit, nous. On
23 voit ce qui se passe.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est sûr que quand on parle de manger,
2 de s'approvisionner, et de chasser pour vendre, c'est aussi
3 très différent. Nous, on est surtout dans les zones au
4 sud, au milieu du Québec, si on veut, et la situation est
5 différente que dans le Grand Nord.

6 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I'm sorry
7 I misunderstood but in your brief, in the English one it
8 says "ancestral activities such as hunting, fishing and
9 trapping generally". It didn't say "ancestral activities
10 such as hunting, fishing and trapping in southern Quebec".
11 I'm sorry.

12 **THÉRÈSE FARAR:** C'est bien évident
13 que...comme je vous dit, c'est difficile de généraliser
14 le peuple autochtone partout au Québec.

15 Si l'Autochtone fait la chasse et la
16 pêche, c'est une façon traditionnelle d'exercer pas une
17 obligation d'avoir à manger. C'est une façon d'aller sur
18 des territoires bien souvent libres et de s'organiser avec
19 des traditions. Mais c'est pas une nécessité, d'aller
20 tuer un orignal pour manger, parce qu'ils peuvent très
21 bien s'en acheter avec les chèques qu'ils reçoivent à tous
22 les mois, comme tout le monde au Québec.

23 Il y a des avantages aussi qu'ils ont.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Alors il ne faut pas le délaissier, ça. Tous les avantages
2 du monde contemporain ne sont pas les mêmes que ça fait
3 200 ans. Alors il faut en tenir compte aussi.

4 Sur les pourvoiries à droits exclusifs,
5 le MLCP nous donne un territoire à gérer. Il faut
6 améliorer la faune, il faut la prélever. Alors on a des
7 obligations envers le ministère et envers la clientèle.

8 C'est difficile, lorsque trois orignaux
9 viennent d'être tués avant une chasse, d'aller mettre des
10 gens qui paient pour une chasse sportive, si on veut, et
11 qui arrivent là et qui voient les dégâts qui ont été faits
12 juste avant l'ouverture de la chasse. Je veux bien croire
13 que la faute n'est pas à tous ou à un ou à l'autre, mais
14 il faut voir que dans les temps contemporains, dans le
15 monde d'aujourd'hui, il y a les avantages puis il y a aussi
16 les droits, mais il faut maintenir les deux.

17 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I guess the
18 real question that I had was to share with you some of
19 the things that we've experienced, but also to ask the
20 question how can this issue be resolved? What is the
21 answer to resolving this issue?

22 **THERÈSE FARAR:** D'après nous c'est un
23 règlement territorial, d'après nous, pour notre profession

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à nous.

2 Si dans des territoires donnés les
3 Autochtones peuvent aller prélever la faune mais dans
4 d'autres territoires où, justement, il y a des Québécois
5 qui gèrent cette faune-là, à un moment donné il devrait
6 être interdit d'aller chasser là. C'est minime, vous
7 savez. Les 185 pourvoiries à droits exclusifs ont une
8 portion minime du territoire. C'est minime. Je crois
9 que c'est 15 000 km². Je m'excuse, j'ai été désignée pour
10 venir ici ça fait deux jours alors j'aurais dû me documenter
11 mieux.

12 Le territoire est minime si on le compare
13 au ZEC, aux réserve, et aux parcs. Alors c'est un petit
14 territoire. Nous, ce qui nous intéresse dans l'immédiat
15 c'est les territoires que nous avons, qu'on puisse les
16 gérer sans qu'il y ait de guerre. Il faut qu'on s'entende.
17 Précisément chez nous, les pourvoiries, c'est une
18 question territoriale.

19 Si dans un endroit où il y a des
20 pourvoiries à droits exclusifs, ou même des pourvoiries
21 permissionnaires, sans droits exclusifs, qui sont dans
22 des territoires autochtones, il pourrait y avoir une
23 gestion. Nous, au lieu de payer au MLCP on peut donner

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à la bande locale ou à la bande autochtone des droits pour
2 gérer cette petite portion de territoire.

3 Il ne faut pas s'imaginer que c'est
4 grand, des pourvoiries à droits exclusifs, vous savez.
5 Quand il y a 200 km² c'est beau, et c'est pas tellement
6 grand.

7 Donc il y aurait une gestion sur le
8 territoire autochtone qui serait fait par des pourvoyeurs,
9 et on ne voit pas de problèmes majeur dans ce sens.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
11 very much.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En
13 terminant, à la lumière de la discussion qui vient de
14 prendre place, j'aimerais revenir sur l'importance d'une
15 connaissance réciproque. Par exemple, vous êtes du côté
16 de la Haute-Mauricie chez les Attikameks.

17 On sait que la façon dont la forêt avait
18 été exploitée, par exemple, est une préoccupation majeure
19 par rapport aux zones sensibles sur le plan de la faune
20 en particulier, et les Attikameks ont entrepris des
21 discussions avec les entreprises forestières.

22 Il me semble que là il y a un point commun
23 avec certainement les 420 pourvoiries en zone libre qui

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 est un peu identique, des préoccupations par rapport à
2 la sauvegarde de la faune et l'impact qu'un certain type
3 de développement de la forêt a.

4 Ce que j'essaie de dire est qu'il y a
5 des points communs. Il n'y a pas uniquement des points
6 de divergence. Les objectifs peuvent être les mêmes.

7 Si on vit dans des mondes parallèles,
8 et dans le fond en relation avec le gouvernement et en
9 attendant que tout se règle, pendant ce temps-là cette
10 relation ne prend pas place. Donc les problèmes qui sont
11 relatifs prennent une ampleur.

12 C'est dans ce sens-là qu'on ne peut pas
13 faire autrement que de souhaiter que vous abordiez ces
14 questions-là lors de votre prochain congrès.

15 Vous n'êtes pas les seuls. On était à
16 Montréal il y a deux semaines. Que ce soit les caisses
17 populaires Desjardins, l'Association des hôpitaux du
18 Québec, la Corporation des médecins, l'Ordre des
19 infirmières, ils nous ont tous dit, un, si vous ne nous
20 aviez pas invités, deux, si vous ne nous aviez pas un peu
21 tordu les bras comme commission pour venir et réfléchir
22 à la question, on n'aurait pas commencé un processus.
23 Au moins on s'est arrêté et on a regardé un peu qu'est-ce

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qu'on peut faire pour essayer d'établir une relation avec
2 les Autochtones et dans le contexte de notre propre
3 organisation.

4 Je pense que ça fait partie de ça, mais
5 c'est particulièrement important parce que c'est une
6 question très sensible au Québec comme ailleurs au Canada.
7 Ce n'est pas un problème qui est propre au Québec.

8 On va essayer comme commission de faire
9 des recommandations qui vont clarifier l'aspect un peu
10 plus macroscopique au niveau des droits, et caetera, mais
11 on est très conscient que s'il n'y a pas une action
12 quotidienne d'entreprise, un certain rapprochement et de
13 compréhension des conflits au niveau du terrain même par
14 les diverses composantes de la société, qu'on n'arrivera
15 pas, en tout cas certainement pas aussi rapidement et
16 probablement on n'arrivera pas du tout si on fie uniquement
17 au niveau des gouvernements pour apporter des solutions.

18 Dans ce sens-là on vous souhaite un
19 congrès fructueux, et on espère qu'on va garder le contact
20 dans les prochains mois pendant qu'on va mettre ensemble
21 l'information qu'on a recueillie depuis deux ans.

22 **THÉRÈSE FARAR:** Je vous remercie,
23 monsieur Dussault.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 L'initiative de la Commission est
2 essentiellement pour faire prendre conscience. Des fois
3 on vit le quotidien tous les jours puis on n'en prend pas
4 conscience, mais cette Commission je pense va sûrement
5 nous faire prendre conscience de plus en plus.

6 Il y a des points de rapprochement.
7 C'est pas des choses incontrôlables où il n'y a pas de
8 solution. Il y en a, des solutions. Il s'agit de les
9 voir ensemble. Chez nous c'est le partage du territoire,
10 comme avec les compagnies forestières, où ça va beaucoup
11 mieux que ça fait dix ans. C'est le même problème.

12 On a amélioré de part et d'autre ce
13 partage de la ressource. Ça pourrait aller mieux, mais
14 ça va beaucoup mieux que ça fait dix ans.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ici avec
16 les Autochtones il y a par surcroît un défi de communication
17 interculturel important, quand Mary Sillett parlait de
18 deux visions du monde. Donc ça demande un effort accru
19 de part et d'autre.

20 **THÉRÈSE FARAR:** Absolument.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci
22 d'être venue nous rencontrer.

23 La Commission va suspendre son audience

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 pour cinq minutes. Nous allons reprendre avec la
2 présentation du Barreau du Québec.

3 --- Suspension de l'audience à 16 h 04

4 --- Reprise de l'audience à 16 h 15

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
6 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
7 reprend son audience publique avec la présentation du
8 mémoire du Barreau du Québec.

9 Je cède la parole à M^e Jean Pâquet.

10 **M. LE BÂTONNIER JEAN PÂQUET, Président,**
11 **Comité du Barreau du Québec sur le droit en regard des**
12 **peuples autochtones:** Merci, monsieur le Coprésident.

13 Monsieur le Coprésident, madame la
14 Commissaire, qu'il me soit d'abord permis de remercier
15 cette Commission, ses membres, pour l'invitation transmise
16 il y a déjà quelques mois au Bâtonnier du Québec, au
17 Bâtonnier en exercice, nous invitant à participer aux
18 travaux de la Commission royale d'enquête.

19 C'est un immense privilège qui nous est
20 donné aujourd'hui, et je le dit parce que c'est la première
21 fois que la corporation professionnelle, que le Barreau
22 du Québec, a l'occasion de faire valoir son propos, de
23 faire valoir ses attentes, de faire valoir en quelque sorte

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ses idées, sa façon de voir les choses quant à la
2 problématique autochtone, si vous me permettez
3 l'expression.

4 Le Barreau que je représente
5 aujourd'hui, comme vous le savez sans aucun doute, est
6 une corporation professionnelle qui tire ses pouvoirs
7 d'une loi spéciale qui concerne la Corporation et concerne
8 le Barreau. Je le dis par rapport peut-être à la
9 différence que l'on peut retrouver dans d'autres, le Law
10 Society, par exemple, ou par rapport au Barreau canadien.

11 Le Barreau compte 15 000 membres, 15 000
12 avocats et avocates pratiquant sur l'ensemble du
13 territoire du Québec, monsieur le Coprésident, madame la
14 Commissaire. Donc c'est un privilège pour nous que d'être
15 ici et de présenter ce mémoire que vous avez eu l'occasion
16 de voir il y a quelque temps déjà, j'imagine, et qui porte
17 le titre de "La redéfinition des relations entre les
18 peuples autochtones, l'ensemble des citoyens et le droit".

19 Je n'ai pas l'intention à ce moment-ci
20 de reprendre de façon exhaustive les propos contenus dans
21 ce mémoire, mais peut-être en résumer de façon succincte
22 le dispositif qui nous apparaît le plus important.

23 Pour ce faire vous me permettez un bref

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 rappel historique de la réflexion qui a amené le Barreau
2 à présenter ce mémoire aujourd'hui.

3 Nous avons été invités, en 1991, à
4 participer à cette grande aventure juridique qui était
5 le sommet sur la justice commandé, comme vous le savez,
6 par le ministre de la Justice du Québec à l'époque.

7 Cette invitation tenait lieu de grandes
8 assises du droit, si vous voulez, et à l'intérieur des
9 travaux de ce sommet sur la justice il y avait un volet
10 fort important, un volet autochtone. C'est donc lors de
11 cette invitation, lors de cette première réflexion, que
12 le Barreau du Québec a été amené, si vous voulez, à
13 réfléchir à cette problématique.

14 Lors du sommet sur la justice le Barreau
15 avait pris certains engagements en regard des communautés
16 autochtones, et l'un des premiers éléments de ces
17 engagements a été évidemment la formation d'un comité
18 permanent au Barreau du Québec ayant pour but de conseiller
19 la corporation professionnelle sur la problématique ou
20 les questions soulevées par la problématique autochtone.

21 Ce comité est formé d'avocats juristes
22 issus de tous les milieux, si vous voulez, de la communauté
23 juridique. Il est formé d'avocats non-autochtones, mais

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 aussi d'avocats et d'avocates autochtones. Plusieurs
2 parmi ceux-là m'accompagnent aujourd'hui, monsieur le
3 Coprésident, madame la Commissaire, pour vous présenter
4 ce mémoire.

5 Donc ce comité a décidé, si vous voulez,
6 dans son commencement de réflexion que l'un des éléments
7 les plus importants de son intervention était d'avoir ou
8 de garder et de donner un caractère permanent au niveau
9 de la corporation professionnelle, un caractère permanent
10 de réflexion sur tout ça.

11 Cela s'inscrivait bien, si vous voulez,
12 dans le rôle social dont on parle souvent au niveau de
13 la corporation professionnelle. On parle du rôle social
14 du Barreau, et je pense que la permanence de ce comité-là
15 est un outil que le Barreau se donnait, finalement, et
16 qui se mariait bien avec son rôle social, avec
17 l'incontournable réalité autochtone.

18 Ce comité ainsi né s'est dit quelle
19 serait la part possible, quelle pourrait être la
20 contribution possible d'une corporation professionnelle
21 comme la nôtre dans tout ce débat.

22 Nous avons adopté une attitude que je
23 dirais humble, une attitude modeste par rapport aux

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 délicats problèmes soulevés par l'ensemble de cette
2 réalité-là, et nous avons volontairement mis de côté, si
3 vous voulez, les questions, et c'est curieux que le Barreau
4 puisse tenir un semblable langage, je dis nous avons
5 volontairement mis de côté les questions de droit soulevées
6 par la problématique.

7 Je dis que c'est curieux parce que
8 normalement on pourrait s'attendre ou on devrait
9 s'attendre de la part d'une corporation professionnelle
10 qui regroupe des avocats et des avocates qu'on se penche
11 là-dessus.

12 Non, notre attitude a été beaucoup plus
13 modeste, beaucoup plus humble, et on s'est dit nous ne
14 voulons pas enlever, si vous voulez, et prendre la place
15 de ceux qui ont déjà réfléchi à cela, et qui l'ont fait
16 de façon très bien, avec des ressources peut-être plus
17 importantes que celles dont bénéficie la Corporation à ce
18 moment-ci. Nous avons adopté une attitude qui est un peu
19 plus, je dirais, pragmatique, plus concrète, plus réaliste
20 à ce stade-ci.

21 On s'est dit, pendant tout le temps où,
22 par exemple, cette Commission que vous coprésédez aussi,
23 madame la Commissaire, travaille, pendant le temps où elle

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 fait sa propre réflexion, pendant le temps où elle
2 recueille, si vous voulez, les représentations des divers
3 organismes invités, des autres intervenants du milieu,
4 l'administration de la justice quotidiennement continue
5 de se faire.

6 Aujourd'hui dans les palais de justice
7 de la province il y avait des procès. Il y avait des procès
8 où il y avait des non-Autochtones, et il y avait des procès
9 où il y avait des Autochtones qui étaient confrontés à
10 cette réalité d'administration de la justice.

11 On s'est dit, donc, qu'est-ce qu'on
12 pourrait faire comme corporation professionnelle pour
13 aider ceux et celles qui sont confrontés au quotidien de
14 l'administration de la justice pour améliorer le sort de
15 ceux qui sont confrontés devant cette même administration
16 de la justice.

17 En se posant cette question-là on a été
18 obligé, évidemment, de faire la réflexion ou de faire
19 certains constats.

20 Ces constats-là nous ont amenés à
21 réaliser que d'abord les communautés autochtones et la
22 réalité autochtone faisaient souvent l'objet
23 d'informations incomplètes, d'informations tronquées,

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 engendrant, si vous voulez, l'existence de préjugés
2 malsains, une attitude, si vous voulez, quelque peu je
3 dirais, entre guillemets, paternaliste de la
4 réglementation, de la législation qui gouverne les
5 communautés autochtones notamment.

6 Tous ces constats nous ont amenés à
7 réaliser cette espèce de climat d'incompréhension,
8 d'incommunication et de difficulté de relations, de
9 communications saines, de dialogue entre les communautés
10 autochtones et les organismes non-autochtones, enfin, en
11 regard évidemment et toujours de l'administration de la
12 justice.

13 En partant de ces constats nous nous
14 sommes dits le premier devoir que nous avons comme
15 corporation professionnelle c'est évidemment peut-être,
16 si vous me passez l'expression, de faire nos devoirs, faire
17 nos leçons nous-mêmes. Nous nous sommes dit nous allons
18 donc faire en sorte que nos membres, les premiers à qui
19 nous voulons nous adresser et à qui nous avons déjà commencé
20 de s'adresser, sensibiliser ces membres à la réalité du
21 droit en regard des communautés et des peuples autochtones
22 et au-delà des membres comme tels toute la communauté
23 juridique.

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Nous avons réalisé qu'il n'y avait pas
2 seulement que les avocats et les avocates au Québec qui
3 avaient peut-être besoin d'être sensibilisés ou informés
4 dans ce sens-là, mais aussi la magistrature, nos juges,
5 de façon plus particulière, tous les intervenants du milieu
6 judiciaire.

7 Nous nous sommes dits nous devons donc
8 travailler à la préparation d'outils nous permettant de
9 faire cette formation et de donner cette information-là
10 dans le but d'améliorer, si vous voulez, l'ensemble de
11 la communauté juridique par rapport à sa perception de
12 la problématique ou de la réalité du droit en regard des
13 Autochtones.

14 Cette réalité-là est intimement reliée
15 à l'histoire, à la culture, à la réalité sociale des
16 communautés autochtones. Tout ça est intimement relié
17 au droit.

18 C'est dans cet esprit-là que nous avons
19 parrainé, que nous avons organisé et que nous continuons,
20 si vous voulez, de travailler à des outils qui pourraient
21 permettre une meilleure compréhension de cette réalité-là.

22 Nous nous sommes dits aussi, monsieur
23 le Coprésident, madame la Commissaire, que si cela devait

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 s'avérer bénéfique pour nos membres, pour la communauté
2 juridique, peut-être que ça pourrait l'être aussi pour
3 le public en général, pour ceux qui de près ou de loin
4 sont partie à cette information du public -- les
5 journalistes, les gens des divers milieux, des divers
6 médias d'information -- si l'expertise, les ressources
7 que le Barreau peut mettre à leur disposition étaient
8 utiles, tant mieux. Dans une certaine mesure c'est ce
9 que l'on souhaite.

10 Tout ça dans le but, si vous voulez, de
11 ramener dans une certaine mesure à leur juste mesure les
12 problèmes soulevés, manifester peut-être un peu plus
13 d'objectivité, s'élever un peu au-dessus des émotions pour
14 regarder la réalité des problèmes de droit soulevés, la
15 réalité sociale, la réalité culturelle, la réalité
16 historique parce que, je le répète, tout ça nous apparaît
17 relié. Tout ça dans le but, évidemment, de rétablir une
18 meilleure communication, un dialogue plus serein, si vous
19 voulez, et tout ça évidemment dans un esprit de
20 communication positive.

21 Vous savez, c'est pas compliqué. Quand
22 on ne se parle plus ou quand on se parle mal ou quand on
23 se parle alors que nous sommes imprégnés de préjugés et

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'incompréhension, et de mauvais jugement, c'est évident
2 qu'on n'arrive pas à des résultats très, très concrets.

3 C'est un peu ça que vous retrouvez, si
4 vous voulez, dans les trois premiers volets du mémoire
5 que l'on vous soumet et du mémoire que l'on porte à votre
6 attention aujourd'hui.

7 Une chose qui est très importante dans
8 tout ça, je vous parlais de la réflexion du Barreau, que
9 le Barreau avait réalisé ces choses-là, avait décidé donc
10 pour les contrer de se doter des outils dont je viens de
11 parler, mais nous avons aussi réalisé, et cela va peut-être
12 vous paraître un peu évident pour vous au niveau de la
13 Commission, mais souvent, et c'est un exemple que je donne
14 souvent, souvent on ne voit pas la poutre dans l'oeil.

15 Nous avons réalisé que pour rencontrer
16 ces objectifs-là la contribution et la collaboration des
17 communautés autochtones elles-mêmes, les conseils de
18 bande, les conseils communautaires, les organismes
19 autochtones, doivent évidemment contribuer et doivent
20 évidemment participer à tout cela.

21 Tout ce que nous vous véhiculons cet
22 après-midi, monsieur le Coprésident, madame la
23 Commissaire, est évidemment conditionnel à ce que nous

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ayons une collaboration et un apport et une manifestation
2 concrète d'encouragement de la part des ces organismes
3 auxquels je viens de faire référence. Ça ne se fait pas
4 à sens unique. Il faut d'abord que ça commence par là.

5 Je peux vous dire que nous avons déjà
6 fait des démarches à cet égard depuis le début de nos
7 travaux et nous sommes très encouragés et nous sommes très
8 heureux des résultats que nous avons obtenus jusqu'à
9 maintenant dans cet esprit.

10 Voilà donc, je le redis, ce que contient,
11 si vous voulez, l'essence de notre rapport dans ces trois
12 premiers volets. Il y en a deux autres. Vous retrouvez
13 à l'intérieur du mémoire de façon plus exhaustive la
14 documentation, la description et la justification de
15 l'ensemble des outils que le Barreau veut bien se donner.

16 Nous nous sommes dit, et c'est le
17 quatrième volet de notre mémoire, qu'en formant, en
18 informant et en sensibilisant davantage nos propres
19 membres sur cette réalité-là nous ferions donc et nous
20 développerions donc à l'intérieur de notre propre
21 corporation une expertise de juristes qui pourra desservir
22 de façon plus complète, de façon meilleure, il va sans
23 dire, l'ensemble de la clientèle, l'ensemble des gens ou

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 des intervenants dans le processus judiciaire où la
2 problématique autochtone pourrait être soulevée, et cela
3 partout en région.

4 En développant de meilleurs membres, en
5 les formant davantage nous allons par le fait même faire
6 en sorte que nous allons probablement engendrer une plus
7 grande sollicitation des services de ces gens-là partout
8 en région, partout sur le territoire de la province.

9 L'autre volet sur lequel je veux
10 m'attarder quelque peu est ce volet par lequel nous
11 voulons, toujours dans l'esprit d'une saine contribution
12 et collaboration avec les communautés autochtones,
13 favoriser avec elles l'implantation des modes
14 non-judiciaires de règlement des litiges. Il y a beaucoup
15 à apprendre de ce côté-là et il y a beaucoup à faire. Encore
16 faut-il que nous ayons la possibilité de travailler
17 ensemble, de concert, pour faire en sorte que ces
18 outils-là, ces nouveaux éléments, permettent une meilleure
19 administration de la justice.

20 Dans cet esprit-là vous avez
21 certainement, monsieur le Coprésident, madame la
22 Commissaire, entendu parler du comité de consultation sur
23 l'administration de la justice en milieu autochtone au

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Québec, comité présidé par le juge Jean-Charles Coutu de
2 la Cour du Québec. Nous avons déjà établi avec ce dernier
3 des relations et des communications, des échanges de
4 documents de travail.

5 L'expertise du Barreau et des membres
6 du comité que j'ai le privilège de présider pourront
7 apporter certains éléments constructifs, du moins je
8 l'espère, à ce comité. Et tout ça, je le répète une fois
9 de plus, en collaboration et avec la participation
10 essentielle des communautés autochtones et des organismes
11 les représentant.

12 En conclusion, monsieur le Coprésident,
13 madame la Commissaire, comment vous dire, cette espèce
14 de...disons les choses telles qu'elles nous apparaissent,
15 telles que nous les avons réalisées. Cette espèce de
16 climat malsain, d'incompréhension, entretenu, je le
17 répète, par des préjugés, par des informations
18 incomplètes, ne nous mènera, à mon sens, nulle part. Il
19 est évident que nous n'arriverons à rien là.

20 Les outils que nous nous sommes donnés
21 et que vous retrouvez dans le mémoire sont les moyens que
22 nous, comme corporation professionnelle, le Barreau, nous
23 nous donnons aujourd'hui pour, je dirais en conclusion,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 rétablir le nécessaire dialogue pour favoriser ce
2 rapprochement qui est le gage de succès, je pense, la seule
3 possibilité de succès par rapport à l'ensemble des
4 difficultés soulevées par cette problématique.

5 Si aujourd'hui peut-être le projet du
6 Barreau pouvait servir d'exemple à d'autres organismes,
7 et je vous entendais vous adresser à l'orateur précédent,
8 monsieur le Coprésident, si notre projet pouvait servir
9 d'exemple à d'autres organismes, je le répète, je pense
10 que déjà notre but, l'objectif que nous nous sommes fixé,
11 serait déjà partiellement atteint.

12 Voilà donc, monsieur le Coprésident,
13 madame la Commissaire, le message que le Barreau du Québec
14 voulait vous transmettre aujourd'hui.

15 Je vous remercie.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
17 remercie, monsieur le Bâtonnier Pâquet.

18 Avant d'aborder la période des
19 questions, pour les fins de la transcription je pense qu'il
20 serait bon de faire la présentation de tous les membres
21 du comité. Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît?

22 **M^e JEAN PÂQUET:** Oui, très
23 certainement.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 D'abord, à ma gauche il y a M^e Yvon
2 Parent; à ma droite, M^e Paul Dionne; M^e Pierrette St-Onge;
3 M^e Serge Tremblay.

4 Derrière nous, M^e Myriam Bordeleau, en
5 commençant par l'extrême droite; M^e Robert Pratt; et,
6 finalement, M^e Marc Sauvé, du Service de recherche du
7 Barreau du Québec.

8 Voilà une partie des membres du comité
9 du Barreau du Québec pour la présentation de ce mémoire.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

11 Vous avez commencé votre présentation
12 en disant que le Barreau du Québec a choisi d'avoir une
13 attitude plutôt modeste que trop entreprenante, faisant
14 bien sûr allusion au fait que vous ne parlez pas dans votre
15 mémoire de droits autochtones comme tels mais
16 d'information du public au sujet de la réalité autochtone
17 au Québec auprès de vos membres, auprès du grand public,
18 auprès de la profession juridique, du grand public.

19 Je voudrais simplement dire que ça fait
20 partie d'un des volets du mandat de la Commission royale
21 sur les peuples autochtones au Canada de susciter un
22 maximum d'éducation du public.

23 On est bien conscient et on l'a été dès

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le départ que ce n'est pas une mince tâche, que ce n'est
2 pas une tâche qui peut être accomplie en trois ans par
3 une commission royale. C'est absolument essentiel que
4 des organismes comme le vôtre essentiellement emboîte le
5 bas et prennent la relève.

6 Nous serons disparus de l'existence
7 juridique, je l'espère bien, d'ici un an ou à peu près,
8 donc fondamentalement ce que je désire dire c'est que c'est
9 pas une mince tâche à laquelle vous vous attellez comme
10 corporation professionnelle. C'est extrêmement important.

11 Deuxièmement, quand vous dites qu'il y
12 a beaucoup d'incompréhension, de mécontentes souvent dues
13 à l'absence d'informations, vous ne pouvez pas être
14 davantage dans le mille d'une certaine façon, parce qu'on
15 le vit tous les jours, y compris à l'intérieur même de
16 la profession juridique, et aussi y compris, comme vous
17 en faites état, du côté de l'information en ce qui a trait
18 à la magistrature, sur le plan canadien, sur le plan du
19 Québec.

20 Je pense que tous les milieux au Canada
21 ont un besoin important, et le reconnaissent de plus en
22 plus, d'informations, de s'arrêter aussi et de faire une
23 démarche un peu comme la vôtre qui est démarrée

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 essentiellement, comme vous le dites, lors du sommet de
2 la justice au Québec. Il y avait une journée consacrée
3 au dossier autochtone et ça a forcé un certain nombre
4 d'organismes de s'arrêter et de regarder ce qui se faisait,
5 le type de contributions qui pouvait être apporté.

6 Cette remarque générale étant faite, il
7 y a un certain nombre de questions de clarification qui
8 découlent de votre mémoire.

9 Il est bien sûr quand vous dites que le
10 Barreau représente tous les justiciables et responsables
11 de la protection du public, et ça inclut bien sûr les
12 Autochtones au Québec, de là la relation avec la
13 préoccupation du système de justice, de l'interface entre
14 les Autochtones et le système de justice.

15 Je procède un peu à rebours. Sur votre
16 plan d'action c'est le cinquième élément dans votre
17 mémoire.

18 Nous avons l'occasion aujourd'hui
19 d'avoir une présentation du juge Jean-Charles Coutu, non
20 seulement à titre de personne sans doute la plus
21 expérimentée du côté de la magistrature du Québec sur la
22 dispensation de la justice auprès des Autochtones, en
23 particulier du Nord, mais comme président du groupe de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 travail qui a été mis sur pied dans le sillage du sommet
2 de la justice.

3 Une des choses qui nous a beaucoup
4 frappés, et pour un, qui m'a frappé de façon significative
5 c'est qu'il y a eu, somme toute, peu de réflexion dans
6 les milieux juridiques au Québec sur la réalité de la
7 justice et des Autochtones, tout le débat qui a cours sur
8 le plan des valeurs autochtones et des valeurs véhiculées
9 par le système de justice.

10 Il y a eu des enquêtes évidemment bien
11 connues en Nouvelle-Écosse dans le cas de l'Indien Donald
12 Marshall, au Manitoba, en Alberta il y a eu des groupes
13 de travail, en Saskatchewan il y a eu le rapport de la
14 Commission de réforme du droit du Canada sur la justice
15 pénale des Autochtones.

16 La Commission a mis sur pied une Table
17 ronde nationale sur la justice et les Autochtones en
18 novembre 1992. En faisant le tour pour avoir des
19 participants et des ressources juridiques au Québec qui
20 avaient amorcé une réflexion sur les questions qu'on avait
21 suggérées à la Table ronde nationale on s'est rendu compte
22 que tant dans les facultés de droit que les milieux
23 académiques et juridiques, et également assez largement

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 du côté du Barreau, on avait été relativement absent.

2 Bien sûr ça se comprend en partie.

3 Le taux d'incarcération des Autochtones
4 au Québec n'a rien en comparaison de l'importance du taux
5 d'incarcération par rapport à ce qui se passe dans l'ouest
6 du pays. On parle de présence de 90 pour cent des détenus
7 dans les prisons provinciales de la Saskatchewan ou 80
8 pour cent au Manitoba, et caetera. C'est évident, y
9 compris au niveau des gouvernements, on constate de façon
10 encore plus immédiate qu'il y a un problème majeur.

11 Tout ça pour dire que c'est extrêmement
12 important que le Barreau, à notre point de vue, s'implique
13 dans la réflexion de ce côté-là.

14 Il y a un débat dans le domaine de la
15 justice qui a cours depuis quelques années non seulement
16 sur la possibilité d'une charte des droits qui véhiculerait
17 les valeurs autochtones en même temps que les principes
18 de base de la Déclaration des droits aux Nations Unies.

19 C'est un débat évidemment qui a eu cours en partie pendant
20 les négociations constitutionnelles qui ont conduit à
21 l'entente de Charlottetown. C'est un débat qui est encore
22 présent.

23 Il y a également un débat important sur

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les valeurs autochtones par rapport au système adversaire
2 et par rapport à des concepts de plaidoyers de culpabilité,
3 par rapport au système des procès tel qu'on le connaît.

4 C'est sans doute le noyau dur.

5 Il y a beaucoup de réflexions qui se font
6 du côté des sentences. On commence à le faire du côté
7 de la non-judiciarisation, mais c'est évident que le noyau
8 dur de la gestion du procès comme tel par rapport aux
9 valeurs autochtones est sans doute la question la plus
10 difficile.

11 Tout ça pour dire qu'il y a certainement
12 une contribution importante dans les années à venir de
13 la part d'un organisme comme le Barreau du Québec. On
14 est très heureux que ça fasse partie de votre programme
15 d'action au point cinq de votre mémoire sur le système
16 de justice dans les milieux autochtones, autant au niveau
17 de l'adoption du système actuel, bien sûr.

18 Il nous apparaît que c'est évident qu'il
19 faut travailler sur les deux plans et aussi sur la réflexion
20 de base d'une marge de manoeuvre pour laisser place à des
21 initiatives locales dans le domaine de la justice.

22 Le Juge Coutu ce matin nous a remis un
23 document de travail sur l'état des travaux de son comité.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Entre autres il y avait un élément où on prévoyait la
2 possibilité éventuelle, et c'était dans le milieu
3 davantage du nord du Québec, chez les Cris et les Inuits
4 d'avoir des responsables de la poursuite parajudiciaire.

5 Évidemment je lui ai demandé si le comité
6 avait amorcé des discussions avec le Barreau. Il m'a dit
7 non, avec son bon naturel habituel.

8 Ce que j'indique par là c'est qu'il y
9 a des choses dans le domaine du système de justice et des
10 Autochtones qui vont sans doute interpeller le Barreau
11 comme champ de professionnels dans les prochaines années.

12 Simplement je pourrais attirer
13 l'attention sur un projet de loi du 16 juin 1993 qui a
14 été déposé à la Législature du Manitoba, je ne sais pas
15 si vous le connaissez, qui modifie la loi sur la société
16 d'aide juridique pour permettre justement le travail de
17 personnel parajudiciaire dans les régions éloignées dans
18 le Nord.

19 C'est plus une amorce de dialogue de ce
20 côté-là, une incitation, en tout cas, à poursuivre
21 activement du côté du système de justice et des
22 Autochtones.

23 Par rapport à votre plan, quand vous

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dites que vous avez l'intention de favoriser une
2 collaboration avec les communautés autochtones, une
3 implantation de mode non-judiciaire de règlement de
4 litiges, comme négociations, médiations, et caetera,
5 est-ce que vous pourriez peut-être élaboré, ou si vous
6 aviez de points de vue à exprimer sur la réflexion par
7 rapport à l'application du système judiciaire lui-même
8 et de ses adaptations.

9 **M^e JEAN PÂQUET:** Ça s'inscrit très bien
10 dans la réflexion et le mandat que notre comité a bien
11 voulu se donner.

12 Vous avez fait référence au document de
13 travail que le juge Coutu a peut-être présenté ici à la
14 Commission ce matin. Il a été porté à notre attention,
15 et il est sur nos tablettes pour étude prochaine et
16 réflexion prochaine.

17 La question plus précise que vous avez
18 soulevée, monsieur le Coprésident, est ce délicat problème
19 de la représentation qui est du ressort exclusif des
20 avocats au Québec au moment où on se parle.

21 Vous avez fait mention aussi, avec
22 justesse, du manque peut-être de formation que l'on
23 retrouve notamment, ou d'information et de formation en

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 matière de droit autochtone. Contrairement à certaines
2 autres provinces peut-être au Québec nous avons le malheur
3 d'avoir malheureusement pas eu jusqu'à maintenant beaucoup
4 de préoccupations semblables, notamment au niveau de nos
5 facultés de droit, que je ne blâme pas, et au niveau de
6 nos universités aussi. Cela est en train de changer.

7 Je pense qu'à plus ou moins brève
8 échéance nous allons avoir de plus en plus de gens, d'abord
9 au niveau de la formation, préoccupés par une formation
10 que les avocats autochtones ou les futurs avocats et
11 avocates autochtones pourront se procurer par le biais
12 de ces facultés de droit, par le biais de ces universités.

13 De ce fait, à plus ou moins brève
14 échéance peut-être que le problème pourra se régler de
15 cette façon-là. S'il y a de plus en plus d'avocats et
16 d'avocates autochtones ils pourront dispenser dans le
17 meilleur respect de nos lois leurs services partout dans
18 les communautés, y compris dans le Grand Nord.

19 Dans l'intervalle il est évident qu'il
20 y a une espèce, vous me permettrez l'expression, de vide
21 juridique peut-être temporaire. Alors il est évident que
22 le comité, à l'invitation qu'en faisait le juge Coutu et
23 avec le même esprit de collaboration que je vous indiquais

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 tantôt, réfléchira là-dessus pour tenter de trouver les
2 solutions les plus heureuses peut-être temporairement pour
3 ce problème-là et peut-être à plus long terme, qui sait.
4 Nous en sommes là.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il y a eu
6 des programmes de promotion sociale en droit civil à Ottawa
7 et à l'Université Laval il y a deux ou trois ans qui sont
8 en marche.

9 Est-ce que le Barreau a participé à cette
10 évolution ou est-ce que vous comptez plutôt jouer un rôle
11 -- je pense par l'éducation publique -- d'attrait. Par
12 exemple, il y a un certain nombre de postes à Laval. Ils
13 ne sont pas tous comblés. Il y a des programmes de
14 pré-droit. Effectivement on a beaucoup de rattrapage à
15 faire au Québec dans la formation d'avocats autochtones.

16 Vous faites état de ces programmes de
17 promotion sociale à la page 2 de votre mémoire.

18 Est-ce que vous voyez un rôle pour
19 intéresser les jeunes Autochtones à participer à ces
20 programmes conjointement, bien sûr, avec les communautés
21 autochtones?

22 **M^e JEAN PÂQUET:** C'est toujours la
23 prémisse de base qu'il ne faut jamais oublier. Oui, c'est

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 bien sûr.

2 Nous avons indiqué dans notre mémoire
3 que nous souhaitions favoriser cela mais comme notre
4 mémoire l'indique aussi, notre première étape est quand
5 même celle de s'adresser à nos membres. C'est là que le
6 maximum d'énergie de nos efforts sont consacrés à ce
7 stade-ci.

8 Cela n'empêche pas évidemment de
9 favoriser une plus large participation, une plus large
10 collaboration avec les autres intervenants.

11 On a parlé brièvement des facultés de
12 droit. On a parlé aussi des universités. Vous savez,
13 dans le milieu juridique tout le monde est un peu jaloux,
14 entre guillemets, de son autonomie.

15 Ce que nous pouvons faire c'est
16 d'encourager nos facultés de droit, encourager aussi les
17 universités, mais encore faut-il qu'elles-mêmes, par le
18 fruit de leurs propres réflexions, par le fruit de leurs
19 propres décisions, posent des gestes aussi concrets que
20 celui que le Barreau pose aujourd'hui par rapport à ses
21 membres.

22 Dans ce sens-là il est évident que nous
23 ne demandons pas mieux que de contribuer, que de favoriser,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 voire même participer à ces initiatives-là, nos énergies
2 étant consacrées au départ cependant auprès de nos propres
3 membres à ce stade-ci.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Encore une
5 fois, je pense que les démarches du côté des facultés de
6 droit sont enclenchées.

7 **M^e JEAN PÂQUET:** Oui.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ces deux
9 programmes là sont des démarches extrêmement
10 significatives.

11 Une clarification. À la page 3 de votre
12 mémoire, quand vous faites référence aux événements d'Oka,
13 vous dites à ce moment-là que le Barreau a fait le constat
14 à cette époque quant aux limites du milieu juridique local,
15 quand il faut assumer complètement et dans l'immédiat une
16 crise aux nombreuses conséquences civiles et criminelles.

17 Est-ce que vous pourriez expliciter
18 peut-être davantage ce que vous avez à l'esprit. Est-ce
19 que les procès qui ont donné suite ou est-ce que c'est
20 pendant le déroulement même, la connaissance du milieu
21 autochtone? Est-ce que vous pouvez élaborer?

22 **M^e JEAN PÂQUET:** De fait, ce que nous
23 voulons dire de façon plus explicite par là c'est que nous

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 avons constaté que ces événements-là ont engendré non
2 seulement des conséquences criminelles mais aussi de
3 nombreuses poursuites de nature civile. Donc toutes les
4 facettes du droit étaient touchées et non pas, comme on
5 a tendance à le penser, réduites, si vous voulez, à l'aspect
6 pénal ou à l'aspect criminel relié aux événements.

7 Ce que l'on a retenu cependant à partir
8 de ces événements-là c'est qu'il y avait peu d'expertise
9 auprès de nos membres pour pouvoir aider ou contribuer
10 à solutionner ces problèmes-là ou à faire les
11 représentations nécessaires au niveau des tribunaux ou
12 ailleurs pour représenter les intérêts le plus
13 objectivement possible à la fois des Autochtones et à la
14 fois des non-Autochtones dans la problématique.

15 C'est une façon que l'on a eue de
16 réaliser le manque d'effectifs ou le manque de
17 connaissances, et qui nous a amenés à nous dire il faut
18 dorénavant, le plus rapidement possible, que nous
19 développons cette expertise auprès de nos membres,
20 expertise nécessaire que l'on retrouvait partiellement,
21 si vous voulez, peut-être davantage jusqu'à maintenant
22 dans les grands centres, mais que l'on retrouve de plus
23 en plus un peu partout en région.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 En donnant cette formation et en
2 initiant davantage, en sensibilisant davantage ou en
3 favorisant l'information et la formation de nos membres
4 on va développer à plus ou moins brève échéance une
5 expertise qui sera utile, le cas échéant, partout au
6 Québec. Et c'est le volet 4 de notre mémoire qui est
7 l'aboutissement, si vous voulez, du constat que nous a
8 permis de faire les événements auxquels on vient de faire
9 référence.

10 C'est dans cet esprit-là que vous
11 retrouvez cette mention-là dans notre mémoire, monsieur
12 le Coprésident.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il n'y pas
14 de doute qu'il y a un besoin de formation interculturelle
15 de la part des membres du Barreau par rapport à la réalité
16 autochtone et aux valeurs autochtones.

17 Il faut bien comprendre la vision du
18 monde, qui est différente, et qui a des répercussions sur
19 un certain nombre de gestes juridiques.

20 C'est ce que vous avez constaté lors des
21 événements d'Oka.

22 **M^e JEAN PÂQUET:** Nous en sommes bien
23 conscients, et de plus en plus ce que nous souhaitons c'est

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 que l'ensemble de nos membres puissent l'être aussi. Et
2 tout ça n'est pas qu'une simple question de droit, je le
3 disais tout à l'heure, mais est une question de droit
4 intimement reliée à la réalité socio-culturelle historique
5 des communautés autochtones impliquées.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Revenant au
7 rôle d'éducation du public, vous dites à la page 3:
8 "Les juristes et le grand public doivent savoir que la
9 grande majorité des autochtones
10 choisissent des moyens légaux,
11 dont la voie judiciaire, pour
12 régler leur litiges et véhiculer
13 leurs revendications."

14 Je pense que vous mettez le doigt sur
15 quelque chose d'extrêmement important.

16 Même si très souvent bien sûr les litiges
17 sont connus compte tenu du développement dans le nord du
18 Québec, et caetera, de quoi l'emporte dans l'opinion
19 publique c'est bien sûr l'inégalité souvent au niveau
20 de...que ce soit la contrebande de cigarettes, et caetera.

21 Le rôle du Barreau sur ce plan-là est important.

22 On manque souvent d'interlocuteurs pour
23 présenter le dossier de façon plus équilibrée, plus juste.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Vous voyez un rôle pour la chambre
2 professionnelle. Pouvez-vous élaborer là-dessus?

3 **M^e JEAN PÂQUET:** Certainement, monsieur
4 le Coprésident.

5 Il n'est pas question pour nous comme
6 corporation professionnelle, si vous voulez, de prendre
7 fait et cause pour l'une des parties ou de tenter de vouloir
8 justifier auprès du public les prises de position
9 autochtones.

10 L'idée est davantage de pouvoir
11 expliquer en toute objectivité l'argumentation au soutien,
12 si vous voulez, des prises de position relativement à la
13 problématique.

14 Il est facile, je pense, de pouvoir
15 expliquer quels sont les arguments de l'un pour mieux
16 comprendre, si vous voulez, leur position ou leurs
17 revendications, leurs attentes, sans prendre partie, et
18 c'est dans ce genre de rôle-là, si vous voulez, que le
19 Barreau pourrait avoir un impact utile auprès du public
20 -- auprès de tous les intervenants, finalement.

21 C'est dans cet esprit-là et non pas dans
22 l'esprit de vouloir parrainer, encourager ou justifier
23 une position par rapport à l'autre, au contraire, de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'avoir de façon très objective et de l'expliquer en ce
2 sens, avec l'expertise juridique que nous possédons.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
4 que vous avez entièrement raison. Ce qui manque souvent
5 c'est le faits, l'explication technique sur les faits.
6 Déjà ça aide à ce moment-là aux gens -- libre à chacun
7 de se former une opinion, mais d'avoir...

8 **M^e JEAN PÂQUET:** Il y beaucoup,
9 monsieur le Coprésident, de croyances que j'appellerais
10 des croyances populaires attachées à l'ensemble de toute
11 cette réalité-là.

12 Les Autochtones ne paient pas de taxe,
13 et c'est pas tout à fait ça. C'est ce genre de chose-là
14 qui peut facilement s'expliquer sans qu'on soit taxé de
15 vouloir prendre partie pour l'un comme pour l'autre. Et
16 cela, en donnant des explications objectives, peut
17 contribuer, je pense, à cette nécessaire sensibilisation
18 de l'ensemble de la communauté juridique et du public pour
19 faire en sorte qu'on puisse rétablir cette nécessaire
20 communication, ce nécessaire dialogue, pour tenter de
21 trouver des solutions à l'ensemble de tout ça.

22 Et c'est ça que nous souhaitons. Et
23 c'est à ça que nous voulons travailler dans la mesure de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 nos modestes moyens.

2 Vous faisiez une remarque au tout début
3 de votre intervention, monsieur le coprésident, sur le
4 rôle que la Commission royale elle-même avait d'éducation
5 et d'information.

6 Le Barreau ne veut pas se dédoubler
7 évidemment à la Commission, bien au contraire, mais si
8 son apport pouvait être un élément utile, une contribution
9 dans le même objectif, dans le même esprit, eh bien tant
10 mieux. Plus il y en aura, à mon sens, de ce genre
11 d'intervention, mieux tout le monde s'en portera dans ce
12 débat-là.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** J'ai eu
14 l'occasion de dire que le Barreau va être là longtemps
15 après nous, et heureusement. Je pense qu'il y a beaucoup
16 de rattrapage à faire dans ce domaine-là. Il y a une
17 certaine poussée qu'il faut faire, et on ne peut pas faire
18 autrement qu'être heureux que le Barreau décide d'emboîter
19 le pas dans cette direction.

20 Sur votre plan d'intervention vous dites
21 qu'il y a un comité permanent sur le droit en regard des
22 peuples autochtones de créé, qui cherchera à obtenir des
23 consultations et de la collaboration tant avec les conseils

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de bande, les conseils communautaires, et les organismes
2 autochtones qu'avec le gouvernement du Québec et du Canada.

3 Évidemment le Québec est grand sur le
4 plan géographique. Je présume que vous incluez les
5 contacts avec la réalité inuite du nord du Québec et non
6 pas uniquement indienne.

7 **M^e PAUL DIONNE:** En fait, oui.

8 Lorsqu'on mentionne les conseils communautaires ou les
9 conseils municipaux, c'est ce à quoi on faisait allusion.

10 **M^e JEAN PÂQUET:** Et l'autre élément, si
11 vous me le permettez, vous parliez tout à l'heure du juge
12 Coutu. S'il en est un qui est particulièrement bien au
13 courant de cette réalité-là c'est bien lui et je vous le
14 répète, son document de travail a été déjà porté à notre
15 attention et ça s'inscrit dans la contribution, dans la
16 collaboration que nous voulons bien manifester aussi pour
17 ces gens du Nord.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Du côté des
19 centres d'amitié autochtones qui, comme vous le savez,
20 sont sans doute le réseau et parfois l'unique réseau de
21 dispensation des services aux Autochtones dans les villes,
22 est-ce que le Barreau a eu des contacts, est-ce que vous
23 comptez établir un lien avec les centres d'amitié

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 autochtones dans le cadre de ce comité permanent?

2 J'aurai une question supplémentaire sur
3 la justice en milieu urbain après, à Montréal en
4 particulier.

5 **M^e JEAN PÂQUET:** La réponse à ça est très
6 certainement oui. Il y a déjà des contacts qui ont été
7 établis avec les services parajudiciaires autochtones et
8 mon collègue ici, Serge Tremblay, qui connaît bien ces
9 services, pourrait peut-être compléter un peu la réponse
10 que je peux vous donner, monsieur le Coprésident.

11 **M^e SERGE TREMBLAY:** Effectivement,
12 monsieur le Coprésident, c'est une démarche qui s'est déjà
13 entamée avec le Barreau. On a déjà rencontré l'organisme,
14 parce que c'est un organisme qui oeuvre déjà dans le milieu
15 judiciaire, qui possède déjà une expertise, d'autant plus
16 qu'il est déjà également réparti un peu partout sur le
17 territoire du Québec.

18 Bien entendu dans les moments qui vont
19 se poursuivre, dans les périodes à venir, le Barreau va
20 consulter, comme M^e Pâquet le disait tantôt, des conseils
21 de bande, et par la suite évidemment on va approcher les
22 organisations autochtones qui désirent collaborer et
23 amener une réflexion avec le Barreau du Québec.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

2 Peut-être dans la même ligne, et ça
3 touche le point 5 de votre mémoire qu'on a discuté tout
4 à l'heure sur le système de justice.

5 Évidemment on n'a pas la même réalité
6 à Montréal qu'à Toronto, par exemple. Vous n'êtes pas
7 sans savoir qu'à Toronto il y a un projet pilote au niveau
8 des sentences, avec un conseil. Il y a une population
9 autochtone plus considérable qu'à Montréal encore que la
10 tendance lourde est très claire partout au Canada avec
11 la jeunesse autochtone et malgré les développements qui
12 vont prendre place dans le Nord.

13 Je vous incite peut-être de façon un peu
14 préventive à ne pas oublier la réalité des Autochtones
15 quant au système de justice à Montréal par rapport aux
16 diverses régions.

17 Ça m'amène à la page 7 de votre mémoire,
18 au deuxième paragraphe, et je suis assez sensible à ça,
19 où vous faites état que les avocats de l'administration
20 publique doivent s'assurer que l'obligation fiduciaire
21 de la Couronne à l'égard des Autochtones, enchâssé dans
22 la Constitution en 1982, ne risque pas d'être morte. Donc
23 c'est une préoccupation supplémentaire par rapport aux

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 avocats gouvernementaux.

2 On a eu l'occasion d'entendre une
3 présentation de la part de la Commission des droits de
4 la personne ici à Montréal il y a deux semaines, qui faisait
5 une recommandation d'une nouvelle éthique dans les
6 négociations. Il y a le rapport de force qui mettait
7 beaucoup d'emphase sur l'établissement d'une nouvelle
8 éthique.

9 Essentiellement je disais au Président
10 de la Commission que du côté des Autochtones, où on a vécu
11 toutes sortes de négociations avec un rapport de force
12 la plupart du temps non équilibré, on souhaite changer
13 le rapport de force en prenant une base au niveau des
14 droits.

15 Je voyais une analogie entre ce que vous
16 exprimez ici dans votre mémoire et ce que la Commission
17 des droits de la personne exprimait sur une nouvelle
18 éthique. Je ne sais pas si vous avez une réflexion
19 additionnelle.

20 Je pense qu'il faut miser sur plusieurs
21 tableaux en même temps mais je présume que vous ne voyez
22 pas ça comme la panacée au rapport de force qui a souvent
23 été par le passé difficile, sinon défectueux, n'étant pas

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 égal à égal tout le temps.

2 Est-ce que vous avez une réflexion
3 supplémentaire à faire sur ce plan-là?

4 **M^e JEAN PÂQUET:** Avant de céder la
5 parole à mon confrère Paul Dionne de façon plus
6 particulière là-dessus, c'est qu'évidemment compte tenu
7 de ces, entre guillemets, déficiences auxquelles on a fait
8 référence dans le passé, nous devons encourager ce fair
9 play sur le plan procédural.

10 Vous avez fait référence aussi à un
11 mémoire présenté par d'autres. Personnellement je n'en
12 ai pas pris connaissance, mais peut-être que mon collègue
13 ici, M^e Dionne, pourrait vous aider dans ce sens-là.

14 **M^e PAUL DIONNE:** Monsieur le
15 Coprésident, je n'ai pas non plus pris connaissance du
16 mémoire de la Commission des droits de la personne mais
17 sur ce point très particulier que vous soulevez je pense
18 que ce qu'on peut ajouter pour une meilleure compréhension
19 c'est simplement que le Barreau ici ne fait ni plus ni
20 moins que se référer à ce que les cours de justice,
21 notamment la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême,
22 ont dit à propos du fair play, à propos du sharp dealing,
23 ou de la finesserie, en matière de traités.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Nous croyons qu'au plan procédural dans
2 les procédures judiciaires ce sont des principes qui
3 doivent s'appliquer. Nous n'avons pas voulu citer
4 l'exemple mais je pense que pour quiconque oeuvre dans
5 le milieu il y a des exemples en assez grande quantité
6 qui démontrent qu'il y a à l'occasion, malheureusement,
7 ce genre de chose qui se produit.

8 C'est ce à quoi on veut s'attaquer de
9 façon modeste, mais nous croyons que ça devrait se
10 rectifier.

11 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il y a
12 communauté de pensée avec la Commission des droits de la
13 personne et je pense qu'il serait intéressant que vous
14 puissiez prendre connaissance du rapport de la Commission
15 qui a été déposé. Effectivement c'est une préoccupation
16 de la Commission royale de trouver divers moyens pour
17 favoriser un meilleur équilibre dans les négociations
18 entre Autochtones et les gouvernements au pays.

19 Peut-être si je vais sur un autre point.

20 À la page 16 de votre mémoire, le point
21 4:

22 "Une volonté d'encourager, dans chaque région du Québec,
23 la formation de juristes..."

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 La question m'est venue, c'est peut-être
2 pas directement relié à votre mémoire, mais la question
3 m'est venue à ce moment-là. Le Barreau fait beaucoup de
4 représentations sur les projets de loi déposés par le
5 Québec à l'Assemblée nationale, entre autres, parfois sans
6 doute aussi la législation fédérale, Chambre des communes,
7 par son service de recherche.

8 Est-ce que la préoccupation, regarder
9 les projets de loi mais par rapport à la préoccupation
10 autochtone et des droits autochtones, pourrait être un
11 rôle utile et important que le Barreau pourrait jouer.
12 Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez envisager?

13 Je vais donner un exemple. On en
14 discutait très brièvement avec le Juge Coutu ce matin.
15 Partout dans nos audiences publiques, au Québec comme à
16 l'extérieur, on nous a parlé de l'adoption coutumière dans
17 les communautés éloignées, les communautés inuites en
18 particulier, et indiennes aussi.

19 On vient d'adopter un nouveau code civil
20 au Québec. Le débat, j'ai en l'occasion d'en discuter
21 déjà avec les autorités du ministère de la Justice, mais
22 le débat n'a pas pris place. Je pense que les gens sont
23 conscients de cette réalité-là mais le débat n'a pas pu

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 prendre place. Les choses n'étaient pas mûres et le réflexe
2 n'a pas été là pour englober cette question-là au moment
3 de l'adoption du nouveau code civil et sans doute qu'il
4 faudra l'aborder dans les années futures parce que la
5 réalité est là.

6 Dans ce sens-là bien sûr un Barreau plus
7 sensibilisé à la réalité autochtone pourra sans doute jouer
8 une contribution accrue sur ce plan-là.

9 Est-ce que vous pourriez élaborer
10 là-dessus?

11 **M^e JEAN PÂQUET:** Définitivement,
12 monsieur le Coprésident, ça s'inscrit parfaitement dans
13 la ligne de pensée du comité. Le Barreau s'est doté d'un
14 comité permanent, je le disais tout à l'heure, et son rôle
15 est évidemment de conseiller les instances décisionnelles
16 au niveau de la corporation sur tout ce qui touche, si
17 vous voulez, la réalité autochtone.

18 Il est porté à l'attention du Barreau
19 du Québec de façon pratiquement systématique l'ensemble
20 des projets de loi qui sont déposés, notamment à
21 l'Assemblée nationale. Bénéficiant de l'outil qui
22 puisse permettre dorénavant de conseiller le Barreau il
23 est évident qu'il y aura là un réflexe, je dirais, spontané

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 maintenant depuis que ce comité-là existe, depuis que nous
2 sommes davantage sensibilisés à cette problématique-là,
3 pour faire en sorte que quand il y aura un projet de loi
4 qui pourra venir influencer l'administration de la
5 justice, à titre d'exemple, chez les Autochtones ou
6 autrement, que la réflexion, que la sagesse du comité soit
7 mise à contribution pour le Barreau.

8 Je pense que c'est un des bons exemples
9 de ce que la corporation peut faire au niveau de son comité
10 notamment. Peut-être un complément par M^e Parent.

11 **M^e YVON PARENT:** Je voudrais faire un
12 commentaire.

13 Je suis membre d'une communauté
14 autochtone, Mastoyach (PH), et la question d'adoption est
15 un problème vraiment concret.

16 Il y a le volet du Barreau mais en même
17 temps j'aimerais faire une parenthèse qu'on semble vouloir
18 former des avocats amérindiens, mais de droit, du droit
19 qui est voté par le Parlement canadien et tout ça.

20 Au comité on avait discuté, ça fait
21 l'objet seulement de discussions, mais c'est une des choses
22 qui aiderait à régler peut-être ces problèmes-là, c'est
23 de développer du droit autochtone, du droit dans les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 communautés elles-mêmes.

2 Chez-nous il y a des raisonnements et
3 des choses qui ne sont pas nécessairement incompatibles
4 avec le système juridique ou de justice canadien. Donc
5 dans les universités ce sont des choses dont on a discuté
6 pour possiblement approcher pour que ce soit développé.

7 Dans nos communautés les gens ont le sentiment de se faire
8 assimiler en allant à l'université à l'extérieur, et c'est
9 le contact que le comité veut faire avec les communautés.

10 Pour la question d'adoption il pourrait
11 y avoir des discussions et tout ça, mais il y a vraiment
12 à développer une expertise autochtone, à favoriser. Ça
13 a déjà fait l'objet de discussions et c'est un des volets
14 qui amène des Autochtones faisant partie des communautés
15 à participer à cette comité-là. C'est l'ouverture sur
16 tous ces points-là.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous avez
18 entièrement raison. Une des choses qui nous a frappés,
19 on n'est pas allé beaucoup à l'extérieur du Canada parce
20 qu'il y a tellement à faire à l'intérieur du Canada. On
21 est allé au Groenland et on est allé chez les Navahos en
22 Arizona. Une des choses qui nous a frappés c'est l'emphase
23 maintenant qui est mise pour le développement d'une common

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 law navaho.

2 Il a fallu partir avec les règles de la
3 société plus large et incorporer tranquillement au niveau
4 des tribunaux des règles traditionnelles, d'avoir un
5 corpus qui devienne plus distinct et adaptée à la coutume
6 et à la tradition. Alors il y a évidemment un chemin
7 important à faire sur ce plan-là aussi.

8 On pourrait évidemment passer plusieurs
9 heures ensemble à discuter du dossier. Je voudrais
10 peut-être à ce moment-ci demander à ma collègue, Mary
11 Sillett, de dire quelques mots ou de poser certaines
12 questions.

13 --- (Une courte pause)

14 On me dit que j'ai couvert l'essentiel
15 du terrain, et comme nous avons une autre présentation
16 importante qui suit, nous sommes déjà en retard sur
17 l'horaire, on ne peut conclure en ne pouvant faire
18 autrement que de vous souhaiter de persévérer.

19 Je pense qu'on a retenu que la démarche
20 est une démarche qui se veut permanente et non pas ad hoc,
21 et qu'une pérennité c'est fondamental si ça doit porter
22 fruit et des résultats.

23 On vous remercie et on souhaite que dans

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le courant de la prochaine année si vous avez des idées
2 additionnelles, des points à faire valoir, que vous
3 n'hésitez pas à nous contacter. On est preneur jusqu'à
4 la fin d'idées qui permettront de bonifier les
5 recommandations de la Commission.

6 Merci à tous.

7 **M^e JEAN PÂQUET:** Merci, monsieur le
8 Coprésident, madame la Commissaire. Merci infiniment.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous allons
10 suspendre les audiences pour cinq minutes, pour reprendre
11 avec la présentation du Groupe des vingt-deux, qui sont
12 des jeunes qui travaillent autour du Conseil permanent
13 de la jeunesse.

14 Merci.

15 --- Suspension de l'audience à 17 h 12

16 --- Reprise de l'audience à 17 h 32

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
18 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
19 reprend son audience publique avec la présentation du
20 mémoire du Groupe des vingt-deux, participants à la
21 rencontre "Pour mieux se comprendre" qui s'est tenue,
22 regroupant des jeunes Autochtones et non-Autochtones au
23 Québec, rencontre qui s'est tenue au mois de septembre.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je voudrais sans plus tarder demander
2 au porte-parole du groupe de bien vouloir procéder à leur
3 présentation.

4 **MICHAEL BETTS:** Bonjour, monsieur
5 Dussault. Mon nom est Michael Betts. Je suis un des
6 membres du Groupe des vingt-deux, et aussi membre du
7 conseil permanent.

8 Les autres personnes qui sont avec moi
9 sont Anick Riverin, Julie Bretons, et Suzy Basile, qui
10 sont aussi membres du Groupe des vingt-deux, et aussi ceux
11 qui étaient responsables de la rédaction du présent mémoire
12 qu'on a ici.

13 Pour les personnes qui veulent suivre
14 un peu notre présentation, il y a des mémoires en arrière
15 que vous pouvez prendre.

16 L'objectif que nous avons fait c'est que
17 le Conseil permanent de la jeunesse avait initié une
18 rencontre avec 11 jeunes Autochtones et 11 jeunes
19 non-Autochtones venant d'un peu partout de la province
20 de Québec. L'objectif de cette rencontre était de mieux
21 se comprendre, d'arriver et de pouvoir dialoguer, de
22 pouvoir discuter de problèmes, de problématique sociale,
23 de problématique économique, et de pouvoir voir si on était

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 capable d'arriver et mieux se comprendre.

2 Suite à cette rencontre le Groupe des
3 vingt-deux qui avait participé à cette rencontre-là avait
4 décidé de préparer un mémoire qui devait être présenté
5 ici à la Commission royale d'enquête. C'est pour ça que
6 nous sommes ici aujourd'hui.

7 L'objectif que nous avons fixé était
8 d'apprendre à mieux se connaître, autant du côté des
9 cultures autochtones que des cultures québécoises.

10 Ici aujourd'hui on ne prétend pas
11 arriver avec des solutions à tous les problèmes, mais on
12 veut arriver et amener des solutions qui sont humaines
13 à des problèmes très humains.

14 Une chose qui était très claire et qui
15 est ressortie de façon très précise était le besoin de
16 communiquer, le besoin d'arriver et de s'exprimer et
17 d'apprendre ce que l'autre est. Et cela est ressorti de
18 façon claire et précise.

19 C'est un peu ça l'objectif de cette
20 rencontre-là.

21 Je ne sais pas si vous avez besoin de
22 savoir ce que le Conseil permanent de la jeunesse est ou
23 si c'est suffisant pour vous.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ce serait
2 peut-être utile, très, très brièvement de dire un mot sur
3 l'organisme qu'est le Conseil permanent de la jeunesse.

4 **MICHAEL BETTS:** Le Conseil permanent de
5 la jeunesse est un conseil privé. Ce sont des jeunes qui
6 sont élus à travers la province de Québec sur un mandat
7 de trois ans. Ils doivent conseiller le gouvernement du
8 Québec sur toutes les questions relatives à la jeunesse.
9 Grosso modo c'est ça un peu.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il y a une
11 loi de l'Assemblée nationale qui a constitué cet organisme.
12 C'est un organisme, dans le fond, mais ils appellent ça
13 privé parce que...évidemment ça appartient à ceux qui sont
14 élus.

15 **MICHAEL BETTS:** C'est ça. Ce sont des
16 jeunes qui sont élus qui représentent différents
17 organismes de jeunes à travers la province de Québec.

18 Je vais passer la parole à Anick.

19 **ANICK RIVERIN:** Pour nous introduire à
20 la rencontre on a commencé par voir une pièce de théâtre
21 présentée par la compagnie Parminou, qui portait le titre
22 "À temps pour l'Indian Time", ou "À temps pour le temps
23 indien".

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Dans cette pièce-là on a surtout discuté
2 des préjugés. C'était une pièce qui était interactive.
3 Donc ce sont surtout des préjugés qui sont ressortis de
4 la discussion et des échanges.

5 On a donc commencé à dire...à propos
6 justement de la contrebande de cigarettes, ces choses-là.
7 Donc on a constaté qu'il y avait beaucoup de préjugés
8 au niveau des Autochtones. C'est surtout ça qui est
9 ressorti de la pièce.

10 Si vous suivez notre mémoire on va
11 commencer par aborder les préjugés.

12 Ce qu'on a surtout constaté lors de la
13 rencontre c'est qu'il y avait beaucoup d'ignorance et
14 d'incompréhension par rapport aux cultures autochtones
15 chez les Québécois. On a constaté qu'il y avait une
16 présentation souvent d'informations qui étaient un peu
17 faussées.

18 On a identifié comme principaux
19 responsables de ça les médias et aussi les cours
20 d'histoire. On a trouvé qu'il y avait un genre de fausse
21 information qui circulait par rapport à ça.

22 Surtout par rapport aux préjugés on a
23 constaté que ça les accentuait, ces deux médias-là, que

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ces deux véhicules de communication-là accentuaient
2 souvent les préjugés entre Autochtones et Québécois. Le
3 fossé s'agrandissait.

4 Pour ce qui est de la réalité autochtone
5 on a constaté que justement c'est paradoxal, c'est
6 contraire. Les Autochtones, vu qu'ils sont obligés
7 souvent d'aller étudier en ville ils côtoient beaucoup
8 les Québécois. Donc la société québécoise, ils la
9 connaissent, ils la voient souvent, et y vivent aussi
10 souvent.

11 Donc souvent ils ont une bonne
12 connaissance, justement, du système québécois de qu'est-ce
13 que les Québécois vivent un peu. Mais on a remarqué que
14 c'est un peu le contraire au niveau des Autochtones. La
15 connaissance était plutôt, on pourrait dire, limitée.

16 Pour ce qui est du pouvoir établi et les
17 jeunes, on a souvent remarqué que les jeunes sentaient
18 qu'il n'y avait pas de place au niveau du pouvoir dans
19 le sens qu'ils n'étaient pas consultés pour les décisions,
20 qu'on leur demande pas souvent leur avis ou comment ils
21 appliqueraient certaines choses. Donc on a évalué qu'il
22 manquait justement de place pour les jeunes au niveau du
23 pouvoir.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 On a aussi constaté qu'il y avait souvent
2 un écart entre ce que individuellement les gens pensent
3 et ce qui est véhiculé par la société. Donc la société
4 ne reflète pas beaucoup souvent la pensée des individus.

5 On a aussi évalué qu'une meilleure
6 communication passerait par une meilleure connaissance
7 et un respect dans les différences et dans les cultures.

8 Donc on prône qu'il y ait une meilleure communication,
9 une communication plus vraie, plus juste entre la réalité
10 des Autochtones et la réalité des Québécois, qu'il y ait
11 un rapprochement qui se fasse.

12 Tout le long de la rencontre ça s'est
13 souvent déroulé avec cette optique-là, de rapprocher, de
14 mettre aussi en parallèle les différences comme les
15 similitudes.

16 Pour ce qui est des questions sociales,
17 on a abordé aussi les problèmes sociaux au niveau des jeunes
18 et de la société. Ce qu'on a remarqué souvent aussi c'est
19 encore le fait que chez les jeunes le fait qu'il semble
20 qu'ils n'aient pas de place dans la société ça causait
21 des problèmes au niveau individuel aussi, des crises
22 d'identité, un questionnement par rapport justement à leur
23 place qu'ils peuvent avoir dans l'avenir ou qu'ils peuvent

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 prendre dans la société.

2 Encore une fois, le fait qu'on soit peu
3 consulté par les instances décisionnelles ressort. C'est
4 quelque chose qui est très présent chez les jeunes.

5 On a remarqué aussi qu'au niveau
6 familial ce genre d'incompréhension-là se retrouvait, ce
7 qui engendre souvent des difficultés dans la communication
8 au niveau des relations interpersonnelles entre les jeunes
9 mêmes et entre les gens.

10 On a sorti aussi que chez les Autochtones
11 il y avait une relation aussi qui était importante. Il
12 y avait une importance qui était attachée à la relation
13 avec les aînés, les plus vieux.

14 Pour ce qui est des jeunes Autochtones
15 en société on a remarqué aussi qu'il y avait justement
16 des problèmes, comme le fait de ne pas être représenté
17 au niveau des instances institutionnelles, c'était
18 fréquent autant chez les Québécois que chez les
19 Autochtones. C'était un point commun.

20 On a aussi identifié que souvent les
21 Autochtones avaient des problèmes d'identité par rapport
22 à leur place qu'ils ont dans la société, autant autochtone
23 que québécoise aussi, il faut le préciser. Souvent on

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 doit s'immerger dans les milieux québécois et on se demande
2 où est notre place, et parallèlement suivant ça on subit
3 du racisme, ce qui aussi nous dévalorise. On se sent
4 dévalorisé dans notre culture et à ce moment-là c'est un
5 des facteurs qui peut mener justement au décrochage
6 scolaire, qui peut accentuer cette tendance-là.

7 En plus, quand ils sont avec les
8 Autochtones les jeunes Québécois, c'est justement cette
9 méconnaissance-là, ce racisme-là qui se subit ici de cette
10 façon-là. Ça donne comme l'impression aux jeunes
11 Autochtones qu'ils n'ont pas de place dans la société
12 québécoise, qu'ils ne font pas partie de la jeunesse
13 québécoise. Ils se sentent un peu comme en retrait déjà
14 par rapport à ça, par rapport à la méconnaissance de leur
15 culture.

16 On a aussi identifié que chez les jeunes
17 l'écart entre les besoins et les ressources était grand.
18 Ce problème-là était aussi beaucoup plus accentué chez
19 les Autochtones, mais suivait aussi au niveau des
20 Québécois.

21 En effet, au niveau des programmes ou
22 justement des besoins, souvent on ne consulte pas les
23 jeunes pour leur demander leur avis vraiment, pour savoir

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 ce qu'ils pensent de telle décision ou justement de tel
2 programme. Ce qui arrive souvent c'est que ça se développe,
3 ils sont mal adaptés. C'est pas ce que les jeunes vraiment
4 désirent ou ce qui pourrait les toucher le plus, c'est
5 ce que les gens croient qui les toucherait.

6 Par rapport à ça on a amené quelques
7 solutions.

8 Donc, qu'il y ait plus de lieux d'échange
9 justement entre les Autochtones et les Québécois, qu'il
10 y ait plus de moments de rencontres pour justement
11 développer une meilleure connaissance entre les deux
12 peuples.

13 On a aussi que les jeunes et l'ensemble
14 des personnes concernées par les différentes loi et
15 programmes gouvernementaux puissent participer davantage
16 aux décisions qui les concernent et intervenir dans
17 l'élaboration des programmes. Justement par rapport à
18 l'adaptation des programmes c'est encore ça qui revenait.

19 C'est important de pouvoir s'exprimer
20 sur ça et de sentir que c'est pris en considération. Cette
21 façon serait peut-être plus efficace.

22 Chez les communautés autochtones il y
23 a aussi beaucoup le fait qu'on aimerait être sollicité,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 on aimerait qu'on nous demande notre avis avant souvent
2 d'appliquer des programmes, ce qui souvent pourrait
3 s'avérer encore là plus efficace et mieux adapté à la
4 réalité des Autochtones.

5 Maintenant Julie Bretons va nous parler
6 de l'éducation.

7 **JULIE BRETONS:** Je voudrais d'abord
8 dire, et ça va expliquer un peu le fonctionnement de
9 l'écriture du mémoire aussi, qu'on s'est concentré,
10 puisque notre but était d'établir un dialogue, sur les
11 points communs entre Autochtones et Québécois d'abord.
12 C'est pour ça qu'il y a des parties séparées qui traitent
13 de la réalité autochtone spécifiquement, mais c'est dit
14 dans presque chaque partie que les problèmes qu'on cite
15 qui sont à l'échelle de la jeunesse en général sont la
16 plupart du temps plus cruciaux chez les Autochtones.

17 Le problème principal pointant en
18 éducation c'est celui du décrochage scolaire. En fait
19 on a parlé de beaucoup d'autres programmes mais qui sont
20 liés au décrochage parce qu'ils provoquent le décrochage
21 souvent.

22 Et on sait que le décrochage est plus
23 aigu chez les Autochtones que chez les Québécois pour des

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 raisons dont je vais parler brièvement.

2 D'abord, il y a une désillusion générale
3 face à l'utilité concrète des études, c'est-à-dire que
4 tout le monde sait que le diplôme ne donne pas
5 nécessairement accès à un emploi, n'est plus synonyme
6 d'emploi ou de travail. La sécurité d'emploi, bon, pour
7 tout le monde, pour les jeunes encore plus peut-être parce
8 qu'ils n'ont pas encore accès au marché du travail
9 nécessairement. La sécurité d'emploi est très fragile.
10 Les conditions salariales sont difficiles.

11 Bref, on connaît les conditions
12 économiques actuelles, ce qui fait que ça n'incite pas
13 nécessairement les jeunes à étudier plus longtemps ou à
14 poursuivre leurs études.

15 Le plus gros problème associé au
16 décrochage qu'on a identifié, et ça pour les Autochtones
17 et les Québécois, c'est que l'école est la plupart du temps
18 mal adapté aux besoins des jeunes. Comme Anick le disait,
19 le manque de consultation de la part des dirigeants ou
20 des instances décisionnelles au sens large est très présent
21 aussi en éducation.

22 C'est un peu contradictoire parce qu'en
23 fait les écoles on sait qu'elles existent pour et par les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 étudiants mais, bon, on consulte très peu quand on veut
2 réformer les programmes, on consulte très peu pour
3 l'aménagement des lieux, pour que l'école soit un lieu
4 propice à l'épanouissement des individus.

5 Donc les jeunes souvent se sentent peu
6 concernés par cette institution-là, qui pourtant devrait
7 être faite pour eux à la mesure de ce dont ils ont besoin.

8 On écoute peu les insatisfactions
9 qu'elles soient sur le plan des acquis intellectuels ou
10 sur le plan humain, à tous les niveaux.

11 Donc ça a été pointé comme un gros
12 facteur déclencheur d'abandon scolaire.

13 Ensuite ce serait que l'école s'impose
14 pour beaucoup de jeunes comme un lieu de contrainte et
15 d'obligation plutôt qu'un lieu où on devrait être là pour
16 acquérir des connaissances qui nous donnent des outils
17 pour le marché du travail ensuite.

18 L'absence de corrélation entre le
19 contenu des cours et le marché du travail est aussi
20 important parce que beaucoup de jeunes étudient pour
21 pouvoir travailler ensuite et il y a très peu d'application
22 pratique liée au contenu théorique de cours. Donc ça a
23 été pointé comme un problème aussi.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Pour résumer, on a souvent l'impression
2 comme jeunes que les gens qui décident ne prennent pas
3 en compte les besoins qu'on peut avoir, donc on se
4 désintéresse, et souvent ça a comme effet de provoquer
5 un abandon pour se tourner tout de suite vers le marché
6 du travail où là la valorisation est immédiate. Quand
7 on a un emploi on est payé, on a des responsabilités qui
8 vont avec.

9 Pour les gens en région, pour les
10 Autochtones aussi le facteur de l'éloignement est
11 important parce qu'on sait que les jeunes Autochtones sont
12 souvent obligés de quitter leur milieu familial -- ça
13 arrive aussi pour les jeunes Québécois en région -- pour
14 aller étudier dans les grands centres urbains.

15 On sait aussi qu'il y a peu de structure
16 d'accueil pour ces jeunes-là, que ce soit pour les
17 barrières de la langue à franchir ou même juste pour amortir
18 le choc du changement culturel. C'était aussi un facteur
19 qui dissuade les jeunes Autochtones et les jeunes Québécois
20 des régions, qui les dissuade d'étudier.

21 On a noté aussi qu'il y avait beaucoup
22 de violence souvent dans les écoles de grands centres
23 urbains où ils sont obligés d'aller. La violence va avec

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les préjugés, avec le racisme qui est peut-être plus
2 présent qu'on le croit souvent.

3 Pour l'adaptation du système scolaire
4 face aux besoins des Autochtones, c'est sûr que c'est
5 encore plus frappant que pour les Québécois parce qu'il
6 y a entre autres le facteur de la langue, le facteur de
7 la confrontation avec l'inconnu en quelque sorte, avec
8 une autre culture que la nôtre et comme Anick le disait,
9 les cours d'histoire sont assez mal adaptés donc l'histoire
10 autochtone est occulté de l'histoire qui commence avec
11 le Canada et le Québec actuel.

12 En conclusion, et ça va avec les grandes
13 recommandations qu'on va donner en fin de présentation,
14 il ne faudrait pas minimiser l'impact du décrochage
15 scolaire chez les Autochtones en l'assimilant simplement
16 au phénomène du décrochage scolaire chez les jeunes en
17 général. Il y a des problèmes qui sont spécifiques aux
18 Autochtones, il y a des problèmes qui sont spécifiques
19 aux régions québécoises aussi.

20 On ne pense pas que les solutions
21 appliquées à la grandeur du Québec sont nécessairement
22 les bonnes, celles qui peuvent vraiment régler les choses.

23 On pense qu'il faut consulter davantage

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 les étudiants, savoir de qu'ils veulent, ce dont ils ont
2 besoin, qu'est-ce qu'ils trouvent important, et les
3 questionner à propos de la qualité de l'enseignement qu'ils
4 reçoivent.

5 Les solutions que je vais énumérer
6 visent fondamentalement à humaniser les écoles davantage,
7 tenir compte des besoins des jeunes, et leur prouver de
8 cette façon-là qu'ils ont une place dans la société, dans
9 le milieu qui est leur milieu de vie principal, donc
10 l'école.

11 Donc la première recommandation c'est
12 de donner plus de pouvoir et de place aux étudiants au
13 sein des diverses instances décisionnelles liées au
14 système scolaire. Par exemple, les conseils
15 d'administration des écoles, quand on fait des réformes,
16 consulter.

17 Réformer le programme des cours
18 d'histoire dispensés au secondaire aussi, les rendre plus
19 représentatifs de ce que l'histoire est réellement et du
20 moment où l'histoire commence et comme ça peut-être qu'on
21 pourrait abolir certains préjugés qui sont perpétués
22 depuis très longtemps.

23 Valoriser aussi des matières

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'apprentissage qui sont autres que les cours obligatoires
2 pour favoriser la créativité et l'initiative qui sont
3 nécessaires aux changements sociaux et aussi à
4 l'épanouissement de l'entreprenariat, qui est selon nous
5 une des voies d'emploi les plus importantes pour les
6 jeunes.

7 Je laisse maintenant la parole à Suzy,
8 qui va parler de l'emploi.

9 **SUZY BASILE:** Il est évident que
10 l'emploi c'est une préoccupation importante pour la
11 plupart des jeunes. Dans ce sens-là on s'est entendu pour
12 dire que l'avenir est incertain.

13 L'accent est beaucoup mis sur la
14 recherche du profit au détriment des valeurs humaines,
15 ce qui contribue au démantèlement des communautés et des
16 régions.

17 Les dirigeants prennent peu en
18 considération les conséquences du développement
19 économique sur la collectivité et les ressources
20 naturelles, ce qui donne comme résultat que de moins en
21 moins d'emplois sont créés et ça laisse entrevoir une
22 situation très sombre pour les années à venir.

23 Pour nous, on s'est entendu sur certains

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 principes comme quoi il est nécessaire de stimuler
2 l'entrepreneuriat et le développement durable.

3 Pour nous il est donc indispensable de
4 se prendre en main sur une base individuelle et collective
5 afin d'élargir les horizons actuels en matière d'emploi.

6 Les principales recommandations par
7 rapport à la question d'emploi étaient d'assurer un
8 meilleur suivi pour les jeunes qui quittent les communautés
9 et les régions éloignées pour les inciter à revenir en
10 région ou les inciter à continuer les études pour
11 éventuellement avoir un travail.

12 On a recommandé aussi que les
13 communautés développent davantage d'entrepreneuriat des
14 moyennes et des petites entreprises au sein même des
15 communautés et des régions éloignées.

16 On a souligné aussi l'importance
17 d'établir de politiques de réorganisation du travail,
18 autant dans les communautés autochtones que dans les
19 régions éloignées et les centres urbains.

20 On a aussi souligné l'importance de
21 stimuler l'entrepreneuriat des jeunes afin de miser
22 davantage sur leur potentiel innovateur et créatif.

23 Une dernière recommandation qu'on a

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 soutenue importante est que l'information sur les
2 programmes liés à la création d'entreprises et d'emplois
3 ainsi que toute l'information gouvernementale soit plus
4 accessible et soit diffusée aux jeunes dans les écoles
5 et un peu partout.

6 Je vais laisser Michael vous entretenir
7 sur le développement économique et l'environnement.

8 **MICHAEL BETTS:** L'environnement était
9 extrêmement important pour le Groupe des vingt-deux. Une
10 chose qui était sûre c'était que la surconsommation des
11 ressources naturelles était un manque flagrant des respect
12 envers l'environnement de notre planète.

13 S'il y a une chose qui est à retenir c'est
14 que la terre n'est pas à vendre, et ça c'était clair pour
15 tout le monde.

16 Nous, les jeunes, on croit fermement
17 qu'il est possible de pouvoir concilier le développement
18 économique avec l'environnement et que l'on puisse arriver
19 et prendre en considération un développement qui préserve
20 la nature, ce qui fait que nous croyons que les emplois
21 doivent être orientés dans cette optique, même si cela
22 va à l'encontre un peu du principe du profit à court terme.

23 On croit que si l'ensemble de la société

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 se mobilise dans cette avenue-là on serait capable
2 d'arriver et de trouver des avenues et des solutions qu'on
3 pourrait appliquer qui seraient bénéfiques pour tous et
4 chacun.

5 Les principales recommandations que
6 nous en avons tirées, vous remarquerez que plusieurs vont
7 toucher le recyclage et l'utilisation de produits
8 biodégradables ou de produits qui ne sont pas dommageables
9 à l'environnement.

10 Il y a quelque chose aussi qui est bien
11 important, et vous la voyez dans la recommandation 6,
12 rentabiliser l'écologie afin de réduire le cercle vicieux
13 qui oppose la rentabilité et l'économie à l'environnement.
14 C'est quelque chose que nous croyons que le gouvernement
15 devra s'impliquer ardemment pour pouvoir arriver et
16 concilier l'économie et l'écologie.

17 Enfin dans la dernière recommandation,
18 sans arriver et prendre les Autochtones comme étant les
19 sauveurs et les gardiens de l'environnement, favoriser
20 un partenariat avec ces derniers pour une meilleure
21 protection de l'environnement, pour la mise en valeur de
22 nos ressources naturelles, et pour l'avancement du
23 développement durable.

StenoTran

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Nous croyons que les peuples autochtones
2 peuvent arriver et contribuer grandement à l'atteinte de
3 ces choses que nous attendons tous comme jeunes.

4 Je passe maintenant la parole à Julie
5 pour la conclusion.

6 **JULIE BRETONS:** Donc, en conclusion,
7 qui s'appelle "Au-delà des thèmes", ça en dit long. Ce
8 qui s'est affirmé le plus important pour nous en fait c'est
9 la volonté de communiquer qui était présente pendant les
10 trois jours de discussion entre peuples autochtones et
11 québécois. Il faut établir une nouvelle forme de dialogue
12 entre ces deux nations-là parce qu'on ne peut plus
13 fonctionner dans le présent et dans l'avenir comme ceux
14 qui nous ont précédé.

15 La communication, le partenariat et la
16 consultation doivent prendre la place de la confrontation.

17 Dès aujourd'hui il est primordial
18 d'aller au-delà des préjugés qui se sont perpétués depuis
19 trop longtemps, et de chercher à comprendre et poser des
20 gestes concrets dans l'optique de réellement améliorer
21 les choses dans un respect et une écoute mutuels.

22 Il est essentiel pour nous de réformer
23 le fonctionnement actuel de la politique afin que cette

le 30 novembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 dernière soit mieux adaptée aux besoins de l'ensemble de
2 la société, donc de tout le monde, les Autochtones, les
3 Québécois, les jeunes, et de tout le monde de manière
4 générale.

5 Il faut que la recherche du profit
6 immédiat, comme le disait Michael, la recherche de la
7 rentabilité cède le pas à une plus grande considération
8 de l'environnement et des besoins humanitaires d'une
9 société.

10 Il faut que la politique s'assouplisse
11 et s'ouvre à une plus grande concertation et consultation
12 des membres de la société afin que tout le monde soit
13 respecté, afin que la société soit plus équitable pour
14 tous.

15 Comme jeunes Autochtones et Québécois
16 on veut participer davantage et plus activement aux
17 changements de société qui s'impose. On veut pouvoir
18 s'impliquer dans ces changements-là parce que nous croyons
19 que la santé et le bon fonctionnement d'une société sont
20 l'affaire de tous et particulièrement la nôtre, puisque
21 ce sera bientôt notre tour de gérer et d'assurer la santé
22 de cette société-là.

23 Donc, en définitive il faut donner plus

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de place aux jeunes, plus de place aux Autochtones. Il
2 faut que chacun puisse se prononcer, ou se prononcer
3 davantage en tout cas, dans les questions et les décisions,
4 les orientations gouvernementales qui les concernent.

5 On va maintenant passer aux trois
6 grandes recommandations.

7 Je passe la parole à Suzy.

8 **SUZY BASILE:** Nous avons cru bon de
9 privilégier, si vous voulez, quelques recommandations que
10 nous avons considéré très importantes. Nous en avons
11 conservé trois, dont la première concerne un conseil de
12 jeunes.

13 Afin de travailler activement au
14 démantèlement des divers préjugés qui divisent les nations
15 autochtones et québécoises nous recommandons la formation
16 d'un comité jeunesse autochtone et québécois conjoint.
17 Ce dernier aurait pour but de poursuivre et approfondir
18 la démarche entamée lors de ladite rencontre qui fait
19 l'objet de ce présent mémoire.

20 Nous croyons qu'il est essentiel de
21 mettre sur pied un organisme qui pourrait travailler à
22 long terme sur les relations entre Autochtones et Québécois
23 et du coup offrir une meilleure représentativité aux jeunes

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 représentants des diverses nations du Québec.

2 Afin d'améliorer la communication
3 inter-nations l'amorce d'un travail et d'une réflexion
4 conjointe s'impose.

5 **ANICK RIVERIN:** La deuxième
6 recommandation touchait surtout l'application des
7 Autochtones, justement, dans les décisions
8 gouvernementales. On demande d'avoir une plus grande
9 autonomie, un plus grand droit de regard sur les
10 orientations de notre communauté et aussi la société en
11 général.

12 On croit que la paix sociale va se
13 construire maintenant, surtout sur le respect,
14 l'implication et l'écoute de chacune des communautés qui
15 font partie de la réalité québécoise.

16 On croit que pour évaluer le bienfait
17 des mesures gouvernementales et des programmes sociaux
18 on doit demander l'avis des gens qui sont justement visés
19 par ces mesures-là. On doit les consulter, ce qui va
20 vraiment leur offrir à ce moment-là d'avoir plus main mise
21 sur les programmes et que ces programmes-là s'adaptent
22 à eux et non pas que les programmes doivent être
23 toujours...que tu doives toujours trouver un moyen de te

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 faufileur ou trouver à l'adapter toi même, que ce soit déjà
2 fait, que ce soit un travail qui est essentiel.

3 Justement, ce droit de regard là, qu'il
4 soit accordé autant aux Autochtones qu'aux autres réalités
5 ethniques.

6 Je vais maintenant passer la parole à
7 Julie.

8 **JULIE BRETONS:** Donc la troisième
9 recommandation, on en a parlé déjà, qu'une plus grande
10 place soit faite aux jeunes. L'importance de ça, en fait,
11 c'est qu'on a découvert qu'on avait beaucoup de points
12 communs comme jeunes dans une société qui est difficile
13 à vivre pour beaucoup de jeunes.

14 On avait beaucoup de points communs,
15 donc c'était important de laisser plus de place aux jeunes
16 et vu les positions qu'on a, nous, face à l'avenir puisqu'on
17 veut que les choses changent, qu'on prenne en considération
18 l'environnement, les valeurs humanitaires, on pense que
19 comme jeunes on a peut-être notre mot à dire, plus qu'on
20 l'a actuellement.

21 **SUZY BASILE:** Alors, voilà, c'est la fin
22 de notre présentation.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je voudrais d'abord vous remercier
2 d'avoir poursuivi la réflexion que vous aviez amorcée lors
3 de cette rencontre et autour de la pièce de théâtre pour
4 en faire un mémoire à la Commission royale sur les peuples
5 autochtones du Canada.

6 On a eu souvent l'occasion de le dire,
7 la Commission va donner ce que les gens mettent dedans
8 essentiellement, et on est très conscients de ça. Sur
9 ce plan-là je pense que votre contribution est très
10 importante.

11 On a eu plusieurs contributions de la
12 part de groupes de jeunes au pays. Ça n'a pas été toujours
13 facile au niveau des audiences publiques d'avoir des
14 présentations de jeunes non-Autochtones. On a eu dans
15 les communautés plusieurs présentations de jeunes dans
16 les communautés autochtones. On a fait beaucoup de
17 rencontres dans les écoles également au niveau du primaire
18 mais aussi au niveau du secondaire, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e année,
19 pour discuter de la façon dont les jeunes voient l'avenir
20 et des barrières qu'ils voient à la poursuite au niveau
21 postsecondaire.

22 On a essayé d'avoir des Tables rondes
23 régionales où on avait des jeunes qui venaient exprimer

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 leur point de vue à la Commission, Autochtones et
2 non-Autochtones, mais je pense que c'est certainement une
3 des présentations les plus structurées qu'il nous ait été
4 donné d'entendre à ce moment-ci. Nous vous en remercions.

5 Comme première question, et je suis très
6 conscient que c'est dans le sillage de la démarche du mois
7 de septembre dernier du Groupe des vingt-deux. Vous avez
8 réuni des jeunes Autochtones et non-Autochtones.

9 Comment avez-vous procédé au choix de
10 la constitution de ce groupe de 22 personnes qui a passé
11 une fin de semaine d'apprentissage interculturel?
12 Comment ça s'est passé?

13 **MICHAEL BETTS:** Ça s'est passé de façon
14 différente un peu du côté des Autochtones et des
15 non-Autochtones.

16 Du côté des Autochtones ce que nous avons
17 fait, on a produit une affiche disant ce qu'on voulait
18 faire, et on a envoyé ça dans chacune des communautés
19 autochtones à travers la province de Québec, dans les 11
20 nations et dans toutes les réserves.

21 On a aussi contacté des
22 personnes-ressource dans chacune des communautés pour nous
23 suggérer des gens.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 À partir de ça il y a eu beaucoup de mises
2 en candidature qui ont été faites et il y avait un comité
3 de sélection qui avait été fait conjointement avec le
4 Conseil permanent de la jeunesse et le Secrétariat aux
5 Affaires autochtones. Et là on a sélectionné 11
6 représentants pour les nations autochtones.

7 Du côté des non-Autochtones on a
8 fonctionné avec les relations que le Conseil permanent
9 de la jeunesse a avec différents organismes de jeunes à
10 travers la province de Québec, pour réussir à arriver et
11 aller chercher un peu une certaine disparité ou une
12 certaine représentativité générale un peu. Donc ça a été
13 plus au niveau de certains contacts pour avoir des gens
14 qui venaient autant de la Côte-nord que de l'Abitibi et
15 des régions métropolitaines ou qui représentaient des fois
16 des communautés culturelles de Montréal.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et je
18 présume que vous aviez un certain financement de la part
19 du Conseil du Secrétariat pour les dépenses, parce que
20 souvent c'est la difficulté de l'organisation d'une telle
21 démarche. Donc vous avez le soutien du Conseil permanent
22 de la jeunesse.

23 Une deuxième question, sur le plan

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 technique.

2 Je comprends que le temps n'a pas permis
3 d'aller plus loin au niveau des structures du Conseil
4 permanent de la jeunesse. Est-ce que vous avez
5 l'intention de poursuivre au niveau de l'ensemble du
6 Conseil sur le plan de la démarche de mise en commun des
7 jeunes, Autochtones et non-Autochtones au Québec?

8 En d'autres termes, ce mémoire est un
9 mémoire du Groupe des vingt-deux qui se sont réunis et
10 non pas approuvé par les instances du Conseil, et caetera.

11 Ma préoccupation est plus de savoir pas
12 tellement par rapport au mémoire mais est-ce que votre
13 démarche va avoir des suites dans le cadre même des
14 activités du Conseil permanent de la jeunesse? Quel est
15 le niveau de sensibilisation à cette démarche de
16 rapprochement des jeunes Autochtones et non-Autochtones
17 au Québec de la part du Conseil? Quel est votre point
18 de vue là-dessus?

19 Je sais que vous ne parlez pas au nom
20 du Conseil à ce moment-ci mais comment est-ce que vous...

21 **SUZY BAZILE:** Est-ce que je peux me
22 permettre? Je voudrais juste rajouter quelque chose.

23 Ce que je voulais dire, au sujet du

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 financement tout à l'heure, on a eu le financement pour
2 la réunion mais pas pour le reste.

3 Deuxièmement, je pense que le Conseil
4 se renouvelle en février prochain et la question
5 autochtone, j'espère, va être reprise par un membre, soit
6 autochtone ou non-autochtone, peu importe, et va donner
7 une suite à ce qu'on a fait pendant la fin de semaine en
8 septembre, et une suite aussi à ce mémoire-là, et encore
9 plus approfondir les différentes questions.

10 On ne peut pas assurer qu'il y en ait
11 une mais on espère. Personnellement, enfin, je pense
12 qu'on peut dire qu'il va y avoir une suite.

13 **JULIE BRETONS:** La première
14 recommandation dans les grandes recommandations qu'on a
15 faites vise exactement ça. En fait ce qu'on voudrait c'est
16 qu'il y ait un comité qui soit formé à part du Conseil
17 et qu'il travaille strictement sur ces questions-là de
18 rapport inter-nations parce que c'est une question qui
19 est très vaste.

20 Justement, comme on n'a pas pu
21 approfondir les différents points de discussion qu'on
22 avait on n'a pas pu fournir de solution vraiment adéquate
23 à tous les problèmes. On pense que ce sera un moyen.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Dans la recommandation un des exemples
2 d'activité du comité serait la rédaction d'un journal qui
3 ferait, en fait, une espèce de contre-information en
4 matière de questions autochtones et des questions
5 québécoises aussi. Ce serait une des activités qu'on
6 aimerait faire à part du Conseil et c'est sûr que ce serait
7 le fun que le Conseil continue aussi.

8 Je pense qu'il nous appuie dans cet
9 objectif-là de formation d'un comité mais ça reste à
10 évaluer.

11 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

12 Si je comprends bien, après cette
13 réunion de septembre dans le fond il y a un groupe qui
14 s'est réuni, a mis l'effort pour la préparation de ce
15 mémoire. Je pense que je peux voir le type d'effort qui
16 a été mis sur une base volontaire.

17 Vous avez circulé ce mémoire-là aux 22
18 participants, c'est ça?

19 **JULIE BRETONS:** On a fourni aux six qui
20 faisaient partie du comité de rédaction. En fait le
21 Conseil a organisé une réunion après la fin de semaine,
22 une première réunion, qui réunissait les membres du comité
23 de rédaction qu'on avait élus lors de la première fin de

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 semaine.

2 À partir de là on a choisi de rédiger
3 le mémoire nous-mêmes, le comité des six, et on l'a fait
4 circuler. On a apporté chacun nos corrections personnelles
5 et maintenant on va l'envoyer aux 22.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci de
7 cet éclairage je dirais un peu technique mais qui nous
8 permet de voir exactement l'ampleur et le cadre du travail
9 que vous avez accompli.

10 Je pense qu'il y a plusieurs groupes dans
11 la société qui sont préoccupés d'une certaine
12 détérioration des rapports entre Autochtones et
13 non-Autochtones. C'est vrai au Québec, c'est vrai sur
14 le plan canadien.

15 Il est évident qu'au niveau de la
16 jeunesse en particulier c'est certainement là qu'il y a
17 peut-être le plus d'espoir de construire des choses qui
18 vont être durables.

19 Une des choses qui nous a été indiquée
20 souvent, et vous le soulignez dans votre mémoire, c'est
21 la carence qu'il y a au niveau des écoles publiques sur
22 l'information. Sur le plan de l'histoire évidemment c'est
23 bien connu, on a corrigé les pires stéréotypes dans les

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 manuels scolaires mais il reste qu'il y a un problème majeur
2 là, mais aussi sur le plan même de la connaissance de ce
3 qui nous entoure de façon immédiate.

4 Ma première question, qui est en même
5 temps peut-être une suggestion. Je sais que le Secrétariat
6 des affaires autochtones au Québec a publié une petite
7 brochure qui, par exemple, de façon très succincte présente
8 la carte géographique des 11 nations autochtones, donne
9 un certain nombre de données sur le membership, sur le
10 nombre, sur les langues.

11 Il m'apparaît que si on passait une heure
12 ou deux dans les écoles, soit de la fin du primaire ou
13 du début du secondaire, pour faire
14
15 prendre une connaissance de la réalité purement physique
16 et géographique autochtone au Québec. Ce serait déjà un
17 grand progrès.

18 C'est presque un souhait de souligner
19 que dans cette direction-là j'ai l'impression qu'un groupe
20 comme le vôtre en soi et peut-être via la structure du
21 Conseil, peut faire progresser un certain nombre de choses.

22 On ne parle pas d'un cours de 45 heures. On parle de
23 quelque chose qui pourrait avoir un impact important sur

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 une connaissance de base.

2 Évidemment il y a un bon nombre de
3 recommandations qui touchent les divers aspects de la vie
4 des jeunes, que ce soit du côté des écoles, du côté de
5 l'emploi, et caetera, mais aussi sous le thème général
6 de rapprochement et de connaissance réciproque bien sûr
7 qu'on est privilégiés, nous, au niveau de la Commission
8 d'enquête d'avoir circulé à travers le Canada, d'avoir
9 vu ce qu'on a vu.

10 Souvent on aurait souhaité que ce qu'on
11 voyait soit répercuté de façon plus large, que ce soit
12 un avantage accessible à l'ensemble de la population.
13 Alors, la même chose, vous vous êtes réunis mais il y a
14 tellement de démarches additionnelles à accomplir.

15 Vous avez l'intention bien sûr de
16 poursuivre dans la démarche amorcée, en tout cas c'est
17 une suggestion que je vous fait souvent, des petits points
18 ont plus de chance de s'accomplir et de faire des petits
19 que de viser des changements massifs dès le départ. C'est
20 une idée que je voulais avoir l'occasion de mettre de
21 l'avant.

22 **JULIE BRETONS:** Je voudrais juste dire
23 à ce sujet-là, au sujet de l'embouchure justement, que

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 je l'ai expérimenté en revenant de ma fin de semaine parce
2 qu'ils nous l'ont donné et j'ai fait le test général dans
3 mon entourage en montrant la carte, et il n'y a personne
4 qui savait qu'il y avait 11 nations autochtones d'abord,
5 et qu'il y avait autant de communautés autochtones au
6 Québec. Donc c'est quelque chose, oui, qui est efficace.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

8 Je voudrais revenir sur le fond de la
9 question, la jeunesse autochtone.

10 La proportion des jeunes chez les
11 Autochtones est beaucoup plus grande que chez les
12 non-Autochtones, donc je pense que c'est une raison de
13 plus de faire la jonction avec les jeunes autochtones.
14 C'est une réalité qui est encore peu connue à l'extérieur
15 des communautés autochtones.

16 Il y a une promotion à faire de cette
17 réalité-là parce que c'est un dynamisme d'avenir bien sûr
18 pour les communautés autochtones elles-mêmes, mais pour
19 l'ensemble de la société du Québec et la société
20 canadienne.

21 Là encore je pense que sur le plan de
22 l'information du public il y un rôle qu'un groupement comme
23 le vôtre peut jouer. Sur le plan du décrochage scolaire

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 c'est une préoccupation majeure dans l'ensemble de la
2 société et bien sûr de façon particulière du côté des
3 Autochtones.

4 Il y a plusieurs à cela, familiaux et
5 autres, mais il y aussi la non-pertinence qu'on voit dans
6 les programmes scolaires par rapport à la réalité et aussi
7 la froideur des écoles ou de systèmes. On a l'impression,
8 comme jeunes, que c'est conçu à l'extérieur de nous et
9 c'est nous qui y vivons.

10 Vous insistez entre autres sur le rôle
11 des parents, les valeurs attachées à l'éducation, à la
12 formation. Une des choses qui nous a frappés, on a souvent
13 l'occasion de dire souvent le fait qu'il n'y a pas
14 d'emplois, et caetera, mais il apparaît assez clair malgré
15 tout que, entre autres, du côté des Autochtones il y a
16 un développement phénoménal avec l'avènement de
17 l'autonomie gouvernementale, donc d'aller chercher la
18 formation même si l'emploi n'est pas demain matin à sa
19 porte, il n'est pas nécessairement très loin. Enfin,
20 d'avoir le choix.

21 Comment est-ce qu'on peut faire la
22 jonction entre les préoccupations des jeunes
23 non-Autochtones et les jeunes Autochtones? Vous avez

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 parlé au niveau de la valeur dans l'environnement et ça
2 je pense que c'est assez spontané, mais du côté de l'avenir,
3 de poursuivre dans le système d'éducation et de construire
4 un avenir meilleur en partenariat et en équipe, est-ce
5 que vous avez des réflexions là-dessus?

6 Par rapport à la Commission, évidemment
7 vous avez les trois grandes recommandations, vous avez
8 un certain nombre de recommandations, mais qu'est-ce que
9 la Commission doit dire pour à la fois...c'est évident
10 que dans les sociétés autochtones il y a une place énorme
11 à faire aux jeunes. Il y a toute la relation avec les
12 aînés qui est de plus en plus complexe d'une certaine façon,
13 malgré tout le respect pour les aînés dans les sociétés
14 autochtones.

15 Si vous pouviez dans les prochaines
16 semaines, les prochains mois peut-être réfléchir en termes
17 d'un type de recommandations que la Commission...si la
18 Commission avait une ou deux recommandations à faire qui
19 auraient une portée large à la fois sur l'idée du
20 rapprochement entre les jeunes et aussi pour faire
21 progresser la scolarisation, la formation postsecondaire,
22 c'est un peu un souhait.

23 Souvent quand on est forcé de dire, bon,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 c'est quoi la priorité des priorités ça stimule
2 l'imagination et aussi le sens de la réalité.

3 Est-ce que vous avez réfléchi dans ces
4 termes-là? Je souhaiterais que vous puissiez poursuivre
5 votre réflexion. La Commission peut se faire l'écho et
6 essayer possiblement d'avoir un impact plus large. On
7 souhaite le faire à partir de ce qui connecte vraiment
8 avec la réalité, avec les gens concernés.

9 **MICHAEL BETTS:** S'il y a un grand
10 message que vous pouvez tenir dessus c'est que si nous
11 autres on a été capables d'arriver avec des jeunes un peu
12 partout, un peu disparates et même on avait des jeunes
13 Autochtones, on avait des souverainistes convaincus, on
14 avait des fédéralistes.

15 Si on a pu arriver et s'asseoir à la table
16 et arriver et dialoguer sur des problématiques sociales
17 et des problématiques économiques, qu'on a été capable
18 de se comprendre, on a été capable de se parler sans
19 s'engueuler comme du poisson pourri, je pense que nos
20 décideurs, je pense que les représentants de nos
21 gouvernements, que ce soit autant du gouvernement
22 non-autochtone que les gouvernements autochtones,
23 pourraient peut-être arriver puis s'asseoir et dialoguer

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de façon franche, arriver et essayer de trouver des
2 solutions bien concrètes qui pourraient aider tout le
3 monde.

4 Une chose qu'on sait qu'on est ici pour
5 arriver pour vous dire c'est que nous en tant que jeunes
6 souvent on est catégorisés un peu idéalistes mais de plus
7 en plus on voit la réalité des choses et de plus en plus
8 on est capables d'arriver et d'amener nos solutions, nos
9 solutions qui souvent sont peut-être un peu trop
10 novatrices, peut-être un peu trop créatrices.

11 Si on nous faisait un peu plus confiance
12 peut-être qu'on pourrait arriver et mieux participer dans
13 l'essor de la société.

14 Au niveau de l'emploi, il y a une
15 recommandation qui est très, très terre-à-terre. On dit
16 au gouvernement, il faut voir à la réorganisation du
17 travail. Il faut arriver puis revoir comment nos systèmes
18 sont en place. On pense aux affaires de pré-retraite ou
19 de temps partagé. Ça c'est juste la petite pointe de
20 l'iceberg.

21 On peut peut-être revoir tout le
22 fonctionnement, comment le partage de l'emploi... On sait
23 qu'on est en train d'entrer dans une société mécanisée,

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 où la machine remplace l'homme et il y a de moins en moins
2 d'emplois disponibles, et peut-être qu'il va falloir
3 revoir le concept de la société de loisirs.

4 Il y a bien des choses qu'on peut arriver
5 et s'asseoir terre-à-terre, mais la principale chose c'est
6 le dialogue. Si nous autres on a été capable entre jeunes
7 qui étaient différents, s'asseoir et dialoguer sans
8 arriver et se tirer les cheveux, je pense que les autres
9 aussi sont capables de le faire.

10 On demande d'arriver et de nous écouter,
11 et de nous faire confiance aussi un peu.

12 Merci.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

14 Mary.

15 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
16 very much.

17 When we began this morning Mr. Dussault
18 said "we're not getting out of this room until 7 o'clock"
19 and, you know, he's right.

20 I'd like to congratulate you for your
21 presentation.

22 I'm going to ask you some questions which
23 are not necessarily addressed in your presentation. I

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 hope that somehow through your discussions those issues
2 will have been addressed.

3 I was sort of interested in saying, for
4 example, that the youth are really concerned about the
5 future job prospects. Yesterday we met with a northern
6 Quebec Inuit group and they've already concluded for many
7 years now a land claims agreement. They were saying that
8 there were more jobs than there were skilled Inuit.

9 So there are jobs there and many of those
10 positions -- the president was saying basically that in
11 many cases their population did not necessarily have the
12 skills in order to be able to be in those positions.

13 As well we've heard of situations where
14 young people are not necessarily motivated to complete
15 high school or even pulled out university because they're
16 considered to be skilled, to go back to their organizations
17 and to work.

18 Mr. Dussault was saying recently that
19 the Grand Council of the Crees now instituted a policy
20 whereby they make people finish high school or they make
21 people finish their degree before they actually get a job
22 there.

23 Those are the kinds of situations that

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 we've also heard about. I was wondering how the youth
2 view their future. Do they plan to, for example, work in
3 urban areas or is there any motivation to go back to their
4 communities?

5 We're very well aware of the fact that
6 the urban Aboriginal population is growing. In fact the
7 majority of Aboriginal peoples in Canada now live in the
8 cities. Is this trend to continue? Have you discussed
9 those kinds of issues?

10 **SUZY BASILE:** Si je peux me permettre
11 de répondre un peu à votre question.

12 Oui, on en a discuté, mais quand même
13 assez en général parce qu'il fallait se centraliser sur
14 les quatre grands thèmes. On aurait pu déborder pendant
15 longtemps, on aurait pu tomber sur les revendications,
16 l'autonomie gouvernementale. C'était des sujets aussi
17 intéressants. Ce sont d'ailleurs des sujets qu'on veut
18 garder pour les prochaines réflexions.

19 Si je peux me permettre de vous parler
20 un peu au sujet de l'éducation.

21 On ne peut pas forcer les jeunes à sortir
22 des communautés. On ne veut pas les forcer à aller étudier
23 au CEGEP et à l'université à l'extérieur, dans des centres

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 urbains. Il va falloir que ce soit leur propre choix, comme
2 moi personnellement je l'ai fait.

3 On a besoin de leaders dans nos
4 communautés. On a besoin d'une nouvelle jeunesse. On a
5 besoin aussi de prendre exemple sur d'autres jeunes qui
6 vont l'avoir fait, je prends mon exemple. Mais c'est pas
7 évident. T'as un choix à faire.

8 Moi, j'ai choisi de sortir puis d'aller
9 étudier à l'université mais c'est quand même un déchirement
10 sur différents points.

11 Quand les jeunes de chez nous et les
12 jeunes en général des communautés vont décider en masse
13 de sortir et d'aller étudier à l'extérieur, après ça va
14 être la question d'avoir le choix: Est-ce que je reste
15 en ville ou est-ce que je retourne chez moi, me créer un
16 propre développement?

17 En général c'est la principale
18 revendication qu'on a, l'autonomie au niveau local chez
19 nous, une autonomie, c'est sûr qu'il faut une assise
20 territoriale. Chez les Inuits dans le Nord ils l'ont eue,
21 tant mieux, c'est numéro un.

22 Dès le moment où on pourra avoir une
23 bonne assise territoriale en se sentant chez nous le

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 développement va aller avec, autant économique, social,
2 communautaire, et caetera.

3 Mais tout ce qu'il faut c'est se
4 réveiller et sortir à l'extérieur pour aller étudier puis
5 ensuite on a le choix de revenir ou de faire ce qu'on veut,
6 quoi.

7 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
8 very much.

9 I did notice that one of your members
10 is an Inuk from Guniksuk (PH), so I thought that question
11 may have been addressed by her.

12 The other issue I wanted to address was
13 the issue of -- we've heard many adults identify that the
14 number of drop-outs from high school is a difficult issue.
15 We've also heard that the reasons why many Aboriginal
16 people drop out from school.

17 I was wondering if you, from your own
18 example, could tell us how someone, for example, finishes
19 school. How do you make that transition? If students
20 are successful, why are they successful? What's necessary
21 in order to make more students finish high school and
22 continue on with their education?

23 **ANICK RIVERIN:** Ce qui pourrait aider

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 encore, moi je trouve, justement, c'est la création de
2 ponts entre les Autochtones et les Québécois, que les
3 Autochtones se sentent mieux acceptés en milieu urbain
4 et aussi au niveau...dans les écoles, qu'on les informe,
5 qu'on informe les Québécois de ce que c'est que d'être
6 des Autochtones.

7 Souvent les préjugés, cette espèce de
8 difficulté de transition-là, c'est difficile à vivre pour
9 les Autochtones parce qu'on connaît l'importance de la
10 famille, de l'identité en tant qu'Autochtone. Pour un
11 Autochtone c'est important.

12 Donc si on pouvait déjà faciliter cette
13 transition-là probablement ça aiderait, et aussi
14 d'apporter des ressources pour les Autochtones qui sortent
15 de leurs communautés, de les aider à se retrouver en milieu
16 urbain. Souvent c'est les premières fois que tu sors de
17 la communauté pour aller étudier. De leur faciliter ce
18 passage-là entre les communautés et la ville en leur
19 offrant des ressources.

20 Probablement cette éducation-là entre
21 les deux nations, la nation québécoise et la nation
22 amérindienne, non pas seulement se préparer au
23 postsecondaire. Ce serait de se préparer à partir du

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 primaire, que déjà on sensibilise les gens à la réalité
2 des Autochtones, que ce soit démystifier, qu'on sorte un
3 peu des mystères.

4 Ce qui pourrait probablement aider
5 justement pour les Autochtones c'est de sentir que dans
6 les communautés il y a des emplois qui peuvent être occupés
7 par eux. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'emplois qui sont
8 offerts dans les communautés autochtones mais souvent
9 c'est encore une question d'expérience, de connaissances,
10 car les gens qui sont déjà là parfois n'ont pas
11 nécessairement, comme on pourrait dire, l'éducation qui
12 va avec, souvent de faire de la place à la jeunesse.

13 Si un jeune se présente avec un diplôme,
14 que lorsque l'ouverture du poste va se faire, que ce soit
15 lui qui puisse l'obtenir, qu'on favorise ça. Mais aussi
16 de ne pas nécessairement couper les jeunes qui sont en
17 ville de leurs racines. Comme les centres d'amitié, c'est
18 important de conserver ce genre d'organisme-là sinon si
19 t'es coupé de tes racines tu meurs. C'est une mort à p'tit
20 feu. C'est un retour forcé un peu vers les choses qui
21 te font vivre.

22 **SUZY BASILE:** Je voudrais peut-être
23 rajouter quelque chose dans ce sens-là.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est certain que la disparition des
2 préjugés aiderait les choses 100 pour cent. Ça, c'est
3 sûr.

4 Il y a aussi une chose. Je vais prendre
5 l'exemple de chez moi, que je connais particulièrement
6 mieux.

7 Il y a l'école secondaire jusqu'au
8 Secondaire V dans les trois communautés attikameks. La
9 question est quand le Secondaire V est fini -- moi j'ai
10 pas vécu cette expérience-là parce qu'à l'époque on nous
11 envoyait dans les villes à l'extérieur -- la transition
12 est là. T'as 16, 17 ans, tu termine ton Secondaire V et
13 puis là il faut que tu ailles au collège ou à l'université,
14 dépendamment des endroits.

15 Tu décide de partir de chez toi et
16 t'arrive en ville, et t'as aucun soutien. Il y a rien.
17 Enfin, présentement ça commence un peu à se former des
18 comités ou des gens déjà de nos communautés qui vivent
19 à l'extérieur ça facilite les choses mais quand tu débarque
20 à Québec ou à Montréal et il faut que tu entre au CEGEP
21 la première chose que tu rencontre c'est les préjugés.
22 En partant c'est le mur à franchir, un voile à se mettre
23 des fois sur les yeux pour pouvoir passer à travers ça.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est certain qu'il faudrait avoir,
2 comme Anick le disait, des comités, de l'appui, des
3 programmes quand on arrive en ville. Surtout aussi la
4 question de la langue. T'as fait toute ton école dans
5 ta langue avec une intégration du français pour chez nous
6 et puis t'as pas nécessairement la connaissance à 100 pour
7 cent pour entrer au CEGEP ou dans les collèges puis étudier
8 ce que tu veux à 100 pour cent sans avoir de problème.
9 Quand t'arrive en ville tu ne l'as pas non plus en partant.
10 Il faut oublier ça. Il faudrait trouver des moyens, et
11 ça ce serait encore un sujet à approfondir, pour voir c'est
12 quoi exactement la transition entre chez nous, qui est
13 le cas du secondaire, avec le CEGEP ou des communautés
14 à la ville.

15 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
16 very much.

17 I was going to ask a question with
18 respect to Aboriginal rights but you did say very clearly
19 that was an issue that you didn't discuss a lot.

20 My final question is this.

21 One of the things I find most disturbing
22 is the high suicide rate in many of our communities. Many
23 of our young people are committing suicide.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 We're always faced with the question,
2 what do you do so that our young people will find more
3 reasons for living than dying?

4 I'm just wondering if that's an issue
5 that you discussed, and have you got any ideas as to what
6 can be done in order to stop this.

7 **ANICK RIVERIN:** Le suicide n'a pas été
8 vraiment de façon profonde abordé dans le Groupe des
9 vingt-deux, mais peut-être que je peux m'exprimer et les
10 autres pourront compléter.

11 Au niveau du suicide ce que j'ai constaté
12 dans les communautés, je l'ai dit précédemment, c'est un
13 manque de ressources. Le monde savent qu'il y a un
14 problème mais il n'y a pas de ressources, t'as pas d'aide,
15 tu sais pas où aller.

16 Il n'y a pas de clinique de prévention
17 du suicide. En tant que jeunes on est confrontés...peu
18 importe, avec n'importe qui, que tu sois Autochtone,
19 Québécois, on en rencontre partout des gens comme ça, sauf
20 qu'on ne sait pas comment réagir par rapport à ce
21 phénomène-là.

22 Il y a aussi je pense une question
23 justement de cette espèce de confrontation qui est toujours

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 entre la société québécoise et la société autochtone, qui
2 est souvent répétée dans les médias et dans les écoles.

3 Donc tu vis ça de façon très plaisante.

4 Des fois l'impression que tu donne quand
5 tu vas en ville, des fois t'as l'impression de trahir un
6 peu ton côté autochtone, d'embarquer dans un système.

7 Justement cette transition-là c'est pas facile à faire.

8 Tu vis les préjugés puis en même temps tu vis des préjugés
9 qui sont dans ta communauté parfois par rapport, justement,
10 au fait d'aller étudier ou des choses comme ça.

11 Aussi quand tu étudies ou quand tu es même
12 dans la communauté une valorisation de ta propre culture
13 qui devrait être encore plus forte, qu'on te dise, oui,
14 il y a une place pour toi, qu'on t'encourage encore plus.

15 Justement si on facilitait les ponts
16 entre la société québécoise et la société amérindienne
17 on aurait peut-être moins de difficulté à passer de l'un
18 à l'autre, à sentir qu'à travers ce monde, à travers cette
19 société-là, il y a une place pour les Autochtones, qu'on
20 nous respecte en tant qu'Autochtones, que notre identité
21 est là, qu'elle est construite, qu'elle est respectée.

22 Déjà ça ce serait un grand apport. Je pense qu'au

23 niveau de tous les jeunes ou de tous les Autochtones en

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 général ça pourrait être quelque chose de primordial,
2 d'essentiel, de développer cette perception-là, de
3 développer cette connaissance-là pour apporter le respect.
4 Ça pourrait régler certaines choses.

5 **JULIE BRETONS:** Quand on a parlé du
6 suicide, et c'était tant pour les Québécois que pour les
7 Autochtones, une des causes qu'on a dit et qui rejoint
8 tous les secteurs qu'on a abordés, c'est la difficulté
9 de s'affirmer comme on est, de se réaliser dans un espace
10 où de partout on a l'impression qu'on n'a pas de place,
11 en fait.

12 Les Autochtones pour des raisons
13 spécifiques qui s'ajoutent aux problèmes qui sont vécus
14 par les Québécois, mais c'est que c'est extrêmement
15 difficile d'avoir des perspectives d'avenir au sens large,
16 et là c'est pas seulement un emploi, c'est pas seulement
17 comment gagner sa vie, et est-ce que je vais pouvoir faire
18 vivre mes enfants?

19 Ça commence tout de suite. Ça commence
20 au moment où tu étudies, où il faut que tu travailles comme
21 un fou en même temps que tu étudies pour réussir. Tu fais
22 un Bac, t'es obligé de travailler 30 heures/semaine en
23 même temps. Il y a quelque chose qui n'a pas de sens.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Dans tous les domaines de la vie ça
2 s'accumule, ce qui fait qu'on a l'impression qu'on n'a
3 pas de place. Ça ne règlera pas le problème juste de mettre
4 un jeune à la Chambre des Communes, d'ouvrir un siège de
5 jeune et de le mettre là pour qu'il puisse participer aux
6 décisions. C'est bien plus profond que ça.

7 C'est à l'échelle sociale, et je pense
8 que c'est pour ça qu'on est capable d'avoir des grandes
9 recommandations comme on en a là. Je parle pour moi, je
10 considère que j'ai rien à perdre en fait, parce que j'ai
11 rien d'acquis déjà. Les changements qui peuvent
12 arriver, j'ai l'impression que mes intérêts à moi soient
13 brimés, je veux les avoir, ces changements-là.

14 Je pense que dans le dialogue c'est pas
15 seulement parler/écouter, parler/écouter. C'est arrêter
16 de regarder strictement sa propre position personnelle,
17 son intérêt personnel, et penser au meilleur d'un ensemble
18 de personnes, 6 millions de personnes. Si moi je pense
19 juste à ma job, à mon petit avenir et que tout le monde
20 fait pareil, il n'y a jamais rien qui va changer.

21 À un moment donné il faut élargir nos
22 horizons, je pense. Comme jeunes c'est peut-être le fait
23 que justement on en a très peu qui fait qu'on a envie

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'ouvrir les choses davantage.

2 **SUZY BASILE:** Je voudrais peut-être
3 compléter en revenant à la question du suicide, qui est
4 très élevé dans nos communautés.

5 C'est pas évident quand t'es jeune et
6 que t'as rien devant toi. Tout ce que tu vois c'est un
7 nuage noir.

8 Les sentiments d'infériorité aussi
9 qu'on a eus depuis longtemps ou qu'on est porté à nous
10 donner.

11 Il y a le fait aussi des problèmes
12 sociaux, où la drogue et l'alcool sont très présents dans
13 les communautés. Ça aide pas non plus.

14 Il y a la question aussi d'être confiés
15 sur une réserve indienne de 2 km². Moi personnellement
16 c'était pas mon but dans la vie. C'est vraiment pas agréable
17 comme sensation de se sentir comme ça dans l'immensité
18 d'un pays ou d'un territoire en particulier.

19 Pour ma part je me permets d'avoir une
20 vision à long terme. Je me dit que le développement au
21 sens large aiderait grandement
22 à avoir, premièrement, un but dans la vie, à savoir où
23 on s'en va, et sûrement à long terme à baisser le taux

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de suicides.

2 Juste le fait de se sentir chez soi et
3 le fait d'avoir droit à sa propre identité en partant ça
4 aiderait beaucoup.

5 Je dis ça simplement au sens large comme
6 ça mais je m'appuie encore là sur la question du
7 développement.

8 **ANICK RIVERIN:** Je pense aussi que c'est
9 important de ne pas sous-estimer l'importance de la drogue
10 et de l'alcool dans les communautés autochtones. C'est
11 un problème qui est criant aussi et qui souvent peut amener
12 au suicide pour certains jeunes et d'autres personnes
13 aussi, d'autres catégories d'âge.

14 Ici il y aurait vraiment un effort
15 important à fournir dans l'adaptation des programmes, de
16 ne pas attendre pour envoyer quelqu'un en thérapie qu'il
17 soit sur le bord d'être en train de crever à cause d'une
18 overdose ou je sais pas quoi, d'attendre que les gens soient
19 vraiment rendus à l'extrême limite pour leur dire d'accord,
20 on va t'aider.

21 Que les gens qui ont besoin d'aide
22 puissent être répondus par rapport à leurs besoins. Qu'on
23 ne fixe pas non plus toujours des standards élevés par

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 rapport à cela. Ça pourrait aider.

2 Et justement qu'on adapte les programmes
3 de désintoxication à la réalité des Autochtones, à leur
4 identité. Le fait que si tu te sens mieux dans ta peau
5 tu te sens mieux dans la société ça peut être bon. Ça
6 a un lien.

7 Justement les phénomènes de drogue et
8 d'alcool je pense que c'est l'expression souvent avant
9 que les gens aillent se suicider ou se rendent à cette
10 extrême limite là, c'est l'expression d'un sentiment, d'un
11 malaise que les gens ressentent.

12 S'il y avait des solutions plus
13 appliquées comme justement les thérapies, appliquées à
14 leur identité...aussi il n'y a pas juste des thérapies.
15 On ne parle pas juste quand les gens sont rendus loin.
16 On peut parler de prévention. Ce serait très important
17 d'amener la prévention au niveau des drogues et de l'alcool
18 dans les communautés par des cliniques d'information, par
19 une démystification et vraiment de présenter la réalité
20 aussi chez eux, qu'est-ce que c'est, de sortir les données,
21 et informez-vous, et leur dire c'est quoi les ressources.

22 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
23 very much.

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I think that when we first started our
2 hearings everyone said that we have to involve the youth
3 because there is a recognition that the youth are our future
4 leaders. Whenever we've had sessions with the youth or
5 with younger people, or with younger people than us, we've
6 had very, very good presentations, we've had very positive
7 presentations, and I think the attitudes are really, really
8 good.

9 We had a special consultation at
10 Carleton the other evening and the youth coordinator said
11 to me: You know, there are four Aboriginal people, there
12 are three Aboriginal people, you wouldn't know the
13 difference, but their attitude, they're very supportive,
14 their positions are very, very supportive of each other,
15 and we have a good future.

16 I thank you very, very much for your
17 presentation today.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je joint
19 Mary pour vous remercier d'être venu faire cette
20 présentation. Encore une fois je pense que c'est un
21 message d'espoir que vous nous donnez.

22 On espère être à la hauteur de notre
23 petit bout de chemin de ce que vous indiquez comme étant

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 un certain nombre non seulement de préoccupations mais
2 de solutions pour l'avenir.

3 Je ne peux pas faire autrement que de
4 m'empêcher de penser, comme on est au câble, au Canal 49,
5 et comme ça a souvent été le cas lors des audiences de
6 la Commission depuis un an et demi, de penser que ce serait
7 profitable si un grand nombre de personnes regardaient
8 une présentation comme celle que vous venez de faire.
9 Je pense que ça aiderait beaucoup dans l'optique du
10 rapprochement, de la compréhension, non seulement des
11 jeunes par rapport à l'ensemble de la société mais
12 également du côté des Autochtones et des non-Autochtones.

13 Je vous remercie pour cette
14 contribution-là, et je vous souhaite bonne chance dans
15 la poursuite de vos travaux, votre réflexion. Vous savez
16 qu'on est là et on sera toujours disponible pour vous
17 écouter en cours de route dans la prochaine année.

18 Merci.

19 La Commission royale suspend ses travaux
20 jusqu'à demain matin, à 9 heures.

21 Nous aurons l'occasion d'entendre comme
22 première présentation le mémoire de la Centrale de
23 l'enseignement du Québec, suivi de la Fédération

le 30 novembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 canadienne des municipalités, l'Association universitaire
2 canadienne d'études nordiques, le Comité canadien des
3 ressources arctiques, l'Alliance autochtone du Québec
4 Inc., le Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., un groupe
5 du Manitoba, ainsi que le Centre de ressources sur la
6 non-violence.

7 Je vous remercie. À demain, à
8 9 h 00.

9 --- L'audience est levée à 18 h 44, pour reprendre
10 à 9 h 00 le mercredi 1^{er} décembre 1993